



Vers des logements favorables à la santé

Mieux connaître la situation en logement pour agir, mandat de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent en matière d'habitation

Direction de la santé publique

Novembre 2025

Québec 

Autrices (par ordre alphabétique)

Guylaine Bélanger, organisatrice communautaire (OC) et coordonnatrice professionnelle
Alexandrine Boucher, M.Sc, agente de planification, de programmation et de recherche (APPR)
Camille Dodeler, M.Sc, APPR
Luce Lemieux-Huard, M.A, APPR
Catherine Turgeon-Pelchat, M.A., APPR
Direction de la santé publique (DSPu), Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS-BSL)

Personnes contributrices (par ordre alphabétique)

Joanne Aube-Maurice, médecin spécialiste en santé publique et médecine préventive
Julie Desrosiers, M.Sc, cheffe de service en santé publique
Denis Levesque, chef de service en santé publique
Marie-Josée Pineault, M^e, adjointe au directeur de santé publique
Johanne Roy, cheffe de service en santé publique
Marie-Josée Tremblay, M.A., APPR, soutien professionnel aux résidents et externes en médecine
Direction de la santé publique (DSPu), Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS-BSL)

Membres du comité aviseur (par ordre alphabétique)

Vallier April, Office d'habitation de La Mitis
David Barbaza, Fédération des OSBL d'habitation - Bas-Saint-Laurent | Gaspésie | Les îles (FOHBGI)
Lise-Monique Beaulieu, Direction des programmes Santé mentale et Dépendance du CISSS-BSL
Jean-Philippe Lambert-Larocque, Groupe de ressources techniques – Les Habitations populaires de l'Est
Audrey Plouffe, Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD)
Cassandre Vassart-Courteau, Comité logement Bas-Saint-Laurent

Révision linguistique :

Sylvette Côté, agente administrative, DSPu du CISSS-BSL

Date de publication : Novembre 2025

Pour joindre l'équipe de projet : surveillance.dspub.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Pour citer ce rapport :

Bélanger, G., Boucher, A., Dodeler, C., Lemieux-Huard, L., Turgeon-Pelchat, C. (2025). *Mieux connaître la situation en logement pour agir. Mandat de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent en matière d'habitation.* https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/cisss_synthese_habitation_final_09-2025.pdf

Ce projet a été financé par la mesure 3.5.1 : Favoriser le développement et le partage de connaissances et d'expertises intersectorielles en habitation afin d'améliorer la santé de la population et de prévenir l'instabilité résidentielle des personnes en situation de vulnérabilité, du PAI 2 de la PGPS

Remerciements :

Nous remercions les personnes citoyennes et organismes ayant participé au projet, les stagiaires en médecine ainsi que toutes les personnes ayant collaboré à la recherche :

- L'équipe d'organisation communautaire de la DSPu du CISSS-BSL;
- Le CIRADD;
- La firme Léger;
- Les membres du comité aviseur.

Ce rapport a été largement inspiré par les perspectives variées des partenaires et des personnes citoyennes impliquées dans la démarche. Cela dit, le contenu de ce rapport n'engage que la responsabilité de la DSPu.

Table des matières

Liste des sigles et acronymes	11
Résumé.....	12
Avant-propos.....	12
Introduction.....	12
1. Problématique.....	14
1.1 Le logement : un déterminant majeur de la santé.....	14
1.1.1 Un logement abordable	15
1.1.2 Un logement de qualité.....	15
1.1.3 La sécurité d'occupation.....	17
1.1.4 L'accès aux services et aux infrastructures	18
1.1.5 La qualité de l'environnement extérieur	18
1.2 Logement et inégalités sociales de santé.....	19
1.3 Portrait de la situation à partir des statistiques existantes.....	20
1.3.1 Contexte démographique et socioéconomique	20
<i>Évolution démographique de la population</i>	20
<i>Structure d'âge de la population</i>	21
<i>Taille et composition des ménages</i>	22
<i>Conditions socioéconomiques</i>	23
1.3.2 Caractéristiques du parc immobilier.....	25
<i>Type d'habitation et valeur foncière</i>	25
1.3.3 Abordabilité des logements	29
1.3.4 Qualité du logement	33
<i>Logements de taille insuffisante</i>	33
<i>Logements nécessitant des réparations majeures</i>	33
<i>Année de construction des logements</i>	35
1.3.5 Occupation	35
<i>Taux d'inoccupation des logements locatifs</i>	36
<i>Logements sociaux et communautaires</i>	38
1.3.6 Stabilité résidentielle	40
<i>Sécurité d'occupation</i>	41
1.3.7 Environnement extérieur	42
<i>Accès aux services et aux infrastructures</i>	43

2. Méthodologie	43
2.1 Objectifs de recherche	43
2.2 Le comité aviseur	44
2.3 Volet 1 : Les groupes de discussion pour caractériser l'insécurité résidentielle	44
2.3.1 Recrutement des personnes participantes.....	45
2.3.2 Déroulement des groupes de discussion.....	45
2.3.3 Traitement et analyse des données.....	48
2.4 Volet 2 : Enquête sur le portrait de l'habitation au Bas-Saint-Laurent	48
2.4.1 Sondage Léger.....	48
2.4.2 Collecte	48
2.4.3 Pondération et analyse.....	49
3. Résultats	49
3.1 Volet 1 : Résultats des groupes de discussion	49
3.1.1 Causes de l'insécurité résidentielle	49
<i>Inarborabilité du marché locatif et contexte inflationniste</i>	50
<i>Caractéristiques du parc locatif</i>	50
<i>Politiques publiques défavorables</i>	51
<i>Relations avec le propriétaire</i>	51
<i>Littératie juridique</i>	52
<i>Parcours de vie et événements marquants.....</i>	52
<i>Discrimination.....</i>	53
3.1.2 Formes de l'insécurité	53
<i>Difficulté d'accès au logement.....</i>	53
<i>Résider dans un logement ne répondant pas aux besoins de base du ménage</i>	54
<i>Manque de contrôle sur les conditions de logement</i>	55
<i>Manque de sécurité d'occupation</i>	56
3.1.3. Conséquences sur la santé et le bien-être	56
<i>Difficultés financières</i>	56
<i>Impacts sur la santé mentale</i>	57
<i>Impacts sur la santé physique</i>	59
<i>Difficulté de se loger dans le secteur de son choix</i>	59
<i>Déménagements fréquents, involontaires et non planifiés</i>	60
3.1.4 Facteurs de protection, stratégies individuelles et mesures systémiques	60
<i>Facteurs de protection et stratégies individuelles</i>	62
<i>Mesures systémiques souhaitées.....</i>	62

3.2 Volet 2 - Enquête sur l'habitation : les enjeux bas-laurentiens pour chaque dimension du logement	64
3.2.1 Abordabilité	66
3.2.2 Qualité du logement	67
<i>Taille du logement</i>	67
<i>Salubrité du logement</i>	68
<i>Sécurité du logement</i>	69
<i>Logement adapté aux activités quotidiennes</i>	69
<i>Réparations urgentes dans un délai raisonnable</i>	70
3.2.3 Stabilité résidentielle	70
<i>Déménagement fréquent</i>	70
<i>Causes des déménagements</i>	71
<i>Difficulté à retrouver un logement</i>	72
<i>Connaissance des droits en tant que locataire</i>	73
<i>Démarche entreprise par les locataires</i>	73
3.2.4 Communauté et accès aux services	74
<i>Endroits répondant aux besoins</i>	74
<i>Habitation à proximité ou à distance raisonnable du réseau d'entraide</i>	74
<i>Caractéristiques du lieu de résidence contribuent positivement à la vie sociale</i>	74
<i>Fort sentiment d'appartenance à la communauté ou au voisinage</i>	74
<i>Sentiment de sécurité dans le voisinage</i>	75
<i>Espaces verts</i>	75
<i>Satisfaction en lien avec l'endroit où se situe l'habitation</i>	75
3.2.5 Qualité de l'environnement extérieur	76
<i>Pollution de l'air extérieur et bruit</i>	76
<i>Exposition et adaptation du logement aux changements climatiques</i>	76
4. Discussions	77
Vers des logements véritablement abordables	77
Vers des logements plus nombreux et diversifiés	78
Vers des logements de qualité, confortables et sains	79
Vers des logements renforçant le tissu social	80
Vers des logements sécurisants et des locataires outillés	81
Vers une population bien logée pour faire face aux changements climatiques	82
Vers une réponse concertée pour un enjeu complexe	83
Vers une meilleure connaissance de certains enjeux spécifiques	83

Conclusion	85
Glossaire	86
Références	90
Annexe.....	97
Annexe 1 - Cadre conceptuel sur le logement et la santé	97
Annexe 2 - Grille d'animation (volet 2)	99
Annexe 3 - Sondage Léger (volet 3)	103

Table des figures

Figure 1 : Les dimensions du logement selon la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal.....	14
Figure 2 : Les principaux contaminants ou groupes de contaminants présents dans l'environnement intérieur, selon leur origine.....	16
Figure 3 : Évolution réelle et projetée de la population du Bas-Saint-Laurent. 1986-2050	20
Figure 4 : Proportions projetées de la population de 65 ans et plus, scénarios de 2024, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2024 et 2034	22
Figure 5 : Répartition des ménages privés au Bas-Saint-Laurent selon le type, 2021.....	23
Figure 6 : Proportion de la population en situation de faible revenu selon la mesure du panier de consommation selon le sexe et l'âge, Bas-Saint-Laurent, 2021.....	24
Figure 7 : Répartition des ménages privés selon la tranche de revenu après impôt, Bas-Saint-Laurent, 2021	25
Figure 8 : Répartition de logements occupés par des résidents habituels selon les types d'habitation, Bas-Saint-Laurent et MRC du Bas-Saint-Laurent, 2021	26
Figure 9 : Nombre d'unités d'évaluation ¹ par type d'immeuble résidentiel les plus présent au Bas-Saint-Laurent, 2014 et 2024	27
Figure 10 : Valeur (imposable, moyenne uniformisée*) de certains types d'immeubles résidentiels (\$). Bas-Saint-Laurent 1999-2024	28
Figure 11 : Valeur (imposable moyenne uniformisée*) de certains types d'immeubles résidentiels, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2024	29
Figure 12 : Proportion de ménage consacrant 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement, MRC du Bas-Saint-Laurent et Bas-Saint-Laurent, 2021.....	30
Figure 13 : Proportion de ménages consacrant 30 % ou plus de ses revenus aux frais de logement selon le type de ménage, Bas-Saint-Laurent, 2021.....	32
Figure 14 : Proportion de ménage vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures, selon la taille de la municipalité, Bas-Saint-Laurent, 2021	34
Figure 15 : Proportion de ménages locataires, municipalités du Bas-Saint-Laurent, 2021	36
Figure 16 : Taux d'inoccupation (%) des appartements et des maisons en rangée d'initiative privée, centre de 10 000 habitants et plus, Bas-Saint-Laurent, 2006-2024	37
Figure 17 : Taux d'inoccupation des maisons en rangées et des appartements d'initiative privée selon le quartile de loyer et le nombre de chambres, Québec, octobre 2023	38
Figure 18 : Proportion de ménages locataires résidant dans un logement subventionné, MRC du Bas-Saint-Laurent, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2021	39
Figure 19 : Délais d'attente moyens pour accéder à un logement social (HLM et PSL), régions du Québec, 2023.....	40
Figure 20 : Proportion de la population qui a déménagé dans les 5 dernières années selon le statut de migration, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2021	41
Figure 21 : Proportion de logements privés localisés à moins de 50 mètres des principaux axes routiers, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2017	42
Figure 22 : Activité d'identification de quatre critères pour trouver un logement idéal	46
Figure 23 : Activité d'identification d'obstacles lors de la recherche de logement.....	47

Figure 24 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent étant tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait d'avoir eu de la difficulté à répondre à ses besoins essentiels et ceux de sa famille une fois les frais d'habitation payés, au cours de la dernière année, selon le mode d'occupation, 2024	66
Figure 25 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait que son état de santé général ou celui d'un membre de leur famille se dégrade à cause des coûts reliés à l'habitation, selon certaines caractéristiques, 2024	67
Figure 26 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent considérant son logement trop petit (%), 2024.....	68
Figure 27 : Proportion de propriétaires du Bas-Saint-Laurent ayant les moyens financiers nécessaires pour réaliser une réparation urgente dans un délai raisonnable par tranche de revenus avant impôts, 2024	70
Figure 28 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent à avoir déménagé deux fois dans les cinq dernières années (%), 2024.....	71
Figure 29 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent jugeant qu'il serait assez difficile ou très difficile de retrouver un logement, 2024	72
Figure 30 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent étant tout à fait en accord ou assez en accord avec le fait d'avoir un fort sentiment d'appartenance à leur communauté ou leur voisinage, 2024	75

Table des tableaux

Tableau 1 : Causes, formes et conséquences de l'insécurité résidentielle	18
Tableau 2 : Statistiques démographiques des MRC de la région, Bas-Saint-Laurent.....	21
Tableau 3 : Statistiques sur le revenu des MRC de la région, Bas-Saint-Laurent.....	24
Tableau 4 : Proportion de ménages dont le logement est inabordable selon les statistiques du principal soutien et le mode d'occupation, Bas-Saint-Laurent, 2021	31
Tableau 5 : Comparaison des loyers mensuels moyens pour les logements occupés selon l'Enquête sur le marché locatif (SCH, 2023) et les logements disponibles selon le Regroupement des comités logement et association de locataires du Québec (RCALQ, 2023) et Le Devoir (Croteau et al., 2023) à Rimouski.....	33
Tableau 6 : Échantillon réel (données non pondérées)	48
Tableau 7: Facteurs de protection, stratégies individuelles et mesures systémiques pouvant réduire l'insécurité résidentielle énoncés pendant les groupes de discussion.	61
Tableau 8 : Variables de croisement utilisées.....	64
Tableau 9 : Propotion de la population du Bas-Saint-Laurent ayant été incommodée par une condition au courant de l'année précédent le sondage, 2024.....	69
Tableau 10 : Principales raisons pour lesquelles les personnes ont déménagé dans les cinq dernières années (%).	72
Tableau 11 : Principales raisons évoquées par les personnes qui considèrent qu'il serait difficile pour eux de se loger (%).	73
Tableau 12 : Propotion de la population du Bas-Saint-Laurent ayant été exposée à au moins un type de risque et considérant son habitation mal préparée (%).	76

Liste des sigles et acronymes

AR	Agglomération de recensement
BSL	Bas-Saint-Laurent
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DSPu	Direction de la santé publique
EQPPEM	Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants à la maternelle
EQSP	Enquête québécoise sur la santé de la population
FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
IRIS	Institut de recherche et d'informations socioéconomiques
ISS	Inégalité sociale de santé
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MPC	Mesure du panier de consommation
MRC	Municipalité régionale de comté
NNO	Norme nationale d'occupation
OC	Organisatrices et organisateurs communautaires
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OBNL	Organisation à but non lucratif
RCLALQ	Regroupement des comités logements et des associations de locataires du Québec
RPA	Résidences privées pour ainés
PAI2	Plan d'action interministériel 2022-2025
PEICA	Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PGPS	Politique gouvernementale de prévention en santé
PSL	Programme de supplément au loyer
SALAM (enquête)	Salubrité et abordabilité du logement à Montréal
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCLS	Soutien communautaire en logement social et communautaire
SHQ	Société d'habitation du Québec
SSP	Shared Socio-economic Pathways (trajectoires communes d'évolution socioéconomique)
TAL	Tribunal administratif du logement
UQAR	Université du Québec à Rimouski

Résumé

Le logement est un déterminant majeur de la santé et également un droit fondamental (OMS, 2018). Malgré cela, les régions du Québec connaissent des enjeux accrus en matière de logement depuis quelques années et le Bas-Saint-Laurent ne fait pas exception. Cela engendre des conséquences sur la santé et la qualité de vie des communautés, particulièrement, pour celles économiquement et socialement défavorisées (Labesse et al., 2022; Chabalier et al., 2022). L'objectif de cette recherche est de réaliser un portrait de la situation du logement au Bas-Saint-Laurent dans une perspective de santé publique considérant de manière transversale les inégalités sociales de santé et l'adaptation aux changements climatiques. Afin de compléter les données bas-laurentiennes disponibles en matière de logement, quatre groupes de discussion et un sondage de la firme Léger ont été réalisés entre l'automne 2023 et le printemps 2024. Les groupes de discussion démontrent que l'insécurité résidentielle peut avoir de multiples causes, formes et conséquences sur la santé, et qu'il importe d'impliquer les personnes concernées dans la recherche de solutions. Quant au sondage en ligne et téléphonique, celui-ci permet d'explorer la perception de la population bas-laurentienne en lien avec le logement et la santé. Finalement, les résultats de cette recherche permettent de dégager des messages clés et des pistes de solutions collectives pouvant guider l'action de la DSPu et de ses partenaires vers l'accès à des logements favorables à la santé.

Avant-propos

La DSPu du Bas-Saint-Laurent a pu réaliser cette recherche grâce au budget de 50 000 \$ alloué dans le cadre de la mesure 3.5 intitulée *Soutenir des initiatives en logement favorisant la santé, la stabilité résidentielle et la réduction des inégalités sociales* du 2^e Plan d'action interministériel (PAI2), de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS).

Introduction

Le logement est un **déterminant majeur de santé** et également **un droit fondamental**. Tel que souligné par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'accès à un logement de qualité est l'une des conditions de base pour avoir une vie saine (OMS, 2018).

Depuis quelques années, les régions du Québec connaissent des enjeux accrus en matière de logement. Le Bas-Saint-Laurent, malgré sa plus faible population et son éloignement des grands centres, ne fait pas exception. Actuellement, la pénurie de logements abordables, sains et sécuritaires est un enjeu dans plusieurs municipalités. Le manque de logements abordables oblige certains ménages à vivre dans des logements trop coûteux, insalubres, non sécuritaires ou non adaptés à leurs besoins. Ce sont les populations économiquement et socialement défavorisées qui subissent davantage les risques d'être mal logées, engendrant ainsi des inégalités sociales de santé (ISS) (Chabalier et al., 2022).

En parallèle, les professionnelles et professionnels de santé publique sur le terrain ainsi que les partenaires intersectoriels rapportent des inquiétudes au sujet d'une aggravation de l'instabilité résidentielle dans la région : augmentation de l'itinérance visible et cachée, manque de place dans les services d'hébergement d'urgence, augmentation de l'utilisation des banques alimentaires, hausse des cas de « rénovictions¹ », augmentation des tentatives de fraudes sur les médias sociaux, difficulté

¹ Voir glossaire.

à loger la population étudiante poussant l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) à renoncer à de nombreuses inscriptions (Beaudoin, 2023a), délais d'attente parfois importants pour accéder aux logements sociaux (Économie sociale Bas-Saint-Laurent, 2022), etc.

Toutefois, les communautés se mettent rapidement en action pour traiter de ces enjeux. Des municipalités se dotent de plans stratégiques, d'autres tentent de documenter la situation dans leurs milieux. L'organisme Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent cherche des logements plus éloignés pour les familles nouvellement arrivées au Québec afin de ne pas les séparer. De nouveaux projets de logements communautaires et sociaux² se mettent en branle et des ressources d'hébergement d'urgence à bas seuil sont mises en place.

Malgré cela, les données en matière de logement ne permettent pas de documenter convenablement la situation actuelle (contexte, conséquences sur la santé et le bien-être notamment) ni de porter un regard transversal sur les enjeux en lien avec les inégalités sociales de santé en matière de logement ou en lien avec l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, la DSPu agit sur ce déterminant de santé par le biais de plusieurs actions. L'*Encadré 1* présente son rôle en matière de logement.

Encadré 1 : Logement et santé publique

Dans le cadre de ses mandats légaux, la DSPu traite la thématique du logement tant au niveau de la promotion et de la prévention (ex. : travail terrain par les organisatrices et organisateurs communautaires (OC), l'évaluation d'impact sur la santé, la révision de schéma d'aménagement et de développement du territoire, l'étude d'impacts environnementaux) qu'au niveau de la protection (ex. : signalement d'insalubrité, de qualité de l'air dégradé, voire d'eau de mauvaise qualité). Elle en fait aussi en objet de surveillance, malgré le peu de données disponibles actuellement pour la région.

La crise du logement s'inscrit dans un contexte de polycrises, où s'entrelace simultanément une crise sociale, économique et climatique ayant également des impacts sur les ISS.

Ce portrait est constitué d'une revue de la littérature scientifique et grise ainsi que des résultats des deux grands volets de la recherche, dont les méthodologies seront décrites dans les sections suivantes. Le premier volet de nature qualitative se base sur des groupes de discussion qui se sont déroulés à l'automne 2023 et l'hiver 2024. Ceux-ci ont traité d'enjeux relatifs à l'insécurité résidentielle ainsi que des pistes de solutions possibles. Le volet quantitatif est un sondage en ligne et téléphonique ayant permis d'explorer la perception de la population bas-laurentienne en lien avec le logement et leur santé. Ensuite, les résultats pour le volet qualitatif et quantitatif sont présentés en détail. Finalement, une discussion mettant en relation l'ensemble des données et résultats disponibles présentera les principaux constats de ce projet et proposera des pistes de solutions collectives pour les milieux souhaitant se mobiliser pour des logements favorables à la santé.

² Voir le glossaire.

1. Problématique

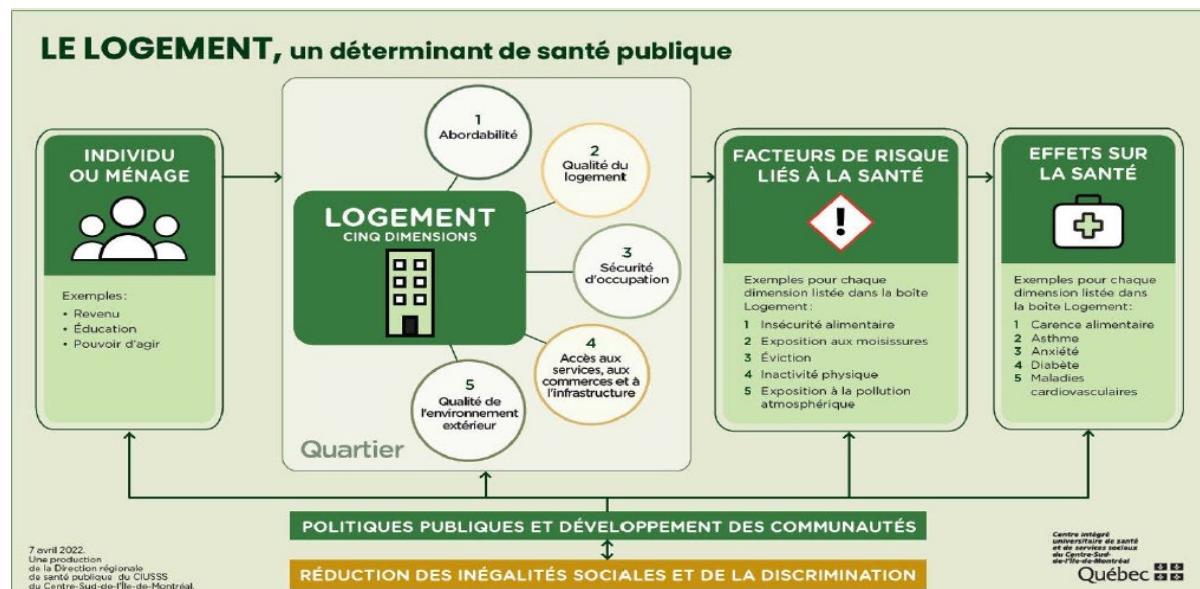
La section suivante présentera les cadres théoriques et conceptuels utilisés dans ce projet. La recension des données existantes sur le logement au Bas-Saint-Laurent sera ensuite présentée.

1.1 Le logement : un déterminant majeur de la santé

L'enjeu du logement peut être abordé à partir d'une diversité de perspectives influençant grandement l'approche et la compréhension de la problématique. D'un point de vue de santé publique, le logement se définit comme un déterminant³ majeur de la santé physique, mentale et sociale de la population (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024). Selon les directions de la santé publique de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM), un logement convenable se doit d'être abordable⁴, de qualité⁵, d'offrir une bonne sécurité d'occupation⁶, de permettre un accès suffisant aux services, aux commerces ainsi qu'aux infrastructures⁷ et de se situer dans un environnement extérieur de qualité. Un logement ne répondant pas à ces critères serait susceptible de favoriser certains facteurs de risque pour la santé, comme l'insécurité alimentaire⁸ (ex. : un loyer, inabordable, ou loin des services et infrastructures, peut nuire à l'achat d'aliments sains) ou l'exposition à la pollution ou aux moisissures.

La *Figure 1* illustre en quoi le logement est un déterminant de la santé à partir de ces différentes dimensions.

Figure 1 : Les dimensions du logement selon la Direction régionale de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal.



Source : Chabalier et al., 2022, p. 6.

³ Voir le glossaire.

⁴ Voir le glossaire.

⁵ Voir le glossaire.

⁶ Voir le glossaire.

⁷ Voir le glossaire.

⁸ Voir le glossaire.

Les cinq dimensions influençant le logement sont définies dans les paragraphes suivants :

1.1.1 Un logement abordable

D'un point de vue de santé publique, l'abordabilité se définit comme la possibilité du ménage d'accéder à un logement de qualité qui répond à ses besoins prioritaires, et dont le coût ne compromet pas la capacité à subvenir aux autres besoins de base, tels que se nourrir, se vêtir, se déplacer et se soigner (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024). Selon Labesse et al. (2022) et Whitehead et Goering (2021), l'abordabilité résulte d'un équilibre entre plusieurs facteurs dont :

- **Le taux d'effort des ménages**, soit la part du revenu des ménages consacrée aux dépenses liées au logement. Pour les locataires, les frais de logement comprennent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité et les autres services municipaux. Pour les propriétaires, ils englobent aussi les versements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriétés;
- **Le coût de la vie**, soit le coût relié aux besoins essentiels tels se loger, se nourrir, se déplacer, se soigner, etc., dans une région donnée;
- **La qualité du logement**, soit le fait qu'un logement soit abordable, sain et sécuritaire et réponde aux normes de base en termes de confort, de commodités et de localisation;
- **L'offre résidentielle**, soit la disponibilité et la diversité des logements dans une région donnée.

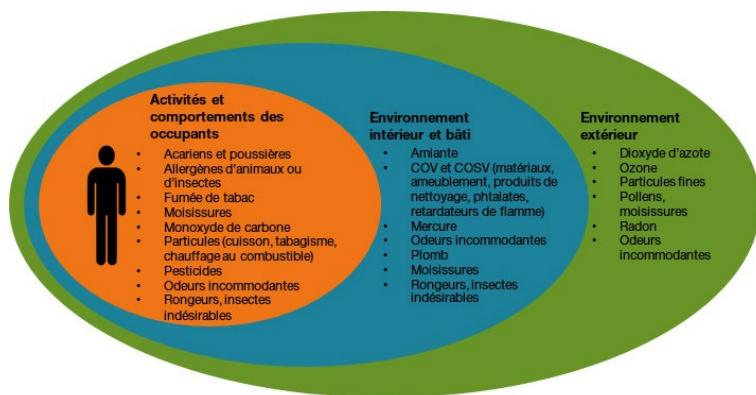
Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un logement est considéré comme inabordable lorsqu'un ménage y consacre 30 % ou plus de ses revenus bruts (Labesse et al., 2021; Statistique Canada, 2024). Pour ces ménages, **dédier 30 % ou plus de ses revenus au logement peut en effet avoir pour conséquence de limiter les sommes consacrées à d'autres besoins essentiels comme se nourrir, se vêtir ou se déplacer**. Toutefois, cette définition se limite à un seul facteur de l'abordabilité (le taux d'effort), ce qui ne garantit pas que les ménages à plus faible revenu soient logés convenablement (Chabalier et al., 2022). Il est aussi possible qu'un ménage qui consacre une plus mince part de ses revenus au logement se retrouve tout de même à manquer de fonds pour ses autres dépenses essentielles, particulièrement, si son revenu est faible (SCHL, 2024a).

1.1.2 Un logement de qualité

Pour qu'un logement soit jugé comme étant « de qualité », il doit être **salubre et sain, confortable, de taille suffisante, sécuritaire et adapté aux limitations physiques et cognitives** de ses résidents (Levasseur et al., 2020; Chabalier et al., 2022).

Le logement salubre et sain est un logement dont les différents systèmes sont fonctionnels (plomberie, chauffage, électricité, eau potable, etc.), exempts de contaminants et qui ne nécessite pas de réparations majeures (Levasseur et al., 2020; Chabalier et al., 2022). La présence de contaminants dans l'environnement intérieur peut entraîner une diversité de conséquences sur la santé qui varie selon la nature du contaminant présent (voir ci-dessous). Parmi les conséquences possibles, notons par exemple, l'asthme, les rhinites allergiques, le cancer du poumon (radon) et des conséquences psychosociales comme l'anxiété (Levasseur et Leclerc, 2017).

Figure 2 : Les principaux contaminants ou groupes de contaminants présents dans l'environnement intérieur, selon leur origine.



Source : Levasseur et Leclerc, 2017. p. 11.

Pour être jugé confortable, un logement doit n'être **ni trop chaud en été ni trop froid en hiver**. Une résidence confortable, peu importe la saison, sera aussi plus résiliente aux changements climatiques et aux vagues de chaleurs, qui seront de plus en plus intenses au fil des années. Par exemple, au Bas-Saint-Laurent, la moyenne annuelle des températures devrait augmenter d'environ 2,4°C pour la période 2041-2070 par rapport à la période 1991-2020 (Ouranos, 2025a) et le nombre de jours à plus de 30°C serait multiplié par quatre environ (Ouranos, 2025b)⁹. Le **confort sonore** se doit aussi d'être pris en compte. Ainsi, les ménages ne doivent pas être exposés à des sources de bruits dérangeantes (Levasseur et al., 2020; Chabalier et al., 2022). En effet, le bruit environnemental contribue à une détérioration de la santé physique et psychosociale (maladies cardiovasculaires, acouphènes, troubles du sommeil, stress, etc.) (INSPQ, 2023).

Par ailleurs, résider dans un logement qui est **trop petit** peut nuire à l'intimité des membres du ménage. En effet, cela est associé à plusieurs conséquences sur la santé mentale et psychosociale ainsi que sur le développement des enfants (Labesse et al., 2021). Un logement trop petit ou surpeuplé est aussi lié à une plus grande propagation des maladies infectieuses (Swope et Hernandez, 2019). Cela a d'ailleurs été constaté lors de la pandémie de COVID-19 (Labesse et al., 2021).

Un logement de qualité est aussi un logement **sécuritaire** pour les personnes de tout âge et de tout niveau de capacité physique. Il s'agit donc d'une résidence accessible et adaptée aux besoins, où les personnes aînées ne sont pas à risque de faire des chutes et les tout-petits ne risquent pas de subir des lésions traumatiques.

Enfin, il s'agit aussi d'un logement muni de dispositifs limitant les risques d'incendie et d'intoxication au monoxyde de carbone (Levasseur et al., 2020).

⁹ Selon le scénario d'émission de gaz à effet de serre élevé SSP3-7.0 (Ouranos 2025a, 2025b). Ce scénario a été utilisé pour la chaleur, car cette dernière a des conséquences graves et la sévérité et la fréquence seront amplifiées par les changements climatiques (Ouranos, 2024). Pour plus d'information sur le SSP3-7.0, voir le glossaire.

1.1.3 La sécurité d'occupation

La sécurité d'occupation se définit comme « **la capacité des ménages de demeurer dans leur logement dans la mesure où ils le souhaitent** » (Chabalier et al., 2022 : p. 8). Cette dimension touche surtout les locataires, en raison des risques d'éviction, mais concerne aussi des ménages propriétaires, notamment dans le cas d'événements météorologiques extrêmes, de saisie d'une propriété ou de séparation. Pour les ménages locataires, les conditions qui rendent possible ou non la capacité d'occuper le logement (règles du marché locatif, règlements d'occupation des lieux, coût du loyer, qualité du logement) doivent aussi être considérées (Leloup, 2021). **L'insécurité résidentielle** est une problématique d'autant plus **préoccupante dans un contexte de pénurie de logements**, où on observe un manque important d'options pour se reloger de manière abordable au besoin.

Avec l'augmentation des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques¹⁰, la sécurité d'occupation risque d'être compromise plus fréquemment au Bas-Saint-Laurent. Certains exemples récents illustrent ce phénomène : l'évacuation de personnes à Rivière-Ouelle (Municipalité régionale de comté [MRC] de Kamouraska) lors du feu de tourbières en juin 2020 (Fournier, 2020), les inondations à Sainte-Angèle-de-Mérici et Sainte-Jeanne-d'Arc en 2017 (s-n, 2017) ou encore l'érosion côtière poussant certains résidents à déménager (Porter, 2019).

Quant à **l'instabilité résidentielle**, elle est associée au fait de rencontrer des difficultés à payer le loyer, à déménager de manière fréquente, à vivre dans des conditions de surpeuplement, à consacrer plus de 50 % du revenu du ménage au logement, ou à vivre de l'itinérance cachée (Jones et Grigsby-Toussaint, 2020 cités dans Labesse et al., 2022). Elle augmente le risque de maladies cardiaques et d'hypertension artérielle, se traduit par un faible état de santé autodéclaré, par un risque plus élevé de mort prématurée (toutes causes confondues), ainsi qu'une plus forte propension à fumer. Une menace d'éviction est associée à une plus grande exposition à des comportements violents, de l'anxiété, et de la dépression (Benfer et al. (2021) et Benfer et al. (2020) cités dans Labesse et al., 2022). Les enfants vivant de l'instabilité résidentielle peuvent quant à eux avoir des conséquences sur leur développement physique, intellectuel, émotionnel. L'instabilité résidentielle peut également être une source de troubles de santé mentale à l'âge adulte (Raynault, Tessier et Thérien, 2015 et Enterprise Community Partners, 2014 cités dans Labesse et al., 2022).

Il est également possible d'ajouter à cette dimension de sécurité d'occupation la question de la sécurité ontologique. La **sécurité ontologique** fait référence aux sentiments de constance et de chez soi que procure une résidence stable. Un logement est un lieu où prennent forme les routines et le quotidien, où se forment les souvenirs et les aspirations et où les personnes résidentes peuvent être elles-mêmes, protégées du contrôle du monde extérieur (Dupuis et Thorns, 1998).

Enfin, dans le cadre de ce projet, le concept de **sécurité résidentielle** est aussi mobilisé et permet de saisir les difficultés de logement en prenant en compte un large spectre de réalités, notamment, la question de l'abordabilité et de la stabilité résidentielle, sans s'y restreindre. À partir des revues de littérature proposées par

¹⁰ Voir le glossaire.

DeLuca et Rosen (2022) et de Cox et al. (2019), il est possible de résumer le concept d'insécurité résidentielle en prenant en compte ses causes, ses formes et ses conséquences, comme le décrit le tableau suivant :

Tableau 1 : Causes, formes et conséquences de l'insécurité résidentielle.

CAUSES	<ul style="list-style-type: none"> • Inabordabilité du marché; • Politiques publiques défavorables; • Relations avec le propriétaire; • Parcours de vie et événements marquants; • Discrimination.
FORMES	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès au logement; • Manque de contrôle sur les conditions de logement; • Risque de devoir quitter le logement; • Résider dans un logement ne répondant pas aux besoins de base du ménage (logement inadéquat en qualité, taille, coût, position géographique).
CONSÉQUENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés financières; • Impacts sur la santé mentale; • Impacts sur la santé physique; • Difficulté de se loger dans le quartier/la municipalité de son choix; • Impacts sur la réussite scolaire; • Déménagements fréquents/involontaires/ non planifiés (cercle vicieux); • Itinérance.

À partir de DeLuca et Rosen, 2022 et Cox et al., 2019.

Ainsi que l'on parle de sécurité d'occupation, de sécurité ontologique, d'instabilité résidentielle ou d'insécurité résidentielle, il faut retenir qu'un logement doit correspondre aux besoins du ménage dans l'immédiat, mais aussi permettre aux personnes qui y résident d'y demeurer aussi longtemps que souhaiter.

1.1.4 L'accès aux services et aux infrastructures

Comme le logement s'insère dans le quartier dans lequel il se trouve, l'accès aux services et l'environnement bâti doivent être pris en compte. Ainsi, une personne qui réside dans un quartier où les commerces alimentaires sont absents et où les options de transport sont limitées n'aura pas les mêmes opportunités qu'une personne qui réside à proximité de ces services.

1.1.5 La qualité de l'environnement extérieur

En plus d'influencer l'accès aux services, la **position géographique** d'un logement peut exposer ou protéger les ménages à certaines menaces ou nuisances environnementales, que l'on parle de **bruits, d'odeurs ou de pollution de l'air**. Les logements qui se situent à proximité d'axes routiers importants ou de zones industrielles pourraient être davantage touchés par ces nuisances (Chabalier et al., 2022). De plus, les personnes vivant dans un logement situé dans des zones exposées à des **aléas climatiques**, comme des îlots de chaleur ou de submersions côtières sont plus à risque de subir les impacts des changements climatiques (Turgeon-Pelchat et al., 2023).

Ce travail de conceptualisation de l'impact du logement sur la santé via cinq dimensions a guidé l'élaboration de ce projet de recherche. Toutefois, quelque temps après la fin de la collecte de données, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a publié un cadre conceptuel sur le logement et la santé. Celui-ci a permis de bonifier l'analyse des résultats et il est disponible à l'[Annexe 1](#).

1.2 Logement et inégalités sociales de santé

Dans une perspective de santé publique, les enjeux relatifs au logement se doivent d'être analysés et traités en prenant en compte les inégalités sociales et leurs conséquences sur la santé et bien-être¹¹. En ce sens, **les conditions d'habitation et l'accès au logement varient considérablement selon divers facteurs de différenciation sociale** (Raynault, Tessier, et Thérien, 2015). Par exemple, les **îlots de chaleur urbains**¹² sont souvent situés dans des quartiers défavorisés (Drapeau et al., 2021). Aussi, les **quartiers les moins bien desservis** sont aussi souvent ceux où les logements, bien que de moins bonnes qualités, sont plus abordables (Desroches, 2018). Dans une région fortement rurale comme le Bas-Saint-Laurent, il est raisonnable de croire que l'abordabilité des logements dans les municipalités plus excentrées peut entraîner un éloignement des services pour certains ménages à faible revenu. Par ailleurs, les ménages ayant de faible revenu sont plus souvent contraints de se loger dans des logements avec des **facteurs d'insalubrité**¹³ (ex. : moisissures) pouvant nuire à leur santé (Raynault, Tessier, et Thérien, 2015). Plus encore, les conditions de logement et leurs impacts sur la santé, le bien-être et les opportunités des individus peuvent avoir l'effet de reproduire et de renforcer les inégalités sociales (Desroches, 2018). Par exemple, en raison du montant du loyer, une personne peut ne pas pouvoir subvenir à ses autres besoins de base (se nourrir, se déplacer, se soigner, se vêtir).

En bref, le logement peut être considéré comme un déterminant majeur de la santé physique, mentale et sociale de la population (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024). Les cinq dimensions du logement, soit l'abordabilité, la qualité, la sécurité d'occupation, l'accès aux services, aux commerces ainsi qu'aux infrastructures et l'environnement extérieur ont orienté la recension et la collecte de données. Le cadre conceptuel de l'INSPQ a permis de consolider les notions théoriques utilisées et de guider les analyses. Enfin, les inégalités sociales de santé et l'adaptation aux changements climatiques sont des notions phares de ce projet.

Maintenant que le concept de logement a été clarifié dans un cadre de santé publique, il s'avère essentiel de mieux déterminer les besoins de ce projet en explorant les données déjà disponibles en matière de logement. Cela permettra d'identifier ce qui est connu et ce qui doit continuer d'être approfondi. La prochaine section présentera donc un sommaire descriptif de données disponibles afin de mieux cerner le contexte bas-laurentien et sa situation de logement.

¹¹ Voir le glossaire.

¹² Voir le glossaire.

¹³ Voir le glossaire.

1.3 Portrait de la situation à partir des statistiques existantes

Afin de mieux connaître la situation du logement au Bas-Saint-Laurent, une exploration des données publiques a été réalisée. Pour ce faire, quatre sources d'information ont été explorées :

1. Le recensement de 2021 de Statistique Canada;
2. Les données démographiques de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ);
3. Les données sur le logement de la SCHL;
4. Les données disponibles liées au logement sur l'Infocentre de santé publique.

Dans un premier temps, une mise en contexte démographique et socioéconomique sera présentée. Puis, une exploration sommaire des données disponibles en lien avec les différentes composantes du logement, comme défini ci-dessus, sera exposée.

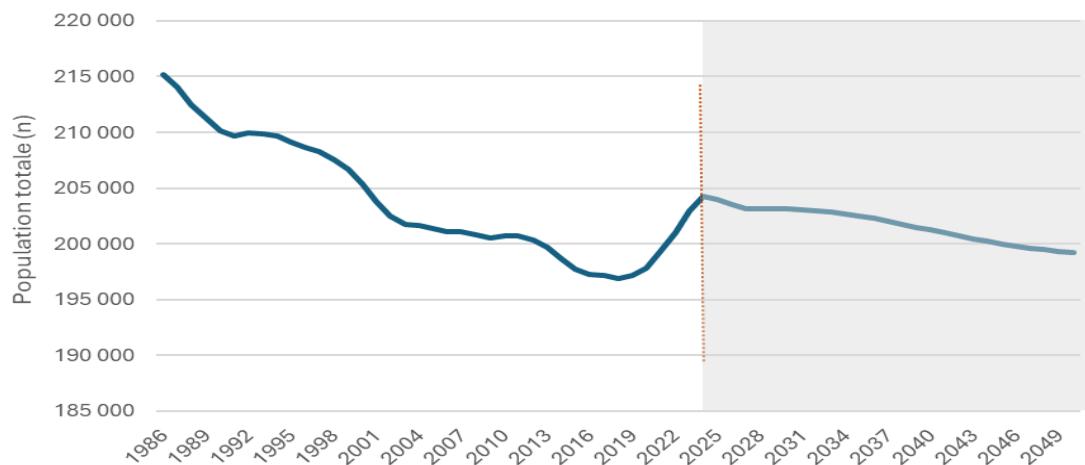
1.3.1 Contexte démographique et socioéconomique

La situation en matière de logement est liée aux contextes démographiques et socioéconomiques du territoire. Ainsi, l'évolution démographique de la population, son vieillissement, la taille des ménages ainsi que les conditions socioéconomiques de la population sont autant de paramètres qui influencent la situation du logement et qui seront brièvement décrits dans les paragraphes suivants.

Évolution démographique de la population

La population totale du Bas-Saint-Laurent en 2024 est estimée à 205 000 personnes. Entre 2023 et 2024, la population a cru d'environ 1 %. Il s'agit de la 6^e année de croissance positive, avec un rythme qui s'accélère d'année en année et qui contraste avec les taux d'accroissement négatifs que la région connaissait auparavant (Institut de la statistique du Québec, 2025). Selon les projections de l'ISQ, le Bas-Saint-Laurent devrait toutefois connaître une faible décroissance de la population dans les années à venir, de telle sorte que, vers 2050, la population soit au niveau de 2021 (Institut de la statistique du Québec, 2024a, 2024c).

Figure 3 : Évolution réelle et projetée de la population du Bas-Saint-Laurent. 1986-2050.



Source : ISQ 2024a; 2024c. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu Bas-Saint-Laurent, 2025.

Note : 2001 à 2022 : données révisées; 2023 : données provisoires; 2024-2050 : données projetées.

L'accroissement de la population bas-laurentienne entre 2023 et 2024 s'explique surtout par la migration internationale et, plus particulièrement, par l'immigration temporaire, dont les gains sont neuf fois plus nombreux que ceux associés à l'immigration permanente. L'ISQ mentionne que « toutes proportions gardées, le Bas-Saint-Laurent figure en position centrale parmi les régions pour ce qui est de l'ampleur des gains migratoires externes totaux » (Institut de la statistique du Québec 2025: 8). Les échanges migratoires avec les autres régions du Québec ont également contribué à l'accroissement de la population entre 2023 et 2024, tandis que les gains associés aux migrations interprovinciales sont plus limités. L'accroissement naturel (décès – naissances) est pour sa part négatif au Bas-Saint-Laurent depuis plus de 10 ans (Institut de la statistique du Québec, 2025).

Comme exposé dans le *Tableau 2*, la population actuelle, les taux d'accroissement ainsi que les perspectives démographiques à plus long terme varient selon les MRC. Les trois MRC les plus populeuses en 2024 présentent les taux d'accroissement annuels 2023-2024 les plus élevés, tandis que les MRC de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup sont les deux seules qui devraient connaître une croissance globale sur un horizon de 10 ans.

Tableau 2 : Statistiques démographiques des MRC de la région, Bas-Saint-Laurent.

Statistiques démographiques des MRC de la région, Bas-Saint-Laurent			
	Taux d'accroissement annuel 2023-2024p (pour 1000)	Population 2024p	Population projetée 2034
Rimouski-Neigette	27,7	60 265	61 005
Rivière-du-Loup	9,1	36 395	37 003
Kamouraska	9,5	21 589	20 907
Les Basques	2,1	9 044	8 904
La Matanie	-3,4	21 222	20 437
La Matapédia	1,1	17 842	17 207
La Mitis	0,3	18 557	18 186
Témiscouata	8,1	19 978	19 034
Bas-Saint-Laurent	11,3	204 892	202 683

Source : ISQ, 2024e, 2025. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu Bas-Saint-Laurent, 2025.

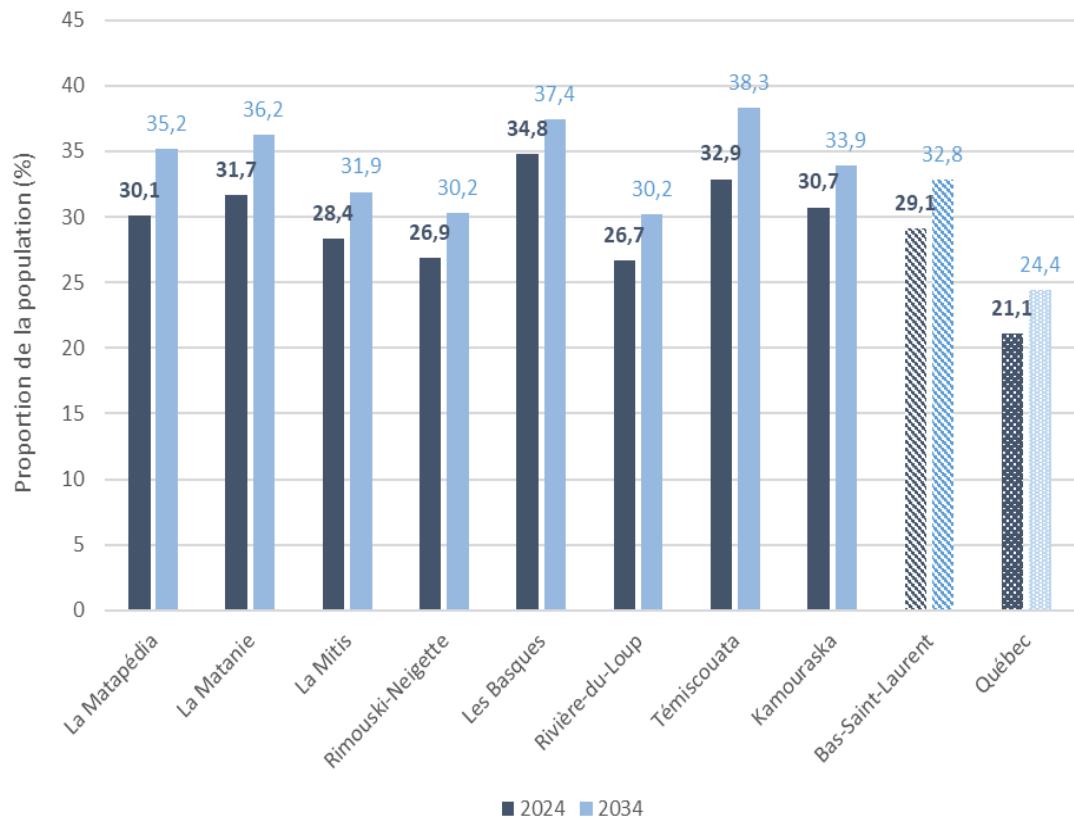
Notes : Taux d'accroissement annuel calculé en faisant le rapport entre la variation annuelle de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée et la population moyenne de la période.

p : provisoire

Structure d'âge de la population

En 2024, au Bas-Saint-Laurent, 29 % de la population est âgée de 65 ans et plus et 18 % de moins de 20 ans, ce qui classe la région parmi les plus vieillissantes du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2025). La proportion de personnes aînées varie considérablement entre les MRC, passant d'environ 27 % dans la MRC de Rivière-du-Loup à 35 % dans celle des Basques (*Figure 4*). Le **vieillissement de la population** continuera de s'accentuer au fil des années. En 2034, selon les projections de l'ISQ, 33 % de la population du Bas-Saint-Laurent pourrait être âgée de 65 ans et plus.

Figure 4 : Proportions projetées de la population de 65 ans et plus, scénarios de 2024, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2024 et 2034.

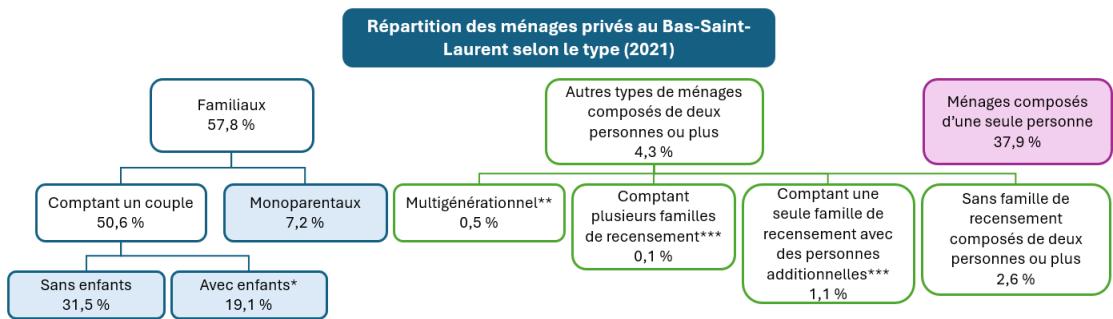


Source : ISQ, 2024b, 2024h, 2024i. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu Bas-Saint-Laurent, 2025.

Taille et composition des ménages

La *Figure 5* illustre la répartition des ménages privés au Bas-Saint-Laurent en 2021. Il est possible de constater qu'environ 3,4 % de la population du Bas-Saint-Laurent vivait en **logement collectif**, ce qui inclut notamment la plupart des résidences privées pour aînés (RPA), les centres de soins, les hôtels/motels, les pensions et maisons de chambre, les résidences étudiantes, les refuges temporaires, les camps de travailleurs, les bases militaires et les établissements correctionnels. Le reste de la population bas-laurentienne réside dans des **logements privés** et se répartit selon différents types de ménages.

Figure 5 : Répartition des ménages privés au Bas-Saint-Laurent selon le type, 2021.



Source : Statistique Canada, 2023a.

* Pas de restriction d'âge. Ceci inclut les enfants vivant avec des grands-parents sans la présence des parents.

** Les ménages multigénérationnels représentent tous les ménages dans lesquels au moins une personne est à la fois le grand-parent d'une personne dans le ménage et le parent d'une autre personne dans le même ménage; et/ou tous les ménages dans lesquels au moins une personne est à la fois l'enfant d'une personne dans le ménage et le petit-enfant d'une autre personne dans le même ménage.

*** Exclus les ménages multigénérationnels.

Selon les prévisions de l'ISQ, ce sont surtout les besoins en logements collectifs qui sont appelés à croître dans les prochaines années. Poussé par le vieillissement de la population, c'est plus de 70 % d'augmentation du nombre de personnes en logement collectif qui est projeté par l'ISQ d'ici 2051 dans la région. Les besoins en logements privés devraient quant à eux diminuer légèrement (-1 %) d'ici 2051 (Institut de la statistique du Québec, 2024g).

Conditions socioéconomiques

En 2023, le taux de chômage, chez les 15-64 ans dans la région, était de 4,1 %, tandis que le taux d'emploi pour ce même groupe d'âge était à 77,8 %. Ces taux sont similaires à ce qui a été mesuré en 2022. Entre 1998 et 2023, on remarque cependant que le taux d'emploi a augmenté de 20,9 points de pourcentage et le taux de chômage a diminué de 9,7 points. L'ISQ explique la hausse du taux d'emploi par l'effet combiné de la croissance de l'emploi et de la diminution de la population chez les 15-64 ans (Institut de la statistique du Québec, 2024d).

Le *Tableau 3* suivant présente quelques statistiques sur le **revenu pour chacune des MRC** et permet de constater les disparités en ce sens dans la région : le revenu disponible par habitant est plus élevé dans les MRC de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup et est plus faible dans Les Basques, La Mitis et La Matapédia. On constate aussi que les taux de pauvreté sont plus élevés dans La Mitis et La Matanie.

Tableau 3 : Statistiques sur le revenu des MRC de la région, Bas-Saint-Laurent.

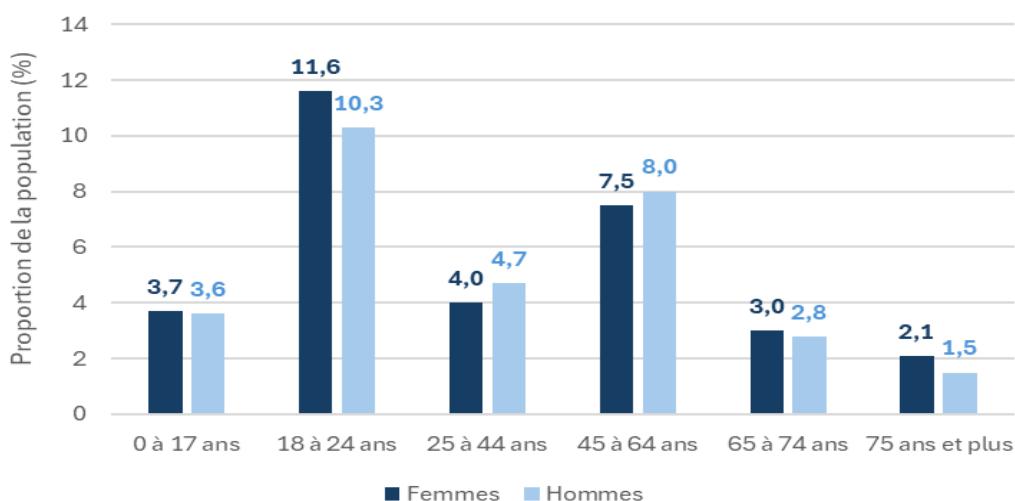
Statistiques sur le revenu des MRC de la région, Bas-Saint-Laurent			
	Revenu disponible par habitant en \$, 2023p (ISQ)	Variation du revenu 2023/2022 en % (ISQ)	Taux de pauvreté de la population selon la mesure du panier de consommation (MPC) (2020) (Statistique Canada)
La Matapédia	31 094	0,8	5,5
La Matanie	31 664	0,5	6,0
La Mitis	30 757	1,2	5,7
Rimouski-Neigette	34 332	0,2	5,0
Les Basques	31 307	3,0	5,0
Rivière-du-Loup	34 543	2,0	4,7
Témiscouata	32 123	1,1	5,3
Kamouraska	32 348	-0,1	4,5
Bas-Saint-Laurent	32 917	0,9	5,1
Québec	36 531	2,0	6,4

Source : ISQ, 2024; Statistique Canada, 2022. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu Bas-Saint-Laurent, 2025.

Note : Pour une définition de la MPC, voir glossaire.

La *Figure 6* révèle que, dans la région, la plus grande proportion de personnes ayant un faible revenu selon la MPC se trouve chez les 18 à 24 ans, particulièrement chez les femmes. Le taux de pauvreté diminue chez les personnes âgées de 65 ans et plus.

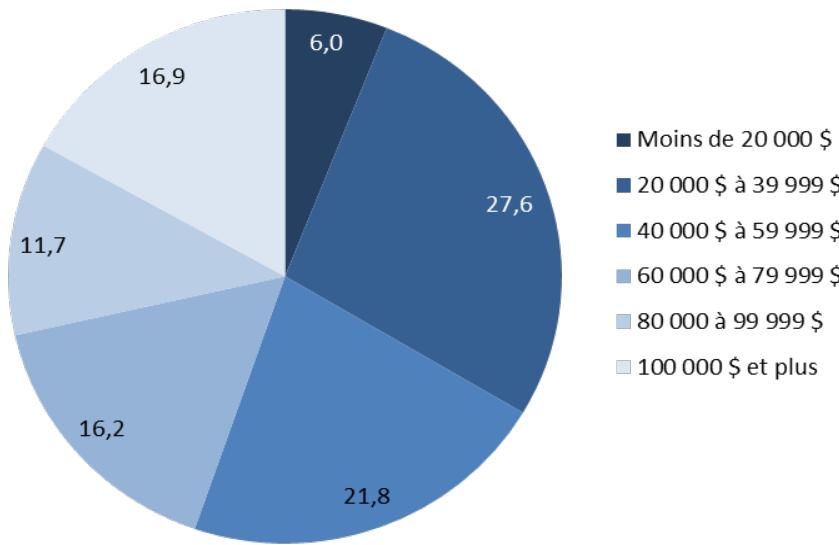
Figure 6 : Proportion de la population en situation de faible revenu selon la mesure du panier de consommation selon le sexe et l'âge, Bas-Saint-Laurent, 2021.



Source : Infocentre de santé publique, 2024b. Recensement 2021 de Statistique Canada. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

Enfin, la *Figure 7* présente, quant à elle, la **répartition des ménages selon la tranche de revenus après impôt**. Il est possible d'y voir que 6 % des ménages bas-laurentiens ont un revenu de moins de 20 000 \$, ce qui représente environ 5 455 ménages. De plus, 25 705 ménages ont un revenu après impôt qui se situe entre 20 000 \$ par année et 39 999 \$, soit environ 28 % des ménages.

Figure 7 : Répartition des ménages privés selon la tranche de revenu après impôt, Bas-Saint-Laurent, 2021.



Source : Statistiques Canada, 2023a. Traitement : Équipe surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

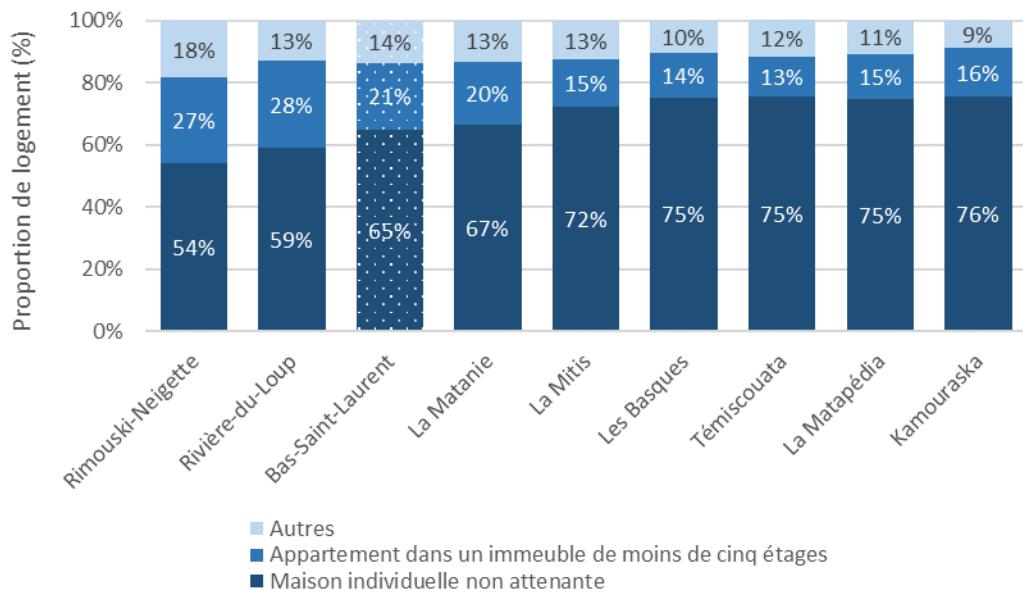
1.3.2 Caractéristiques du parc immobilier

Le portrait des caractéristiques du parc immobilier bas-laurentien permettra de connaître le nombre et le type d'habitations qui se trouvent sur le territoire ainsi que l'évolution de leur valeur foncière.

Type d'habitation et valeur foncière

La majorité des logements (65 %) dans la région sont des **maisons individuelles** non attenantes. Cette proportion varie selon la MRC, passant de 54 % dans Rimouski-Neigette à 76 % dans la MRC de Kamouraska. Les appartements dans les immeubles de moins de cinq étages sont le deuxième type d'habitation le plus fréquent au Bas-Saint-Laurent, représentant 21 % des logements de la région (*Figure 8*) (Statistique Canada, 2023a).

Figure 8 : Répartition de logements occupés par des résidents habituels selon les types d'habitation, Bas-Saint-Laurent et MRC du Bas-Saint-Laurent, 2021.



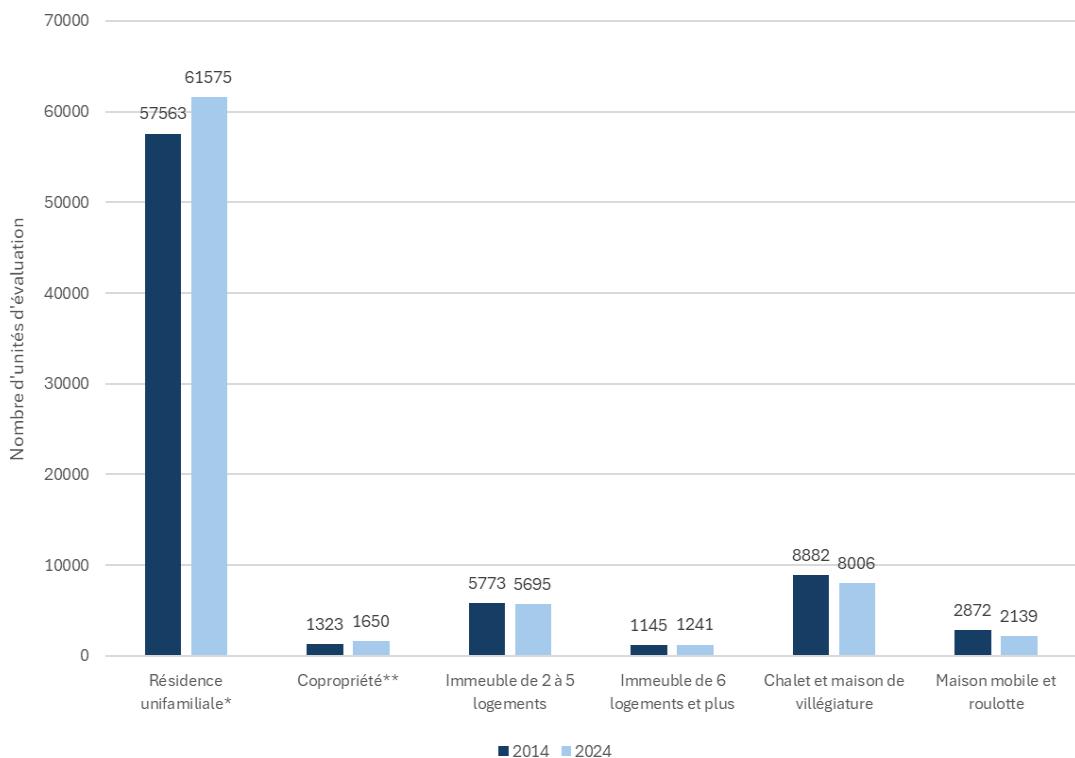
Source des données : Statistique Canada, 2023a. Traitement des données : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2023.

Note : Autres (maisons jumelées, maison en rangée, appartement ou plain-pied dans un duplex, appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus, autre maison attenante, logement mobile).

Le nombre d'unités d'évaluation¹⁴ par type d'immeuble résidentiel nous indique que **les résidences unifamiliales sont de loin les plus nombreuses dans la région**. Lorsque l'on compare l'évolution du nombre d'unités d'évaluation par type d'immeuble résidentiel, on constate également que c'est ce type d'unité d'évaluation qui a connu la plus grande croissance dans les 10 dernières années, suivi des copropriétés et des immeubles de 6 logements ou plus. Les autres catégories d'unité d'évaluation ont quant à elles vu leur nombre diminuer entre 2014 et 2024 (*Figure 9*).

¹⁴ Voir le glossaire.

Figure 9 : Nombre d'unités d'évaluation¹ par type d'immeuble résidentiel les plus présent au Bas-Saint-Laurent, 2014 et 2024.



Source : ISQ 2024e. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

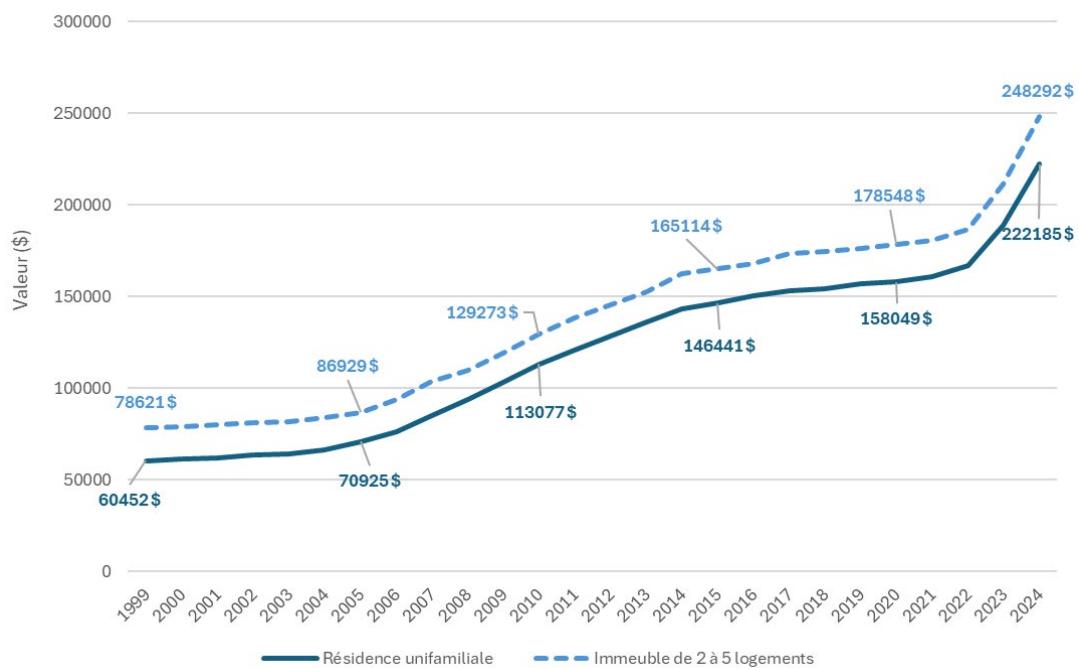
Notes : ¹ Correspond au nombre total d'unités inscrites au rôle d'évaluation. Ne correspond pas au nombre de logements.

* Résidence d'un seul logement, à l'exclusion faite des copropriétés résidentielles et des maisons mobiles.

** Comprend uniquement les copropriétés divisées. La copropriété divise d'un immeuble existe lorsque plusieurs personnes ont, ensemble et concurremment, le droit de propriété d'un bien et que ce droit se répartit entre les copropriétaires par fractions comprenant chacune une partie privative, matériellement divisée, et une quote-part des parties communes.

Un autre élément qui caractérise les différents types d'habitation dans la région et qui influence la situation du logement est l'**augmentation des valeurs foncières**. La *Figure 10* présente l'évolution de la valeur imposable moyenne uniformisée pour les deux types d'unités d'habitation principales les plus prévalentes dans la région, soit les résidences unifamiliales et les immeubles de deux à cinq logements. On constate l'augmentation importante de la valeur des propriétés au Bas-Saint-Laurent, depuis 2004 et encore plus fortement depuis 2022.

Figure 10 : Valeur (imposable, moyenne uniformisée*) de certains types d'immeubles résidentiels (\$). Bas-Saint-Laurent, 1999-2024.



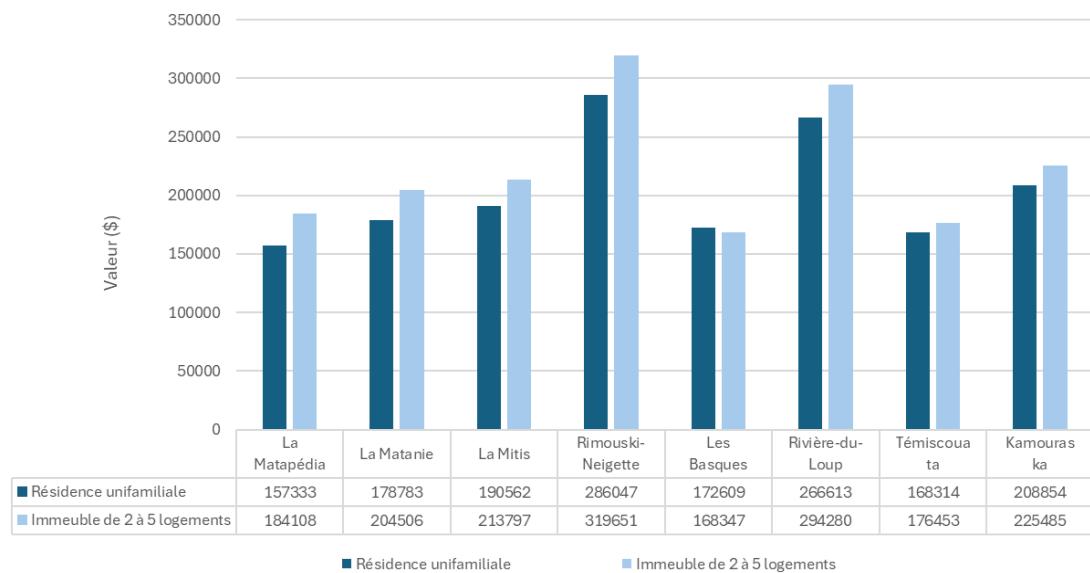
Source : Institut de la statistique du Québec, 2024e.

Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

Note : * les valeurs foncières uniformisées pour l'exercice financier d'une municipalité donnée reflètent les valeurs établies selon les conditions du marché immobilier telles qu'elles existaient 18 mois avant l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation, multipliées par le facteur comparatif déterminé pour cet exercice. Par exemple, les valeurs foncières uniformisées pour l'exercice financier de 2024 d'un rôle d'évaluation équilibré en première année de cycle triennal représentent la valeur réelle des propriétés au 1^{er} juillet 2022, multipliée par le facteur comparatif établi pour l'exercice financier de 2024. Le facteur comparatif est l'inverse de la proportion médiane du rôle. Cette dernière est établie après le dépôt du rôle triennal et elle est constituée par la donnée médiane d'une distribution de proportions individuelles mettant en relation le prix de vente des propriétés ayant fait l'objet de transactions immobilières et leur évaluation inscrite au rôle.

La *Figure 11* montre quant à elle les écarts de valeur de propriété entre les MRC, avec les valeurs de 2024. Elle permet de montrer que les MRC des deux principales villes se démarquent par la plus grande valeur des bâtiments.

Figure 11 : Valeur (imposable moyenne uniformisée*) de certains types d'immeubles résidentiels, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2024.



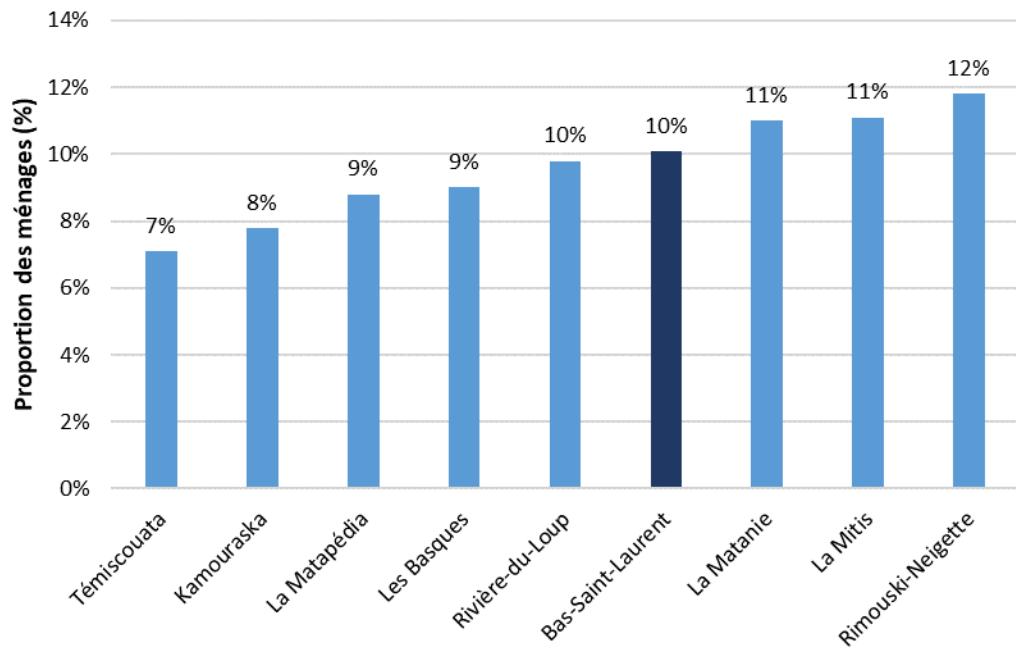
Source : Institut de la statistique du Québec, 2024e. Traitement et analyse : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

* Note : Voir la note à la *Figure 10*.

1.3.3 Abordabilité des logements

L'abordabilité des logements peut être définie de différentes manières et doit prendre en compte différents facteurs comme le présente le cadre conceptuel du logement présenté plus haut. Les données du recensement permettent cependant de dépeindre la situation à partir de l'indicateur du taux d'effort, qui indique qu'au Bas-Saint-Laurent, 10 % des ménages consacrent 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement (Statistique Canada, 2023a). Cette proportion varie selon la MRC, comme l'illustre la *Figure 12* ci-dessous.

Figure 12 : Proportion de ménage consacrant 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement, MRC du Bas-Saint-Laurent et Bas-Saint-Laurent, 2021.



Source des données : Statistique Canada, 2023a. Traitement des données : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2023.

Avec un ménage sur dix consacrant 30 % ou plus de ses revenus totaux aux frais de logement, le **Bas-Saint-Laurent se démarque positivement de l'ensemble du Québec (16 %)** (Statistique Canada, 2023a). Toutefois, en se penchant sur certains groupes populationnels, il est possible de constater que le fait **d'avoir un logement trop cher pour ses revenus touche inégalement la population bas-laurentienne**.

En effet, comme le présente le *Tableau 4*, les ménages dont le principal soutien appartient aux catégories suivantes sont davantage touchés par l'inabordabilité de leur logement :

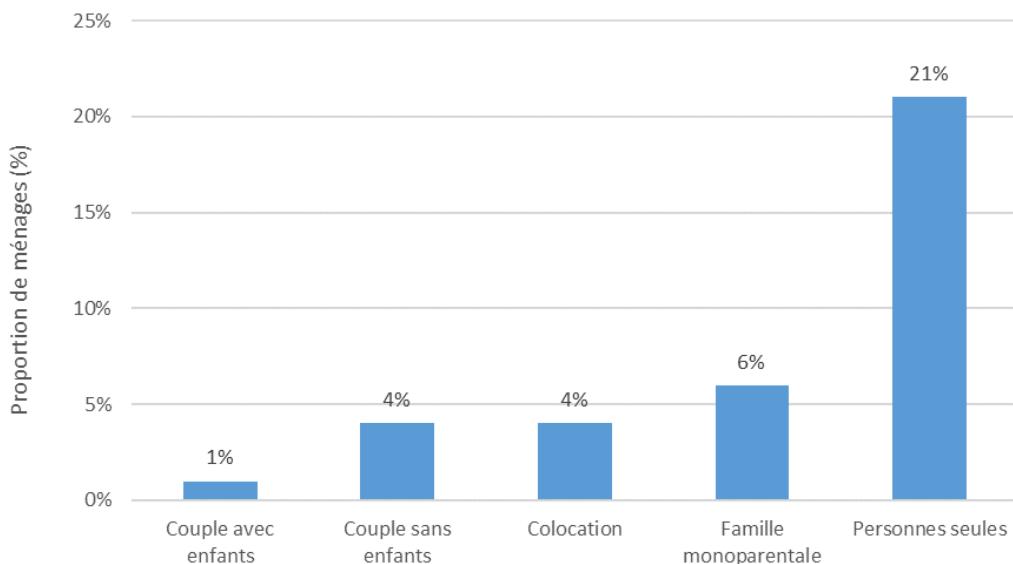
- Les personnes en situation de pauvreté selon la MPC;
- Les femmes;
- Les personnes âgées de 18 à 24 ans;
- Les personnes âgées de 65 ans et plus;
- En général, comme pour chacune de ces catégories, les ménages locataires sont plus touchés par l'inabordabilité.

Tableau 4 : Proportion de ménages dont le logement est inabordable selon les statistiques du principal soutien et le mode d'occupation, Bas-Saint-Laurent, 2021.

		Proportion de ménage dont le logement est inabordable selon les caractéristiques du principal soutien		
		Ménage locataire	Ménage propriétaire	Total
Genre du principal soutien				
Femmes	20,4 %	7,5 %		12,3 %
Hommes	16,1 %	5,6%		8,3 %
Âge du principal soutien				
18 à 24 ans	21,0%	3,4 %		19,3 %
25 à 54 ans	11,4 %	5,2 %		7,0 %
55 à 64 ans	21,2 %	7,1 %		10,7 %
65 ans et plus	23,8 %	7,0 %		12,0 %
Situation de pauvreté selon la MPC				
En situation de pauvreté	57,3 %	52,6 %		56,0 %
Pas en situation de pauvreté	10,9 %	4,8 %		6,5 %
Total	18,4 %	6,3 %		10,0 %

En plus de ce qui est présenté dans ce tableau, les ménages composés d'une seule personne sont aussi plus nombreux à consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement. **Les familles monoparentales ne se démarquent pas** des autres types de ménages, mais sont tout de même plus nombreuses que les couples avec enfants à avoir un logement inabordable, comme l'illustre la *Figure 13*.

Figure 13 : Proportion de ménages consacrant 30 % ou plus de ses revenus aux frais de logement selon le type de ménage, Bas-Saint-Laurent, 2021.



Source des données : Statistique Canada, 2023c. Traitement des données : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2023.

Enfin, il est possible de croire que les ménages qui ont déménagé récemment sont, eux aussi, davantage touchés par les enjeux d'abordabilité. Selon les données de la SCHL, le loyer moyen des appartements et des maisons en rangée d'initiative privée s'élevait à 786 \$ à Rimouski, 655 \$ à Matane et 832 \$ à Rivière-du-Loup en octobre 2024 (SCHL, 2024b).

Cependant, il est essentiel de préciser que ces données ne permettent pas d'évaluer le coût des logements présentement disponibles sur le marché. Différentes enquêtes indiquent, par exemple, que **les loyers libres et affichés en 2023 exigent des frais considérablement plus élevés que ceux fournis par la SCHL**. Le *Tableau 5* ci-dessous illustre la différence entre l'évaluation des coûts des logements disponibles et les coûts des logements occupés à Rimouski (seule ville de la région pour laquelle ces données étaient disponibles), selon différentes sources. Cela suggère la présence d'un décalage entre le prix des logements occupés et celui exigé pour les logements disponibles. De ce fait, il est possible d'émettre l'hypothèse que les ménages locataires qui ont récemment déménagé sont plus nombreux que les autres à consacrer 30 % ou plus de leur revenu aux frais de logement.

Tableau 5 : Comparaison des loyers mensuels moyens pour les logements occupés selon l'Enquête sur le marché locatif (SCH, 2023) et les logements disponibles selon le Regroupement des comités logement et association de locataires du Québec (RCALQ, 2023) et Le Devoir (Croteau et al., 2023) à Rimouski.

	Enquête sur le marché locatif en 2022 (Logement occupé)	Enquête du RCALQ, 2023 (Logements disp.)	Enquête du <i>Devoir</i> , 2023 (Logements disp.)
Loyer mensuel moyen à Rimouski	698 \$	1073 \$	1105 \$

Source : SCHL, 2023; RCALQ, 2023; Croteau et al., 2023. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2023.

En somme, le fait de dépenser une trop grande part de son revenu aux frais de logement touche plusieurs ménages bas-laurentiens. Il faut toutefois rappeler que les données du recensement ont été collectées en 2021. Outre le fait que la situation ait évolué depuis, il faut aussi mentionner que les revenus des Canadiens étaient généralement plus élevés à ce moment en raison des transferts gouvernementaux fédéraux liés à la pandémie de COVID-19 (SCHL, 2024a).

1.3.4 Qualité du logement

Pour évaluer la qualité des logements au Bas-Saint-Laurent, trois indicateurs sont disponibles via le recensement de Statistique Canada, soit la proportion de logements de taille insuffisante, la proportion de logements nécessitant des réparations majeures et, enfin, l'année de construction des logements.

Logements de taille insuffisante

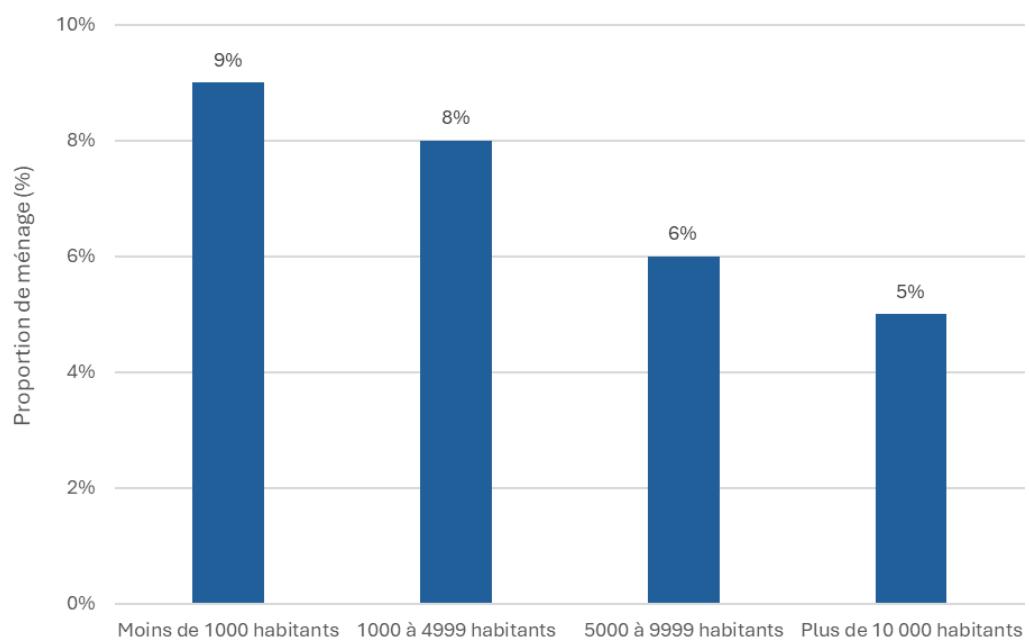
Afin de mesurer la proportion de ménages résidant dans un logement de taille insuffisante, Statistique Canada utilise la Norme nationale d'occupation (NNO). Cet indicateur permet de savoir si le nombre de chambres d'une habitation est suffisant pour le nombre de personnes dans le ménage, leur sexe, leur âge et les liens entre les personnes. Selon le recensement de 2021, environ 870 ménages au Bas-Saint-Laurent vivaient dans un logement de taille insuffisante. Cela représente moins de 1 % du total des ménages et peu de variations entre les MRC sont observées. Le petit nombre de logements qui sont de taille insuffisante rend difficiles les analyses pour identifier des groupes populationnels plus vulnérables à l'échelle régionale.

Logements nécessitant des réparations majeures

Statistique Canada définit les réparations majeures en ces termes : « La catégorie *Réparations majeures requises* comprend les logements qui ont besoin de réparations majeures, telles que les logements où la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse; et les logements qui ont besoin de réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds » (Statistique Canada, 2023a). Les habitations nécessitant des réparations majeures sont considérées comme étant en mauvais état.

Au Bas-Saint-Laurent, 6,5 % des ménages vivent dans un logement nécessitant des réparations majeures. Cette proportion varie selon la MRC entre 5 % dans Rimouski-Neigette et 9 % dans Les Basques. En général, le **mauvais état des logements est plus fréquent dans les petites municipalités de moins de 1 000 habitants** que dans les plus grandes municipalités (*Figure 14*).

Figure 14 : Proportion de ménage vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures, selon la taille de la municipalité, Bas-Saint-Laurent, 2021.



Source des données : Statistique Canada, 2023a. Traitement et analyse des données : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2023.

Les ménages locataires et les ménages propriétaires résident dans des logements nécessitant des réparations majeures dans des **proportions similaires**.

En revanche, selon le cycle 2022 de l'Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants à la maternelle (EQPPEM), environ 9 % des enfants à la maternelle au Bas-Saint-Laurent résident dans un logement qui nécessite des réparations majeures, proportion plus élevée que celle que l'on observe dans l'ensemble du Québec (6 %). Cette enquête révèle aussi que près de 7 % des enfants du préscolaire résident dans un logement présentant au moins une forme de nuisance (moisissure, odeurs, problèmes d'insectes ou de rongeurs). Cette proportion est toutefois plus faible que celle observée au Québec (11 %) (Auger et Groleau, 2023).

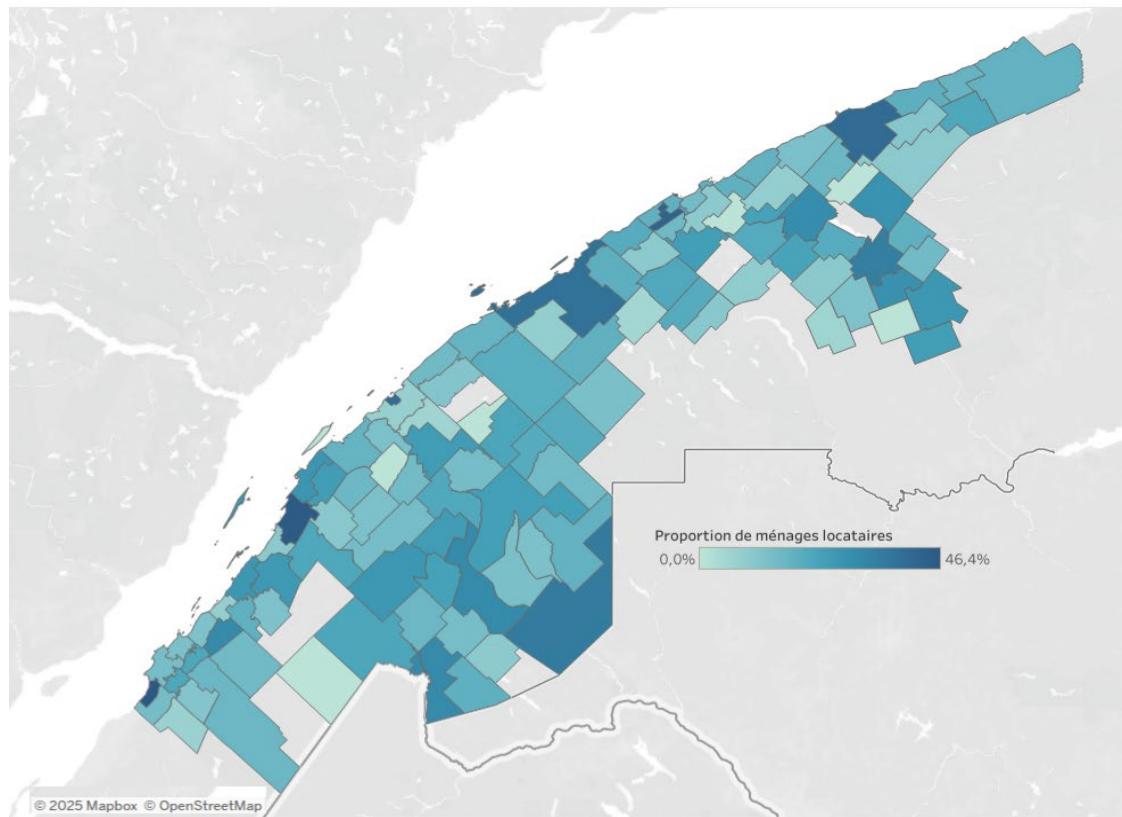
Année de construction des logements

L'âge du bâtiment dans lequel on réside peut aussi avoir un impact sur la santé. Bien que ce ne soient pas tous les bâtiments plus anciens qui sont en mauvais état, ces derniers sont **plus à risque de contenir certains contaminants** comme l'amiante et le plomb (Levasseur et Leclerc, 2017). Au Bas-Saint-Laurent, ce sont 33 % des logements qui ont été construits avant 1960, ce qui est plus élevé que dans l'ensemble du Québec (23 %). Cette proportion varie considérablement entre les MRC du Bas-Saint-Laurent, passant de 21,7 % dans Rimouski-Neigette à 53,9 % dans Les Basques.

1.3.5 Occupation

Selon le recensement de 2021, 30,7 % des ménages privés bas-laurentiens sont **locataires de leur résidence**. Cette proportion est inférieure à celle de l'ensemble du Québec, où la proportion de locataires est de 39,9 % (Statistique Canada, 2023a). La *Figure 15* illustre la proportion de locataires dans les différentes municipalités du Bas-Saint-Laurent. Les municipalités en bleu pâle sont celles pour lesquelles les proportions de locataires sont les plus basses, alors que les municipalités bleu foncé sont celles où la proportion de locataires est la plus élevée. En observant la carte, on constate que ce sont d'abord dans les principales **villes des différentes MRC que les proportions de locataires sont les plus élevées**. C'est le cas, entre autres, de Rimouski (38 %), Rivière-du-Loup (46 %) et Matane (40 %), mais aussi de Mont-Joli (42 %), Trois-Pistoles (40 %) et La Pocatière (46 %). À l'inverse, les municipalités de moins de 1 000 habitants présentent une proportion moyenne de ménages locataires qui se situent plutôt à 14 % (*Figure 15*).

Figure 15 : Proportion de ménages locataires, municipalités du Bas-Saint-Laurent, 2021.



Source des données : Statistique Canada, 2023a. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2023.

Taux d'inoccupation des logements locatifs

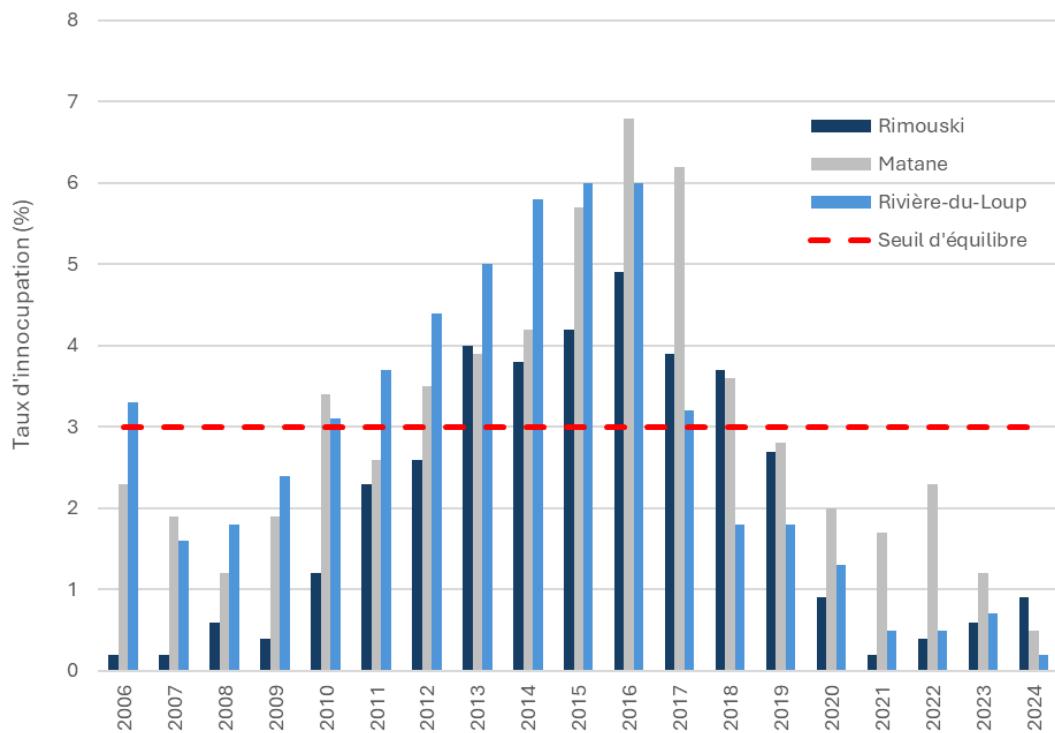
Selon la SCHL, un taux d'inoccupation¹⁵ inférieur à 3 % dans un territoire donné y indique une pénurie de logements. Au Bas-Saint-Laurent, selon les données les plus récentes (octobre 2024), les trois principales villes et leurs alentours¹⁶ présentent des taux d'inoccupation des appartements et des maisons en rangée d'initiative privée **sous ce seuil** : Rimouski (0,9 %), Matane (0,5 %) et Rivière-du-Loup (0,2 %) (SCHL, 2024b).

Si la proportion de logements vacants est particulièrement faible dans les dernières années, la *Figure 16* ci-dessous nous permet de constater que cette situation n'est **pas inédite dans la région**. Une pénurie de logements a aussi été observée entre 2006 et 2009 avec des taux d'inoccupation aussi bas que 0,2 % à Rimouski en 2006 et 2007.

¹⁵ Voir le glossaire.

¹⁶ « Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Le noyau d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants selon les données du Programme du recensement de la population précédent [...] » (Statistique Canada, 2023).

Figure 16 : Taux d'inoccupation (%) des appartements et des maisons en rangée d'initiative privées, centre de 10 000 habitants et plus, Bas-Saint-Laurent, 2006-2024.



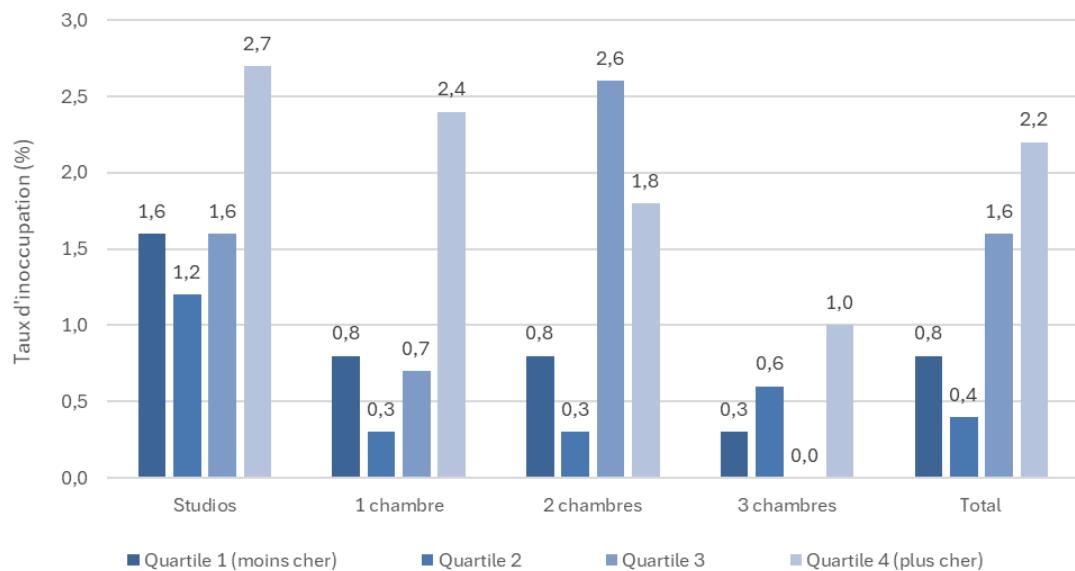
Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement. Enquête sur les logements locatifs 2006 à 2024.
Traitement : Équipe surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

Note : Taux d'inoccupation au mois d'octobre de chaque année.

Pour les municipalités de plus petites tailles, peu de données sont disponibles. L'enquête sur le marché locatif dans les centres ruraux fournit des taux d'inoccupation pour les villes de 2 500 à 10 000 habitants. Les données sont toutefois collectées lors des recensements et sont donc mises à jour aux cinq ans. Cette enquête permet tout de même d'identifier quelques municipalités de plus petites tailles qui sont aussi aux prises avec une pénurie du logement. C'est le cas d'Amqui (1,3 %), Sainte-Luce (0 %), La Pocatière (2,4 %) et Mont-Joli (2,8 %) (SCHL, 2021).

Les données provinciales révèlent que la pénurie de logements touche davantage les logements les moins dispendieux. Ainsi, au Québec, le taux d'inoccupation, bien que demeurant sous le seuil d'équilibre de 3 %, est généralement moins critique pour les logements du quartile le plus cher. Contrairement aux logements les plus dispendieux, les taux d'inoccupation pour les logements des deux quartiles les moins chers se situent en général sous la barre du 1 % (voir la Figure 17). À cet égard, les données pour les agglomérations de recensement (AR) bas-laurentiennes ne sont pas de qualité suffisante pour arriver à des conclusions claires.

Figure 17 : Taux d'inoccupation des maisons en rangées et des appartements d'initiative privée selon le quartile de loyer et le nombre de chambres, Québec, octobre 2023



Source : SCHL, 2024b (Enquête sur les logements locatifs). Traitement : Équipe surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

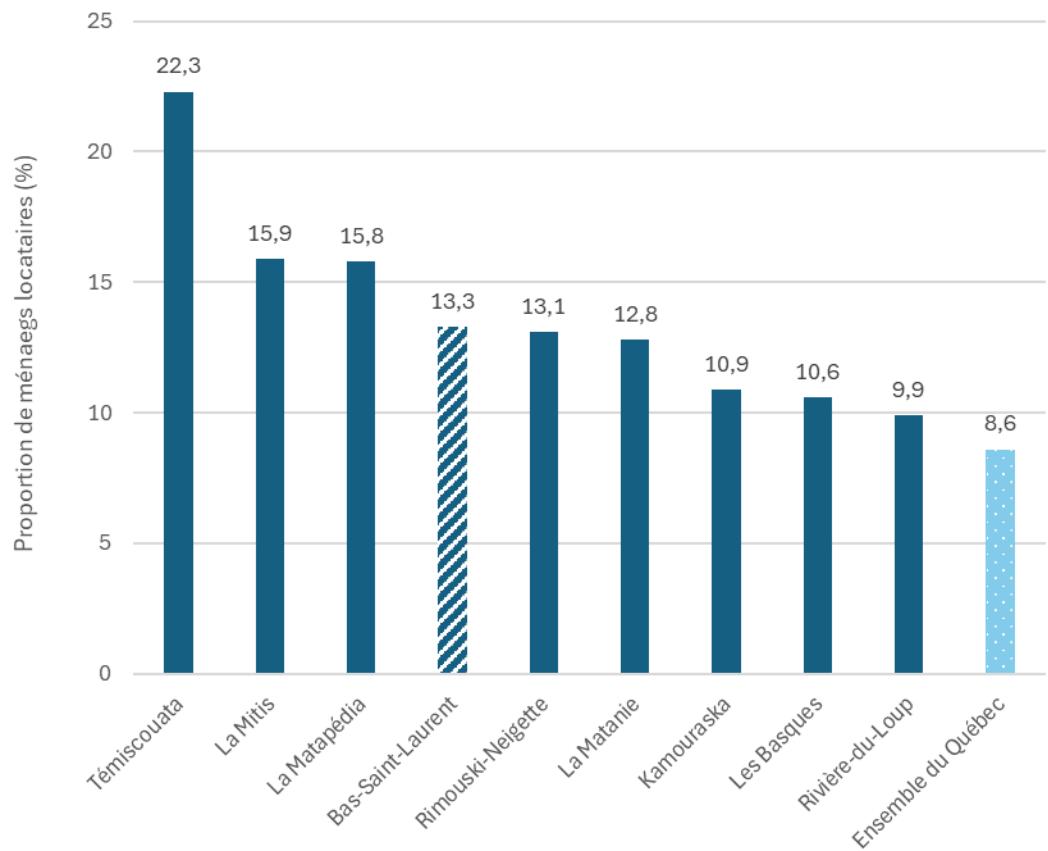
Logements sociaux et communautaires

Au Bas-Saint-Laurent, en 2021, 13,3 % des ménages locataires en logement privé¹⁷ résident dans un logement subventionné¹⁸. Cela représente 3 804 ménages. La proportion de la région est plus élevée que celle de l'ensemble du Québec (8,6 %). Elle varie considérablement à l'intérieur du Bas-Saint-Laurent, passant de 9,9 % dans la MRC de Rivière-du-Loup à 22,4 % dans la MRC du Témiscouata, comme il est possible de le constater à la *Figure 18* (Statistique Canada, 2023a).

¹⁷ Voir glossaire.

¹⁸ Voir glossaire.

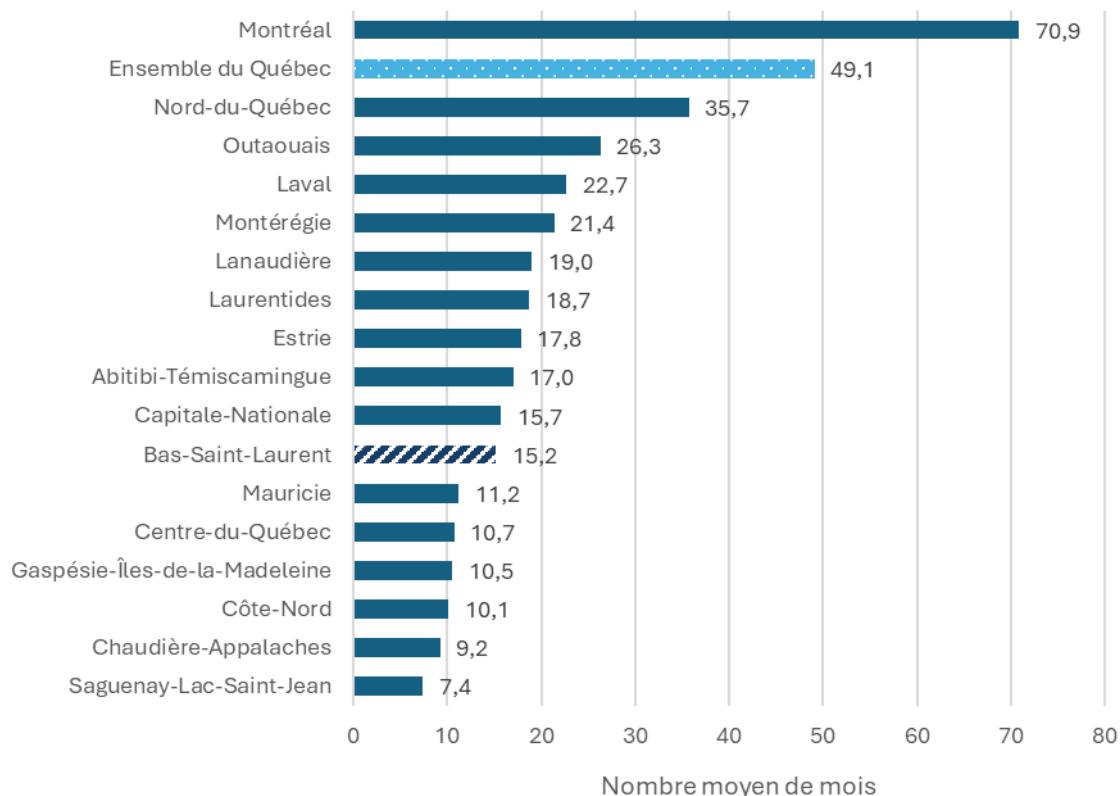
Figure 18 : Proportion de ménages locataires résidant dans un logement subventionné, MRC du Bas-Saint-Laurent, Bas-Saint-Laurent et Québec, 2021.



Source : Statistique Canada, 2023a. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

De plus, en 2023, la région compte un total 2 955 logements en HLM et 1 319 ménages bénéficiaient du programme de supplément au loyer (PSL) (Institut de la statistique du Québec, 2024j). Le délai d'attente moyen au Bas-Saint-Laurent pour accéder à un logement en HLM ou à un PSL est de 15,2 mois, ce qui est plus court que dans l'ensemble du Québec (49,1 mois). Il est toutefois à noter que la moyenne québécoise est influencée par les délais d'attente observés à Montréal (70,9 mois), comme l'illustre la *Figure 19*. (MSSS, 2025).

Figure 19 : Délais d'attente moyens pour accéder à un logement social (HLM et PSL), régions du Québec, 2023.



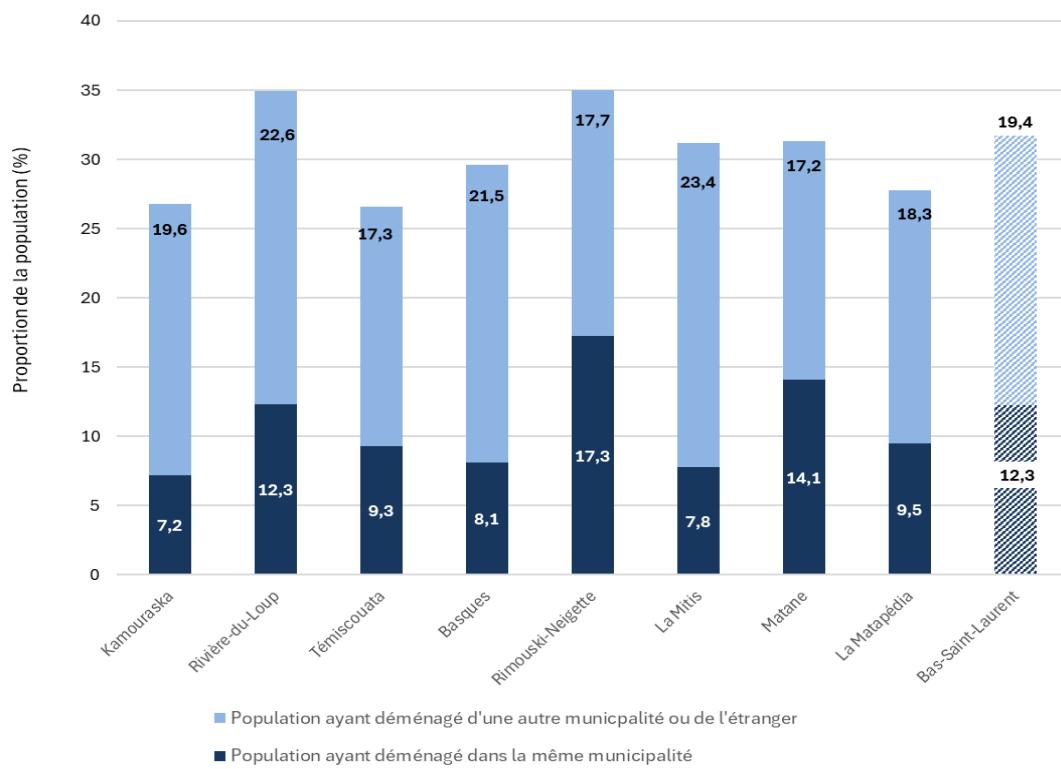
Source : MSSS, 2025. Traitement : Équipe de Surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

Enfin, la région compte 1 760 logements en OBNL et 251 logements en coopérative d'habitations. Parmi les logements sociaux et communautaires sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, certains immeubles sont consacrés aux personnes aînées, aux familles, aux personnes seules ou aux personnes en situation de handicap.

1.3.6 Stabilité résidentielle

Comme le démontre la figure suivante, en 2021, 31,7 % des ménages bas-laurentiens avaient déménagé dans les cinq dernières années, et 9,4 % l'avaient fait au courant de la dernière année (donnée non illustrée). Parmi ceux qui ont déménagé, la majorité (61 %) des personnes qui ont déménagé sont venues d'une autre municipalité ou de l'étranger (migrants); tandis que 39 % ont déménagé à l'intérieur de la même municipalité. Les MRC de Rivière-du-Loup et de Rimouski-Neigette sont celles dont la population a le plus déménagé dans les cinq dernières années ([Figure 20](#)).

Figure 20 : Proportion de la population qui a déménagé dans les 5 dernières années selon le statut de migration, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2021.



Source : Infocentre de santé publique, 2024a. Recensement 2021 de Statistique Canada. Traitement : Équipe de surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2025.

Sécurité d'occupation

Peu de données documentant la sécurité d'occupation¹⁹ des personnes qui habitent au Bas-Saint-Laurent sont disponibles. Toutefois, l'information contenue dans les rapports annuels du Tribunal administratif du logement (TAL) renseigne sur le nombre de causes introduites pour reprise de logement au Québec dans les dernières années. On constate ainsi que le nombre de causes pour ce motif a triplé entre 2016-2017 et 2022-2023, passant de 807 à 2 693 (gouvernement du Québec, 2017, 2023).

¹⁹ Voir glossaire.

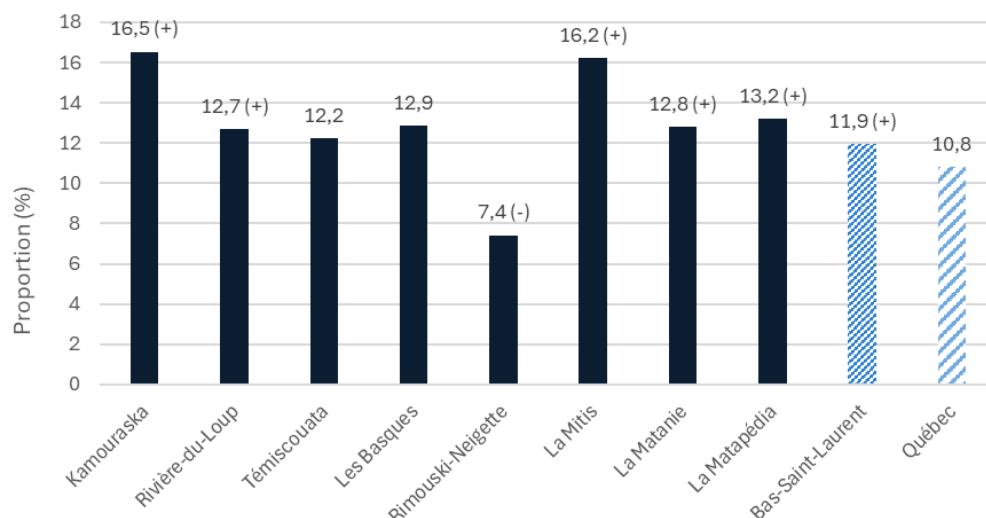
1.3.7 Environnement extérieur

L'environnement extérieur sera décrit à travers **sa qualité et l'accès à des infrastructures**. Afin d'en mesurer la qualité, seulement deux indicateurs sont disponibles : le fait d'être dérangé à domicile par une source de bruit et la proximité du logement avec un axe routier principal.

Premièrement, selon l'Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) de 2020-2021, environ 30,2 % de la population bas-laurentienne âgée de 15 ans et plus déclare avoir été **modérément ou fortement dérangée à leur domicile par au moins une source de bruit** au cours des 12 derniers mois. Cette proportion est inférieure à celle observée au Québec (40,3 %). Aucune MRC ne se distingue de la moyenne régionale à cet égard. Les transports et le voisinage sont les sources de bruit les plus couramment identifiées. De plus, selon la même enquête, 11,7 % des personnes résidant au Bas-Saint-Laurent affirment que leur sommeil a été fortement ou modérément perturbé par au moins une source de bruit au courant de la dernière année (ISQ, 2023a).

Deuxièmement, le fait de résider à proximité d'un axe routier important peut entraîner des impacts sur la santé, notamment en raison de l'exposition à des **polluants de l'air extérieur et à des bruits environnementaux**. L'indicateur utilisé ici prend en compte les logements privés se situant à moins de 50 mètres d'un principal axe routier, c'est-à-dire : une autoroute, une route nationale, une route régionale ou une artère. Tel que l'illustre la *Figure 21*, le **Bas-Saint-Laurent comporte une plus grande proportion de logements dans cette situation que le reste du Québec**; tandis que la MRC de Rimouski-Neigette est la seule à se démarquer favorablement du reste de la région.

Figure 21 : Proportion de logements privés localisés à moins de 50 mètres des principaux axes routiers, MRC du Bas-Saint-Laurent, 2017.



Note : (+)/(-) Valeur significativement plus élevée ou plus faible que celle du reste de la région (MRC) ou du reste du Québec (BSL), au seuil de 1 %.

Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (2017) et ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT) (2016). Traitement : Équipe surveillance, DSPu du Bas-Saint-Laurent, 2024.

Troisièmement, dans un contexte où les changements climatiques représentent une des plus importantes menaces à la santé, il s'avère essentiel de s'intéresser aux impacts potentiels de ces derniers sur la qualité de l'environnement extérieur et donc, sur les conditions de logement au Bas-Saint-Laurent. Selon le rapport *Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent*, publié par la DSPu en 2023, une **augmentation de plusieurs phénomènes climatiques dans les années à venir devrait être constatée**. C'est le cas de la chaleur, des tempêtes et des précipitations, des inondations, de la submersion et de l'érosion côtière, des sécheresses, des feux de végétation et de la présence d'allergène (Turgeon-Pelchat et al., 2023). L'augmentation de ces phénomènes a et aura un impact sur les conditions de logement, soit en réduisant le niveau de confort ou en menaçant la sécurité d'occupation de la population du Bas-Saint-Laurent.

Accès aux services et aux infrastructures

Les outils existants pour caractériser l'environnement bâti des communautés québécoises sont surtout de nature cartographique. Ainsi, les cartes permettent de visualiser la composition d'un milieu de vie en matière de services et d'infrastructure à l'échelle d'un quartier en particulier. L'analyse à l'échelle d'une population de plus faible densité, comme celle du Bas-Saint-Laurent, est donc limitée. Le *Géoportail de santé publique*, un outil développé par l'INSPQ, demeure intéressant pour celles et ceux qui s'intéressent à l'environnement bâti dans leur communauté, dont l'accès aux services et aux infrastructures.

Comme nous l'avons vu, plusieurs données sur le logement sont déjà disponibles et permettent de prendre une certaine mesure de la situation en logement spécifique au Bas-Saint-Laurent. Ces données permettent aussi de mieux saisir l'impact des inégalités sociales sur les conditions de logement. Cependant, elles mesurent difficilement l'impact du logement sur la santé et le bien-être de la population et ne fournissent que peu d'informations sur certaines composantes, d'où l'intérêt de développer de meilleures connaissances. Les volets qualitatif et quantitatif auront cette utilité. La section qui suit décrira les objectifs de la recherche ainsi que la méthodologie qui a été utilisée.

2. Méthodologie

Cette démarche se veut axée sur le partenariat avec les communautés et acteurs concernés. Elle est basée sur deux méthodes, soit la réalisation de groupes de discussion et un sondage quantitatif. Les objectifs de recherche et la méthodologie seront décrits dans cette section.

2.1 Objectifs de recherche

L'objectif de cette recherche est de développer un **portrait de la situation en logement qui se penche spécifiquement sur les impacts de la crise actuelle du logement sur la santé de la population et des communautés**. Les objectifs et les questions de recherche spécifiques pour le volet qualitatif et quantitatif sont décrits ci-dessous :

- **Groupe de discussion (volet qualitatif)** : explorer comment l'insécurité résidentielle se manifeste au Bas-Saint-Laurent chez certains groupes de la population et identifier leurs

besoins pour faire face à cette problématique. Deux questions de recherche ont guidé ce volet :

- Comment se manifeste l'insécurité résidentielle au Bas-Saint-Laurent chez les populations les plus vulnérables?
 - En considérant les besoins et les enjeux exprimés par ces groupes de population, quelles seraient les pistes de solution pour faire face à l'insécurité résidentielle au Bas-Saint-Laurent?
- **Sondage (volet quantitatif)** : bonifier le portrait bas-laurentien de la situation en logement présenté lors dans la section problématique et des résultats qualitatifs, en se basant sur les cinq dimensions du logement présentées précédemment.

Ultimement, cette recherche permettra aux acteurs régionaux de santé publique d'améliorer leur compréhension des enjeux en logement et, par le fait même, augmenter leur pouvoir d'agir afin de permettre aux Bas-Laurentiennes et Bas-Laurentiens de vivre dans les logements favorables à leur santé.

2.2 Le comité aviseur

Tout au long de la recherche, un comité aviseur formé **d'acteurs concernés par l'enjeu du logement a été consulté**. Les rencontres (6) se sont déroulées entre octobre 2023 et mars 2025, avec pour mandat de :

- Définir les objectifs finaux du projet et déterminer les livrables attendus;
- Orienter la production du portrait pour qu'il réponde aux besoins du milieu;
- Valider le devis de recherche;
- Réviser les différents volets du portrait;
- Contribuer à développer une stratégie de diffusion du portrait.

Les membres du comité sont cités au début du document.

2.3 Volet 1 : Les groupes de discussion pour caractériser l'insécurité résidentielle

L'objectif principal du volet qualitatif est de mieux **comprendre comment l'insécurité résidentielle se manifeste au Bas-Saint-Laurent** chez certains groupes de la population. Cette démarche a été soumise et approuvée par le comité éthique du CISSS du Bas-Saint-Laurent à l'automne 2023. Tous les détails concernant le recrutement, les risques et les bénéfices de participation à l'étude, la compensation, le formulaire de consentement et de confidentialité se retrouvent dans le protocole, disponible sur demande.

En bref, quatre groupes de discussion d'une durée de 2 h ont été réalisés. Les groupes de discussion se sont déroulés entre décembre 2023 et janvier 2024 dans quatre MRC du Bas-Saint-Laurent soit : La Matapédia, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et le Kamouraska.

Les critères d'inclusion étaient :

- Se considérer comme vivant avec un faible revenu;
- Être une personne âgée de 18 ans et plus;
- Parler français;
- Être capable de donner son consentement libre et éclairé de manière autonome;
- Vivre ou avoir vécu des problèmes d'insécurité résidentielle;
- Vivre actuellement au Bas-Saint-Laurent.

Parmi les quatre groupes formés, deux ont rassemblé des personnes provenant de milieux ruraux (Kamouraska et La Matapédia) et deux autres, des personnes provenant de milieux urbains (Rimouski et Rivière-du-Loup). Les personnes participantes ont aussi été regroupées en fonction de certaines caractéristiques : immigration récente, enjeux de littératie, situation de faible revenu, et situation immédiate d'insécurité résidentielle.

2.3.1 Recrutement des personnes participantes

Le recrutement des personnes participantes a été réalisé avec l'aide de l'équipe d'organisation communautaire de la DSPu en collaboration avec différents organismes communautaires de leur territoire travaillant auprès de personnes vivant ou ayant vécu de l'insécurité résidentielle. Un guide de recrutement a été développé à cet effet (disponible sur demande).

Un biais de désirabilité sociale pouvait survenir lors du recrutement, car les personnes contactées auraient pu accepter de participer pour faire plaisir à leur intervenant ou à l'organisatrice ou organisateur communautaire (OC). Pour pallier cela, il a été mentionné à plusieurs endroits (ex. : guide de recrutement, formulaire de consentement) qu'aucune pression ne doit être mise sur la personne et que celle-ci est libre de participer et a le droit de se retirer à tout moment du projet. Par ailleurs, cette méthode de recrutement a pu engendrer un biais dans la sélection des personnes participantes. En effet, il est possible que les personnes référencées par les intervenantes et intervenants ou les OC aient des caractéristiques spécifiques et soient plus ouvertes à collaborer avec des instances. Ces biais ont été pris en considération lors de l'analyse des résultats.

2.3.2 Déroulement des groupes de discussion

Le formulaire de consentement incluant une entente de confidentialité a été lu et expliqué avant de débuter la séance. Les quatre groupes de discussion se sont déroulés dans un lieu neutre choisi par les OC. Ces discussions semi-dirigées étaient basées sur la grille de six questions ouvertes présentée à l'*Annexe 2 - Grille d'animation (volet 2)* comprenant quelques relances et deux activités. La grille est inspirée de deux revues de la littérature (DeLuca & Rosen, 2022 et Cox et al. 2019) portant sur l'insécurité résidentielle et elle a bénéficié des commentaires du comité aviseur.

Les six thématiques abordées sont les suivantes :

- Leur situation actuelle de logement;
- Les effets de l'insécurité résidentielle sur leur quotidien;
- Les stratégies mises en place pour faire face aux défis;
- Leurs besoins et leurs aspirations en matière de logement;
- Les obstacles et les causes limitant les possibilités de répondre à leurs besoins et aspirations;
- Les mesures externes souhaitées pour les aider à répondre à leurs besoins.

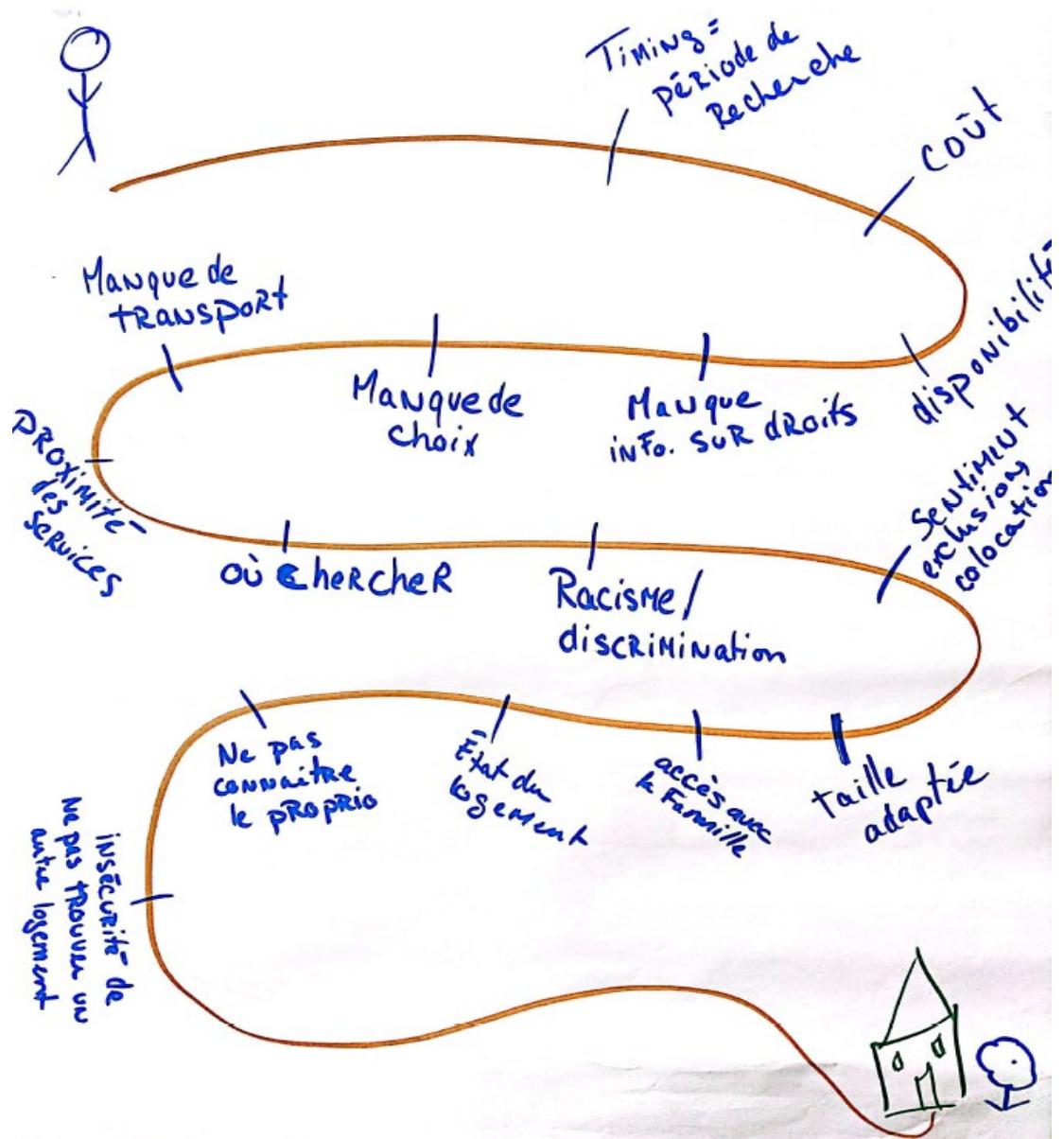
Quant aux activités, la première consistait à choisir quatre critères, parmi une liste de suggestions décrivant le mieux un logement idéal (*Figure 22* ci-dessous).

Figure 22 : Activité d'identification de quatre critères pour trouver un logement idéal.

	Coût	X
	Taille du logement	
	État du logement	X
	Proximité des services	X
	Situation géographique	
	Animaux acceptés	
	Voisinage	
	Proximité des transports	
	Accessibilité universelle (sans escaliers, par exemple)	X
	Enquête de crédit exigée ou non	
Autre :		
Autre :		

La seconde activité portait sur l'identification des obstacles dans un contexte de recherche de logement. Le tout était inscrit sur une image représentant un chemin sinuieux avec au bout un logement (Le *Figure 23* ci-dessous).

Figure 23 : Activité d'identification d'obstacles lors de la recherche de logement.



En plus de l'animatrice et des personnes participantes, la coanimation a été assurée par l'OC du territoire où s'est déroulé le groupe de discussion. Le partenaire de l'organisme communautaire qui a participé au recrutement était aussi présent. Les entretiens ont été enregistrés et une prise de notes exhaustive a été effectuée en direct.

2.3.3 Traitement et analyse des données

Postérieurement à la tenue des groupes de discussion, les notes ont été complétées rigoureusement à l'aide de l'enregistrement audio. Celles-ci ont permis de réaliser une analyse thématique portant sur les causes, les formes et les conséquences de l'insécurité résidentielle (voir *Tableau 1*). Afin de finaliser cette analyse thématique, le comité aviseur a participé à un atelier de travail en 2024. Quant à l'équipe d'organisation communautaire, elle a été sollicitée pour élaborer des pistes de solution se basant sur leur expérience et celles des personnes ayant participé aux groupes de discussion.

2.4 Volet 2 : Enquête sur le portrait de l'habitation au Bas-Saint-Laurent

2.4.1 Sondage Léger

L'équipe de recherche a mandaté la firme Léger pour la réalisation d'un sondage visant à explorer la situation du logement au Bas-Saint-Laurent en prenant en considération la santé et la qualité de vie de la population. L'enquête salubrité et abordabilité du logement à Montréal (SALAM) du Centre Léa-Roback (2014) a servi de modèle, mais a été adaptée à la région. Le sondage a été construit par l'équipe de recherche, en collaboration avec la firme Léger et le CIRADD. Le sondage, disponible à l'*Annexe 3 - Sondage Léger (Volet 3)*, se structure autour des dimensions du logement selon le modèle de Chabalier et al. (2022) présentées plus haut. Les questions ont été sélectionnées afin de compléter les données disponibles dans la recension des données et celles récoltées lors du volet qualitatif.

2.4.2 Collecte

La collecte de données a été effectuée grâce à une méthode hybride, combinant les méthodes Web et par téléphone, auprès de la population adulte francophone bas-laurentienne. L'échantillon web a été tiré aléatoirement à partir du panel d'internautes de Léger, soit un panel représentatif de la population. L'échantillon téléphonique, quant à lui, a été tiré de façon aléatoire à partir d'Échantillonneur Canada. Au total, 500 personnes résidant au Bas-Saint-Laurent ont participé à l'étude (méthodes web : 412 personnes, voie téléphonique : 88 personnes) (*Tableau 6*). A titre indicatif, la marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de 500 personnes est de plus ou moins 4,4 %,19 fois sur 20.

Tableau 6 : Échantillon réel (données non pondérées).

Nombre de répondants	500
Homme	172
Femme	328
Propriétaire	382
Locataire	104
Au travail	228
À la retraite	205
Autre	65
Urbain	186
Rural	307

Avant d'entreprendre la collecte officielle des données, un prétest a été réalisé le 22 mai 2024. Aucun changement n'a été apporté au sondage à la suite du prétest. Les sondages complétés dans le cadre de cette étape ont donc été conservés dans la base de données finale. La collecte des données s'est déroulée du 23 mai au 3 juin 2024 inclusivement.

2.4.3 Pondération et analyse

Afin de rendre l'échantillon représentatif de la population étudiée, les données brutes de l'étude ont été pondérées en fonction de la MRC de résidence, du sexe, de l'âge, de la scolarité et de la présence d'enfant(s) dans le ménage (selon les données de recensement les plus récentes de Statistique Canada). Ce sont les données pondérées qui ont été utilisées pour l'analyse. La pondération est présentée dans la section *Résultats* ci-dessous.

La firme Léger a fourni des tableaux de résultats pondérés et croisés en fonction de variables (rural/urbain, revenus, âge, sexe, etc.) identifiées par l'équipe de recherche. L'analyse et la synthèse des données ont été réalisées par l'équipe de recherche.

3. Résultats

Les résultats des deux volets de cette enquête seront présentés séparément. Il sera d'abord question des résultats des groupes de discussion, puis des résultats du sondage quantitatif. Les deux volets sont présentés dans l'ordre dans lequel ils ont été réalisés. Il est d'ailleurs à noter que les variables prises en compte dans le sondage ont, en partie, été inspirées par les résultats des groupes de discussion.

3.1 Volet 1 : Résultats des groupes de discussion

Afin de mieux connaître l'expérience des Bas-Laurentiennes et des Bas-Laurentiens qui vivent de l'insécurité résidentielle, quatre groupes de discussion ont été organisés, regroupant 22 personnes. Les résultats obtenus lors de ces rencontres seront d'abord présentés en quatre sections, les trois premières permettant de porter une attention particulière aux causes, aux formes et aux conséquences de l'insécurité résidentielle. Bien présentées séparément, ces trois sections sont interrelées. En effet, un élément peut à la fois agir comme une cause, une forme ou une conséquence de l'insécurité résidentielle. Ce flou entre les catégories d'analyse révèle d'ailleurs la complexité des situations que vivent les personnes rencontrées. Dans la dernière section, les mesures systémiques et les stratégies individuelles identifiées par les personnes participantes et l'équipe d'organisation communautaire de la DSPu afin d'agir sur l'insécurité résidentielle seront énoncées.

3.1.1 Causes de l'insécurité résidentielle

Les personnes participantes ont expliqué leur situation personnelle en matière de logement par différentes causes. Celles-ci prennent parfois racine dans des contextes plus larges (inabordabilité du marché locatif et inflation, par exemple) ou à une échelle individuelle (relation avec le propriétaire, parcours de vie, etc.). Les différentes causes énoncées dans les groupes de discussion seront présentées dans la section suivante.

Inabordabilité du marché locatif et contexte inflationniste

L'inabordabilité du marché locatif actuel a été nommée par l'ensemble des personnes participant aux groupes de discussion comme étant un des enjeux les plus importants rencontrés dans leur quête d'une stabilité résidentielle. Cette inabordabilité résulte en partie du manque de places dans les logements sociaux et communautaires, du faible taux d'inoccupation sur le marché privé et de la hausse générale du coût des loyers. **Pour l'ensemble des personnes participantes, le coût des logements représente à la fois le principal obstacle lorsque viennent le moment de se reloger et le premier critère de sélection.** C'est d'ailleurs ce qu'a expliqué cette femme : « *Je n'ai pas assez de revenus. Il n'y a pas assez de logements disponibles. Si le coût est cher, ça va peser.* » (F²⁰, milieu rural).

Certaines personnes qui considèrent avoir un logement à coût raisonnable selon leurs revenus ont manifesté de grandes inquiétudes quant à la possibilité d'être confrontées aux conditions du marché si elles venaient à déménager. En ce sens, comme se reloger impliquerait de ne plus pouvoir faire d'économies, un locataire a soutenu qu'il préférerait demeurer dans son logement, même si celui-ci ne répond à pas ces besoins. Une autre participante a affirmé que, si elle devait quitter son logement, elle considérerait l'option de vivre dans son véhicule : « *Je serais mieux de m'acheter un autre véhicule plus neuf et de vivre dedans. Tant qu'à payer un 2 et demi 1 000 \$, je vais m'acheter une petite van, je vais coucher dedans et avoir mon chat.* » (F, milieu urbain).

Il faut dire qu'à cette réalité d'inabordabilité résidentielle s'ajoute le contexte inflationniste et donc **la hausse des autres dépenses quotidiennes** (épicerie, transport, vêtements), ce qui exacerbe davantage les situations financières déjà précaires. Les marges de manœuvre deviennent quasi inexistantes et toute hausse des coûts liés au logement entraîne des impacts sur les autres aspects de la vie. Cet homme a utilisé un langage évocateur pour dénoncer sa situation : « *Tout augmente, ce n'est pas normal, il va falloir que quelque chose se passe. Oui, on ne se fait pas bombarder comme l'Ukraine, mais on vit une guerre silencieuse.* » (H, milieu urbain).

Caractéristiques du parc locatif

Outre le coût trop élevé des logements sur le marché privé et le manque de logements sociaux et communautaires, d'autres éléments en lien avec le parc locatif sont nommés.

L'impression que **l'offre résidentielle n'est pas adaptée** à certains changements observés dans les communautés, par exemple, l'augmentation de l'immigration ou encore de la population étudiante a été partagée lors d'une des discussions. Des groupes ont aussi abordé l'impact des **locations de courte durée de type Airbnb** sur le parc locatif : « *Plus facile de maquiller pour qu'un logement paraisse bien et le louer temporairement en Airbnb, que de le rendre salubre pour quelqu'un à temps plein.* » (F, milieu urbain). Dans le même ordre d'idée, le **manque d'entretien du parc locatif** a été soulevé par plusieurs, comme cette participante qui le vit dans son propre logement : « *Ça fait 30 ans que je vis là et ça n'a pas été rénové.* » (F, milieu urbain).

²⁰ « F » signifie Femme. « H » signifie Homme.

Politiques publiques défavorables

Lorsqu'interrogées sur les causes de leur situation de logement, plusieurs personnes ont abordé comment certaines politiques publiques sont insuffisantes pour répondre à leurs besoins.

Premièrement, des enjeux liés aux logements sociaux et communautaires ont été mentionnés de façon assez récurrente. Le manque de places et les longs délais d'attente pour y accéder ont été évoqués par quelques individus, dont cette femme récemment immigrée : « *Ça fait 4 ans que je suis [ici]. J'ai fait une demande pour un HLM, mais je n'ai pas eu encore de réponse [...], je suis dans un appartement privé, mais c'est très cher, c'est difficile. [...]* » (F, milieu urbain). Les échanges ont révélé aussi que l'entretien des immeubles et les défis liés au fait de rassembler dans un même lieu « *des gens avec beaucoup de difficultés sociales.* » (F, milieu urbain), représentent des préoccupations. En effet, la cohabitation avec le voisinage dans les logements sociaux a été abordée dans deux des groupes de discussion.

Puis, d'autres lacunes au niveau des politiques publiques ont été soulevées par quelques individus, dont la complexité et le coût des démarches au TAL. Ils apparaissent, selon les personnes rencontrées, comme des facteurs de l'insécurité résidentielle puisqu'ils restreignent les possibilités de faire valoir leurs droits. En ce sens, ils contribuent au maintien des mauvaises conditions vécues ou à davantage d'instabilité résidentielle (quitter à cause d'une hausse de loyer abusive, de réparations non effectuées par le propriétaire, etc.).

Dans le même ordre d'idée, des personnes qui ont recours à l'aide sociale ont souligné l'insuffisance de leur prestation pour répondre à leur besoin en logement. Un homme a d'ailleurs dénoncé que les personnes qui vivent en colocation reçoivent une plus petite somme : « *Le chèque d'aide sociale est coupé si tu as un coloc, donc ce n'est pas avantageux d'habiter à deux si tu es sur le bien-être social. Si on pouvait le faire, ça permettrait de partager les logements, d'en libérer et de séparer les frais.* » (H, milieu urbain).

Enfin, le manque de réglementation concernant les logements de location à court terme de type *Airbnb*, la hausse des taxes municipales liées au prix de vente des maisons au détriment des ménages occupants de longues dates et la perception d'une inaction quant à la crise du logement qui a pourtant déjà été vécue dans le passé ont aussi été mentionnés.

Relations avec le propriétaire

Une grande proportion des personnes participantes a mentionné **entretenir une relation difficile** avec leur propriétaire. Certains individus ont affirmé ressentir une forme de pression ou de harcèlement qui viserait à les faire **quitter leur logement**, les plongeant ainsi dans une incertitude par rapport à la possibilité de rester chez eux. C'est le cas de cette participante qui a expliqué cela en ces mots : « *Ce n'est pas le chat qu'ils veulent sortir, c'est moi. Ça fait plus d'un an que je me fais harceler pour partir.* » (F, milieu urbain).

En plus des pressions verbales, il a été mentionné que des propriétaires se permettent d'entrer dans le logement sans préavis et sans permission. Les tensions avec les propriétaires peuvent aussi concerner l'entretien du logement par le locataire ou

l'utilisation des espaces communs (ex. : cours extérieures). Certaines personnes participantes considèrent que le marché locatif actuel est favorable aux propriétaires qui auraient le « gros bout du bâton », ce qui occasionne une **répartition inéquitable du pouvoir** entre propriétaire et locataire. Un homme a résumé la situation en ces mots : « *Et si tu chiales, tu prends tes affaires, tu peux t'en aller. C'est comme si le propriétaire sait d'avance que c'est gagné pour lui. Avant de faire valoir tes droits, ça prend du temps, c'est peine perdue. Eux, ils savent que tu ne te rendras pas jusqu'au bout [des démarches pour faire respecter les droits] et tu vas partir. Les propriétaires le loueront à quelqu'un d'autre.* » (H, milieu urbain).

D'ailleurs, quelques personnes ont exprimé que les efforts pour faire preuve de souplesse et maintenir une bonne relation avec le propriétaire deviennent vains, si le propriétaire décide d'évincer ou de vendre l'immeuble.

Littératie juridique

Les participants qui subissent des comportements inappropriés de leur propriétaire ont affirmé à quelques reprises ne pas détenir les connaissances juridiques nécessaires pour y faire face. Plusieurs personnes, issues de l'immigration, mais aussi certaines nées au Québec, ont mentionné ne pas connaître leurs droits, comme cette dame : « *Moi quand je suis arrivée pour visiter mes enfants, je me suis fait dire par mon ex-mari qu'il y a un règlement qui interdit la visite. Mais ce n'était pas vrai, il a cherché une raison pour que je ne vienne pas.* » (F, milieu rural). Une personne a également assuré subir des **intrusions** sans avertissement de son propriétaire, croyant que cela lui était permis. D'autres manquaient d'information quant aux **hausses légales de loyer**.

Le manque de connaissance et de littératie juridique limite donc la capacité d'agir des personnes locataires qui ont participé aux échanges et renforce le déséquilibre du pouvoir, en faveur des propriétaires. Cela contribue au maintien de ces individus dans des conditions de logement inadéquates.

Parcours de vie et événements marquants

Des événements dans la vie personnelle (ex. : vivre une séparation, avoir vécu de la violence conjugale, être proche aidant) peuvent contribuer à **fragiliser leur situation de logement**. Par exemple, ces événements ont poussé des personnes participantes à partir de leur ancien logement sans en avoir vraiment fait le choix. Souvent, ils ont également fragilisé leur situation économique, rendant plus difficile leur recherche subséquente de logement. Ces témoignages en sont des exemples : « *L'enquête de crédit, je ne peux pas en avoir, car j'ai été proche aidant avec mon père, c'était ça mon travail. Je n'existe pas selon les banques.* » (H, milieu urbain) « *Je me suis séparée d'un homme violent. Oui, ma cote de crédit a été affectée.* » (F, milieu urbain).

Enfin, le fait de vieillir peut aussi impacter les conditions de logement. Des personnes propriétaires d'une maison unifamiliale partagent leur grande inquiétude de devoir **quitter leur lieu de vie en raison des contraintes sur la santé qu'amène, à un moment ou un autre, le vieillissement**. Plus encore, ils craignaient de devoir se retrouver dans un lieu éloigné de leur réseau social.

Discrimination

Qu'elle soit basée sur l'origine ethnoculturelle, la source de revenus (aide sociale), le type de ménage (monoparentalité), l'état du crédit, la santé mentale, ou même l'apparence, la discrimination décrite par les personnes participantes vient **fragiliser les conditions de logement** de différentes manières, telles que :

- Des coûts exigés plus élevés;
- Une difficulté à être « sélectionné » par les propriétaires;
- Des relations difficiles avec le propriétaire;
- Des intrusions dans la vie personnelle (multiplication des demandes d'information avant de louer).

Il est important de préciser que toutes les **personnes immigrantes ainsi que les mères monoparentales** qui ont participé aux échanges ont dit avoir vécu de la discrimination en lien avec leur situation d'habitation, comme cette femme : « *Avoir des enfants est mon premier défi. Les propriétaires te demandent combien de personnes, même s'ils n'ont pas le droit. Quand je dis que je suis monoparentale avec trois enfants, on me dit : ah! j'ai beaucoup de visites déjà. Tu n'as même pas de rendez-vous.* » (F, milieu urbain).

3.1.2 Formes de l'insécurité

Les différentes causes énoncées précédemment engendrent des expériences d'insécurité résidentielle diversifiées. Celles partagées lors des groupes de discussion sont toutes uniques. Pour certaines personnes, c'est la difficulté d'accès à un nouveau logement qui est en jeu, alors que pour d'autres, c'est le fait de résider dans un logement qui est inadéquat. La menace d'être expulsé d'un logement pourtant apprécié a aussi été évoquée par quelques personnes. La prochaine section s'intéressera à chacune de ces réalités qui sont parmi les formes que peut prendre l'insécurité résidentielle.

Difficulté d'accès au logement

Lors de la tenue de groupe de discussion, la difficulté d'accéder à un logement a été signalée par plusieurs personnes participantes. Ce défi est vécu autant chez des individus en recherche active d'un logement que chez des personnes qui ont réussi à se loger. Parmi les personnes rassemblées, certaines ont dit être à la recherche d'un nouveau toit pour cause d'éviction ou de mauvaises conditions d'habitation. Elles ont nommé que le manque de logements sur le marché, surtout à prix abordable, et le fait qu'il y ait moins de personnes qui déménagent rendent encore plus difficile cet exercice déjà ardu et exigeant (ex. : devoir se déplacer rapidement pour visiter le premier un logement avec ce que cela implique en frais et en temps). Cet obstacle a été abordé par une participante en ces mots: « *Je ne peux pas passer tout mon temps sur Marketplace pour chercher un logement, je ne peux pas partir de mon travail la fin de semaine pour aller le visiter. Ça prend du temps.* » (F, milieu rural).

Certaines personnes ont mentionné qu'il faut avoir de la chance pour trouver une place où vivre. Le **manque de ressources de soutien dans la recherche de logement** a également été nommé comme une barrière à l'accès à un logement. Par exemple,

une femme a affirmé ne pas connaître les canaux pour bien chercher : « *De nos jours, c'est où qu'on cherche un logement? Il n'y en a plus de pancartes sur les logements. Les médias sociaux, mais y'a des limites et [il y a beaucoup de monde] qui cherche là.* » (F, milieu urbain).

La concentration des déménagements autour du **1^{er} juillet** augmente également le niveau de difficulté d'accès à un logement de qualité et abordable après cette date : « *J'ai vécu une rénoviction, j'ai eu des coquerelles, de la moisissure, etc. Tu es sûr que les logements qui restent après le 1^{er} juillet, ça va être des logements insalubres, car c'est ceux qui restent.* » (F, milieu urbain).

Si, dans le contexte actuel, le simple fait de trouver un logement convenable peut être complexe, il s'avère aussi difficile d'être sélectionné par les propriétaires. À ce sujet, une participante a confié : « *Je me fais refuser partout, les proprios demandent une enquête de crédit vraiment bonne : Ils choisissent leur monde.* » (F, milieu urbain).

Ces expériences illustrent toutes la complexité de se trouver un logement. Les nombreuses causes énoncées dans la [section 3.1.1.](#) jouent donc le rôle d'obstacles limitant les options et rendant les démarches plus laborieuses. Or, le fait d'avoir une place où vivre ne suffit pas pour être en situation de sécurité résidentielle. Il faut aussi que ce lieu soit adéquat.

Résider dans un logement ne répondant pas aux besoins de base du ménage

Une autre forme d'insécurité résidentielle mentionnée par la grande majorité des personnes questionnées est le fait de **devoir résider dans un logement qui ne répond pas aux besoins**. Parmi les enjeux qui sont revenus le plus souvent dans les discussions, il y a :

- Le coût du logement trop élevé, ce qui ne permet pas de faire des économies en cas d'imprévus et brime les autres besoins de base;
- La taille trop petite du logement ou encore l'aménagement des lieux inadaptés pour une colocation, ce qui engendre un manque d'intimité et de liberté;
- La mauvaise qualité : particulièrement des problématiques en lien avec le bruit et l'isolation thermique déficiente.

L'expérience de cette mère de famille résidant dans un motel, faute d'avoir trouvé mieux, est un exemple clair de cette forme d'insécurité résidentielle. Lors de la discussion, elle a décrit comment la taille de son logement ne convient pas à ses besoins : « *On tient à l'intimité. Il y a beaucoup de choses que je me retiens de faire pour mes enfants. Ma fille ne peut pas se promener librement à cause de ses frères, mais si elle avait sa chambre, ça serait ok.* » (F, milieu rural).

Enfin, plusieurs personnes participantes ont reconnu avoir mis de côté certains de leurs besoins afin de diminuer leurs critères de recherche, acceptant, par exemple, un logement où ils ne peuvent pas apporter leur animal de compagnie, dans lequel il est interdit de fumer, qui se situe loin des services ou encore qu'ils doivent partager en colocation. C'est le cas de ce locataire qui a justifié en ces termes que le coût du logement soit son principal critère de sélection : « *Si j'avais le choix, je cocherais tout, mais aujourd'hui je m'arrêterai juste au coût. J'ai aussi coché mon animal, mais si je ne peux pas l'amener, je dois choisir le toit sans l'animal. Je deviens moins demandant, je vais prendre ce qu'il va y avoir.* » (H, milieu urbain).

Ces sacrifices évoquent aussi une autre forme d'insécurité résidentielle, soit le manque de contrôle sur les conditions de logement. La prochaine section détaillera comment cela se vit chez les personnes rencontrées.

Manque de contrôle sur les conditions de logement

Les groupes de discussion ont mis de l'avant comment ces personnes doivent composer avec des situations de logement sur lesquels elles n'ont que très peu de capacité d'agir. Les témoignages collectés concernent les modalités de colocation, l'augmentation des coûts et l'entretien du logement.

D'abord, quelques locataires rencontrés habitent dans des milieux de vie où chaque personne **loue directement une chambre au propriétaire du lieu**. Cette réalité est partagée particulièrement par des personnes issues de l'immigration récente. Cela implique de devoir vivre au quotidien avec des colocataires qui n'ont pas nécessairement le même mode de vie. Une participante a d'ailleurs souligné son manque d'information et de pouvoir sur l'arrivée de nouveaux colocataires : « *Le propriétaire, c'est lui qui gère les nouveaux coloc, on ne sait pas quand quelqu'un va arriver.* » (F, milieu rural).

De plus, ces espaces prévus à l'origine pour être loués à un même ménage n'offrent pas nécessairement des lieux privés suffisamment **insonorisés**, ce qui engendre d'autres impacts pour ces adultes qui **n'ont pas choisi avec qui ils cohabitent, ni comment les espaces sont partagés**. Ces témoignages font état de cette réalité : « *Imagine vivre avec six personnes qui arrivent tous de travailler à 5 h. Ça fait beaucoup de monde dans la cuisine et le salon en arrivant [...] Je dois attendre mon tour pour manger, prendre ma douche, etc.* » (H, milieu rural). « *Souvent, avec mon fiancé, on a des rendez-vous par virtuel et on doit partager des informations personnelles, mais on ne se sent pas en sécurité où je suis en ce moment.* » (F, milieu rural).

Puis, plusieurs personnes locataires rencontrées ont mentionné le peu de collaboration de leur propriétaire pour **entretenir le logement** et assumer les réparations nécessaires. Une femme rencontrée a expliqué que le manque d'entretien persiste depuis de nombreuses années : « *Tout est à rénover. Les robinets fuient, deux calorifères ne fonctionnent pas et il [le propriétaire] ne les répare pas. Ça fait plusieurs années. Avoir chaud chez nous l'hiver, je ne connais pas ça. Je me mets des couches et des couvertes.* » (F, milieu urbain).

Enfin, pour certaines personnes propriétaires de leur maison unifamiliale, la précarité financière vient aussi fragiliser les **conditions de l'habitation**, considérant les coûts élevés liés aux travaux d'entretien et aux matériaux. C'est le cas de cet homme qui a évoqué son hésitation à entreprendre les travaux nécessaires à sa maison : « *La pire affaire, c'est que j'ai une maison de 114 ans, l'entretien devient plus grand. Des gros travaux de 75 000 \$ seraient nécessaires. J'ai une cave qui n'est pas finie (sur terre battue). Mais, si tu laisses trop dépérir, c'est pas mieux.* » (H, milieu rural). D'autres ont partagé s'inquiéter de la **perte de valeur de leur propriété** en lien avec des situations liées au voisinage.

Manque de sécurité d'occupation

Un des groupes de discussion en particulier a rassemblé plusieurs personnes qui ont reçu un **avis d'éviction** récemment. Cet événement les a propulsées dans une situation d'insécurité résidentielle, alors qu'elles connaissaient une situation de logement assez stable depuis plusieurs années. C'est ce qu'a exprimé cet homme qui a été évincé de son logis peu de temps après la rencontre : « *J'ai un deadline pour partir, ma proprio me harcèle pour que je parte, des textos, courriels tous les jours pour connaître la date du déménagement. Selon la régie, j'ai le droit jusqu'au 31 décembre donc ça sera le 31. Elle harcèle même ma sœur.* » (H, milieu urbain).

Le fait d'occuper un même logement depuis plusieurs années préserve le loyer de hausses importantes, permettant ainsi à des locataires de conserver un loyer abordable. Pour une répondante, c'est cela qui a motivé son éviction : « *J'habite dans un grand 4 et demi qui a du bon sens, ça fait 16 ans et demi. La propriétaire ne trouve pas de raison, mais elle veut me faire partir. La raison c'est que je n'ai pas eu beaucoup d'augmentation, elle pourrait le louer 900 \$ et moi, je le paye 440 \$, je ne suis pas payante.* » (F, milieu urbain).

3.1.3. Conséquences sur la santé et le bien-être

La section précédente laisse envisager que l'insécurité résidentielle, quelle qu'en soit sa forme, implique des conséquences sur la santé et le bien-être des personnes qui la vivent. Ces conséquences seront explorées dans la section suivante. D'abord, il sera question des difficultés financières, ensuite, les impacts sur la santé mentale et physique seront décrits. Puis, l'isolement social ou géographique sera abordé. Enfin, il sera vu que l'insécurité résidentielle génère encore plus d'insécurité en provoquant des déménagements fréquents et imprévus.

Difficultés financières

Le fait de vivre des difficultés financières est l'une des principales conséquences de l'insécurité résidentielle. Le coût trop élevé du loyer a des impacts directs sur toutes les autres dépenses du ménage, dont **l'alimentation**. Plusieurs individus rencontrés ont tenu des propos identifiant un vécu d'insécurité alimentaire, y compris pour des personnes ayant un emploi : « *Imagine, 40-45 % de ton salaire pour le logement. Il ne reste rien pour la nourriture. Mais, pourquoi je reste ici si tout mon argent passe dans le logement. Oui, c'est beau le Canada, mais j'ai faim.* » (H, milieu rural).

Dans un autre groupe de discussion, un homme a aussi dénoncé que de plus en plus de personnes utilisent les services d'aide alimentaire. Selon lui, cela est lié au coût du logement : « *1 200 \$ pour un 3 et demi rénové, est-ce que c'est normal? Qu'est-ce que tu manges ? Achalandage au Dollarama pour faire l'épicerie, c'est normal? Le Carrefour populaire, je pensais que c'étaient les gens qui n'avaient pas d'argent qui allait là, mais là y'a deux fois plus de monde qui vont là. Si tu arrives trop tard, il n'y en a plus.* » (H, milieu urbain).

Pour quelques locataires, vivre dans un logement dont le loyer augmente chaque année, alors que leur revenu demeure faible (prestation de l'assurance sociale ou salaire insuffisant) est difficilement viable. Pour d'autres qui privilégient un milieu sain, que ce soit pour leur propre santé ou celles de leurs enfants, cela implique de devoir

travailler plus. « *Trouver un milieu qui fit avec ton budget, les offres, c'est souvent démesuré. Tu dois prendre quelque chose de plus cher même si t'es pas capable et avoir 2 à 3 jobs pour y arriver.* » (F, milieu urbain).

Les groupes de discussion ont aussi relevé que l'insécurité résidentielle entraîne des difficultés de paiement pour les dépenses connexes au logement comme les assurances et les réparations essentielles. Le fait de retarder ou d'éviter ces dépenses peut justement apporter un fardeau financier plus important avec le temps. Cet homme en a d'ailleurs fait état : « *Si le logement passe au feu et tu te retrouves dans la rue par rapport à ça. Si tu perds tes meubles, s'ils ne sont pas au proprio, tu les perds si tu ne les assures pas. Quand tu te trouves un autre appartement ailleurs, tu dois repartir à 0.* » (H, milieu urbain).

Pour les personnes propriétaires occupantes, **la montée des prix des matériaux de construction** est également une préoccupation importante. Pour celles qui vieillissent et perdent certaines capacités, les coûts liés à l'achat de certains services s'ajoutent à la facture : déneigement de la toiture, entretien du terrain, grand ménage, etc. Enfin, que ce soit pour les personnes propriétaires ou locataires, **le changement de statut et de situation financière qui vient avec l'âge peut amener des enjeux** : « *Le coût, plus on vieillit, moins on veut payer cher pour notre logement parce qu'on est rendu à notre pension.* » (H, milieu rural). « *Je suis arrivée là juste avant d'avoir 65 ans. Je ne paye pas cher en ce moment, mais là ça va monter en juin. J'avais l'aide sociale, mais là, ça va changer. Le prix du logement est selon mon budget.* » (F, milieu rural).

Impacts sur la santé mentale

Les impacts de l'insécurité résidentielle sur la santé mentale sont ressortis à de nombreuses reprises dans les différents groupes de discussion. Il s'agit de **la dimension majeure** de la collecte de données qualitatives. Ces effets négatifs sur la santé mentale sont provoqués par plusieurs éléments qui ont été explorés dans la section portant sur les causes de l'insécurité résidentielle. Ces impacts peuvent s'exprimer de différentes manières qui seront abordées dans les paragraphes qui suivent.

D'abord, des personnes présentes ont dit vivre de **l'anxiété, du stress, des symptômes dépressifs, des atteintes à la liberté et à l'intimité**. Par exemple, cette jeune femme a parlé des intrusions de son propriétaire et du manque d'intimité dans son logement de cette manière : « *Au début, le propriétaire venait tout le temps sans avertir, il a sa propre clé. [...]. Même dans ma chambre, les murs sont trop fins. Je veux un endroit où je suis tranquille, où je peux mettre ma musique.* » (F, milieu rural).

De plus, plusieurs ont partagé leur **résignation et leur incertitude face à l'avenir**. Cette participante l'a exprimé clairement : « *Je ne sais pas où je vais me ramasser dans un mois, moi aussi, j'ai un chat qui est menacé. Chaque jour, je prends mon chat et je lui dis, on est au ballotage.* » (F, milieu urbain). Dans certains cas, cette incertitude prend la forme d'une peur de devoir déménager et de ne pas se trouver de bon logement ou même de se retrouver à la rue.

Par ailleurs, certaines personnes questionnées ont affirmé ressentir une **perte d'identité, d'estime de soi** ou avoir eu des **idéations suicidaires**, comme cette locataire qui est sur le point d'être évincée : « *Je garde encore un peu d'espoir pour trouver, mais je me referme sur moi-même, je n'ose pas sortir, j'ai perdu tout intérêt, manger, ça m'intéresse pu, ce qui m'intéresse, c'est dormir, à 7 h, je suis tannée de la journée, je veux dormir.* » (F, milieu urbain).

Le **sentiment de honte**, lié aux comportements du propriétaire (harcèlement, discrimination), d'attitudes de rejet venant de l'entourage, ou du fait de vivre dans un lieu transitoire ou inapproprié, a été évoqué lors des **discussions**, comme ces deux personnes l'ont exprimé : « *Pour mes enfants, ils ont du mal à dire à leurs amis qu'ils vivent dans un motel.* » (F, milieu rural). « *La pire chose de ma vie, c'est quand j'ai dû signer que j'étais itinérant sur une feuille.* » (H, milieu urbain).

À tout cela s'ajoutent les **impacts sur la vie sociale** et les **relations interpersonnelles** des personnes vivant l'insécurité résidentielle. N'ayant pas les conditions adéquates dans leur milieu de vie, ou en raison de règles établies par leur propriétaire, quelques personnes rencontrées ont affirmé ne pas pouvoir recevoir de visite chez elles. Cela a pour effet d'augmenter leur isolement, comme l'illustre cette citation tirée d'une des rencontres : « *Les amis ne viennent pas voir les enfants, [...]. Je ne sais pas à quoi ressemblent leurs amis, mais je sais leur nom. [Si j'avais un logement adéquat], je pourrais connaître les amis de mes enfants.* » (F, milieu rural).

Avoir des enfants ajoute d'ailleurs une charge mentale aux parents participants qui souhaitent satisfaire les besoins physiques et psychologiques de leurs enfants dans un environnement sécuritaire : « *Je n'ai pas assez de revenu. Il n'y a pas assez de logements disponibles. [...]. Il faut aussi répondre aux besoins des enfants qui grandissent.* » (F, milieu rural). Cela dit, l'importance de la **charge mentale** a aussi été mentionnée par des personnes sans enfant qui doivent chercher un logement malgré le contexte défavorable : « *On aurait moins de casse-têtes à chercher un logement qui est mieux, parce que ça te reste toujours dans la tête cette chose-là.* » (H, urbain).

Puis, de nombreux témoignages font ressortir le faible sentiment de chez soi vécu lorsqu'on est en situation d'insécurité résidentielle. À ce sujet, un participant a lié son absence de « *chez-soi* » à son identité propre : « *Si j'avais l'argent, ça changerait tout, je me retrouverais une identité. Je n'ai aucune adresse, comme j'en ai plusieurs aussi en même temps.* » (H, urbain). Pour des personnes issues de l'immigration, le manque d'espace disponible ou la présence de colocataires est un **obstacle au fait de pouvoir vivre conformément à leur culture**. Par exemple, cet homme a mentionné : « *Je suis marié, ma femme est [dans notre pays d'origine] et je ne suis pas à l'aise de lui parler au téléphone autour de tout le monde, ni de sortir de ma chambre, pour aller à la toilette, pour aller manger quelque chose.* » (H, milieu rural).

Enfin, pour une étudiante rencontrée dans un groupe, le fait d'être mal logée a un impact concret sur ses projets d'étude. En effet, elle a nommé à plusieurs reprises des difficultés à se concentrer sur ses travaux et à rencontrer ses collègues pour des travaux d'équipe en raison de la taille de son logement et de la présence constante de nombreux colocataires. Elle a aussi mentionné des problèmes de connexion Internet et le fait de devoir consacrer de nombreuses heures à un emploi salarié en raison des coûts de son logement. En plus de limiter sa capacité à poursuivre ses projets d'études, cela lui génère du stress au quotidien.

Impacts sur la santé physique

Les impacts des mauvaises conditions de logement sur la santé et le bien-être physique sont un peu moins abordés lors des groupes de discussion. Plusieurs conséquences ont tout de même été nommées, dont :

- Les impacts de l'**insalubrité** (humidité, moisissure, poussière et autres nuisibles) sur le système respiratoire;
- La mauvaise qualité du **sommeil** due à l'incapacité de bien chauffer son logement, au voisinage ou à la colocation;
- La **fatigue physique** liée à :
 - L'éloignement des services et l'absence d'accès au transport,
 - Un logement inadapté à la condition physique de la personne (ex. : devoir monter les escaliers, pelleter, déneiger la toiture, etc.);
- L'inconfort lié à la présence d'**odeurs** incommodantes;
- L'**inconfort thermique** et l'incapacité à réaliser certaines activités à l'intérieur (ex. : se concentrer, bouger);
- La perception de risques pour la sécurité physique.

En guise d'exemple, ce témoignage évoque l'impact du voisinage sur la qualité de vie et la santé physique : « *La madame en haut de chez moi se levait au 2 h, mais quand je me réveille, je ne peux plus me rendormir.* » (H, milieu urbain). L'inconfort thermique et la présence de nuisances ont aussi été soulevés : « *Tous mes logements à Rimouski, j'ai dû les repeindre, les réparer. J'ai dû faire venir Maheu et Maheu pour les bibittes. [...]. L'air est surchauffé par la plainte électrique, mais il fait froid. [...]. J'ai tout repeint le logement.* » (H, milieu urbain).

Difficulté de se loger dans le secteur de son choix

Plusieurs des personnes rencontrées n'ont pas accès à une voiture. Celles-ci ont mentionné l'importance de **vivre près des services** (épicerie, établissement de soins de santé, transport en commun). Pourtant, le prix plus élevé des logements dans ces secteurs en oblige plusieurs à s'éloigner du quartier de leur choix et à s'**isoler** davantage. Celles-ci se retrouvent alors dans une situation où aucun des choix n'est une option favorable :

- Vivre près des services, mais avoir un loyer plus élevé et devoir ainsi couper sur d'autres besoins essentiels;
- Ou s'éloigner des services et en voir l'accès réduit.

Ce faux choix a d'ailleurs été abordé en ces termes par deux participantes : « *Sinon, ils sont trop loin [les logements abordables], je n'ai pas d'auto. À la longue, tu n'économises pas si tu dois prendre le taxi ou transport.* » (F, milieu urbain). « *On ne peut pas toujours choisir le quartier ou l'endroit où habiter. L'environnement est important. Ça peut influencer la qualité de vie.* » (F, milieu rural).

En outre, une personne proche aidante a expliqué ne pas avoir d'autre choix que de demeurer à proximité de la personne aidée. Cela a un impact sur ses conditions de logement. Dans le même ordre d'idée, une participante avançant en âge et qui demeure seule, a aussi exprimé ce dilemme : « *Le coût, je suis seule pour payer, je ne peux pas payer 1 000 \$, à proximité des services, tu vieillis j'aurais besoin d'] être proche de l'hôpital, du médecin, de la pharmacie.* » (F, milieu urbain).

Déménagements fréquents, involontaires et non planifiés

Les personnes rencontrées qui vivent de l'insécurité résidentielle ont parfois dû déménager de manière involontaire et non planifiée. Cela les a contraintes à quitter leur logement et à en trouver un nouveau dans de très courts délais et souvent, à faire des compromis difficiles comme devoir se débarrasser d'un animal de compagnie. Des bouleversements dans les vies des personnes concernées, les évictions et l'insalubrité des logements ont été cités, entre autres, comme raisons des déménagements précipités : « *J'ai été obligé de déménager, car j'avais de la moisissure dans mon logement à La Pocatière.* » (F, milieu urbain).

Ces relocalisations rapides peuvent aussi conduire à un « **cercle vicieux** », particulièrement pour les personnes à faible revenu. En effet, le **nouveau logement trouvé dans l'urgence risque de ne pas répondre aux besoins et attentes de la personne, ce qui peut entraîner un autre déménagement, à court ou moyen terme**. Cela a été décrit clairement par un participant : « *C'est comme un cercle vicieux. Tu trouves un appartement, tu payes trop cher, tu te restreins pour pouvoir le payer. Si tu ne peux pas payer à temps, tu te fais mettre dehors par le propriétaire.* » (H, milieu urbain). Ces situations entraînent un sentiment d'injustice chez les personnes qui les vivent.

De plus, le fait d'être forcé de déménager augmente le risque d'itinérance, car la personne peut être dans l'obligation de trouver des solutions d'hébergement temporaires : « *J'ai habité chez Pierre-Jean-Jacques quelques mois* ». (H, milieu urbain).

En résumé, l'insécurité résidentielle entraîne des conséquences majeures sur la vie des personnes rencontrées. Les groupes de discussion ont révélé comment les conséquences peuvent se transformer en causes engendrant alors encore plus de précarité. Or, les personnes participantes ont identifié des facteurs de protection et des stratégies qui les aident au quotidien. Elles ont aussi énoncé des souhaits par rapport aux mesures qui pourraient être prises. Ces éléments seront présentés dans la section suivante.

3.1.4 Facteurs de protection, stratégies individuelles et mesures systémiques

La dernière partie des groupes de discussion a permis de questionner les personnes participantes quant aux mesures systémiques qui pourraient être mises en place afin d'**agir sur l'insécurité résidentielle**. Celles-ci ont également été invitées à mentionner les services et organismes déjà présents dans leur milieu et auprès desquels elles vont chercher de l'aide. Finalement, les stratégies individuelles mises en place afin d'atténuer les impacts négatifs de leurs conditions d'habitation ont été identifiées.

Le *Tableau 7* dessous illustre les facteurs de protection, stratégies individuelles et mesures systémiques pouvant réduire l'insécurité résidentielle qui ont été recensés pendant les groupes de discussion. Certains éléments qui s'y trouvent seront développés dans les sections suivantes.

Tableau 7: Facteurs de protection, stratégies individuelles et mesures systémiques pouvant réduire l'insécurité résidentielle énoncés pendant les groupes de discussion.

Facteurs de protecteur	Littératie juridique	
	Connaissance des organismes d'aide (logement, alimentaire pour nouveaux arrivants, etc.)	
	Accessibilité des services (publics, législatifs, communautaires)	
	Soutien des organismes	
	Soutien psychologique (animaux, cercle social, espaces pour partage de vécu)	
	Coût abordable du loyer	
	Environnement extérieur favorable (ex. : paysage)	
	Sentiment de sécurité	
	Sentiment d'intimité	
	Sentiment d'utilité	
	Solidarité avec les autres groupes touchés	
	Oser demander de l'aide	
Stratégies individuelles	Offrir de l'aide ponctuelle	
	S'impliquer dans son milieu sur une base régulière	
	Agrandir son réseau social	
	S'informer sur ses droits en matière de logement	
Mesures systémiques	Parc locatif	Réaliser un état de situation et un portrait complet des besoins
		Diversifier les types d'habitation
		Augmenter le nombre de logements sociaux et communautaires
		Favoriser la construction de logements accessibles universellement
		Améliorer l'état des logements
		Contrôler plus régulièrement l'état des logements et l'insalubrité
		Contrôler davantage la hausse des loyers
		Légiférer les locations court terme de logements
	Ressources d'aide et des politiques	Améliorer l'accès, simplifier les recours et réduire les délais au TAL
		Augmenter les services d'aide et d'accompagnement aux locataires
		Informier davantage les locataires sur leurs droits et recours
		Augmenter les délais de décision du locataire à la suite d'une offre de logement social ou communautaire
		Favoriser le droit aux animaux de compagnie dans les logements locatifs
		Augmenter le revenu des personnes en situation de précarité (salaire minimum, aide sociale, etc.)
		Améliorer l'équité entre les pouvoirs des propriétaires d'immeuble et des locataires
		Travailler à réduire les préjugés
		Respecter la dignité des locataires et les ententes du bail
		Mettre la personne concernée au cœur de la recherche de solutions

Facteurs de protection et stratégies individuelles

Parmi les facteurs de protection, plusieurs personnes questionnées ont parlé des **organismes communautaires** qui ont eu un rôle marquant à jouer dans leur situation. Elles ont fait référence à des organismes de défense des droits, des comités logement, des ressources d'aide alimentaire, des organismes d'accompagnement des personnes issues de l'immigration, des travailleuses et travailleurs de rue, des maisons d'hébergement, des milieux de vie; mais aussi aux services de transport en commun, à des organismes d'échanges de service et à des friperies. C'est d'ailleurs ce qu'a exprimé cette participante : « *L'association de la défense des droits sociaux locale [...] [mon conseiller en défense des droits] m'a beaucoup aidé avant d'avoir un avocat de l'aide juridique. Il m'a aidé à monter une mise en demeure.* » (F, milieu rural).

De plus, le **soutien social et psychologique** ainsi que l'**entraide** ont été identifiés comme très importants pour les personnes rencontrées. En ce sens, oser demander de l'aide ou encore s'impliquer dans son milieu afin d'élargir son réseau et de se sentir utile devient également des stratégies individuelles précieuses à développer, comme l'a exprimé cette participante : « *Créer avec d'autres personnes, ça m'aide à me sentir vivante. Pouvoir partager mes valeurs.* » (F, milieu urbain).

D'autre part, l'**environnement physique**, dont l'accès à la nature et à la beauté du paysage a également été mentionné comme un facteur de protection. En zone rurale, le cadre de vie a un impact positif et les personnes y tiennent, si bien qu'elles redoutent de se retrouver dans un environnement urbain, qui plus est avec plusieurs voisins à proximité : « *Mais, j'ai un paysage extraordinaire [...]. Moi, je veux un beau paysage aux alentours, je ne veux pas me sentir coincée.* » (F, milieu rural).

En bref, le sentiment de **faire partie d'une communauté**, d'avoir un entourage social suffisant et l'entraide contribuerait à trouver des outils pour affronter la situation d'insécurité résidentielle. Toutefois, ceci ne serait pas suffisant pour faire face à l'ensemble des enjeux de logements et leurs impacts sur la santé et le bien-être.

Mesures systémiques souhaitées

Lors des groupes de discussion, les personnes interrogées se sont également prononcées sur des éléments qui pourraient aider à prévenir des situations d'insécurité résidentielle. Selon elles, vivre dans un logement ne devrait pas être anxiogène, mais plutôt être associé à des sentiments positifs. Le fait d'avoir un logement de qualité qui répondrait réellement à leurs besoins serait essentiel pour reprendre le **contrôle sur leur vie**. Pour y arriver, des **mesures systémiques** sont nécessaires. À ce sujet, les personnes participantes ont démontré une connaissance fine des enjeux qui ont des impacts directs sur le phénomène d'insécurité résidentielle.

En premier lieu, concernant le **parc locatif**, elles ont identifié la nécessité d'augmenter le nombre de logements sociaux et communautaires. Elles ont aussi soulevé l'importance de diversifier l'offre en développant, par exemple, davantage d'habitations intergénérationnelles, de logements accessibles universellement ou de résidences étudiantes. Cette personne aînée s'est d'ailleurs exprimée à ce sujet « *On n'a pas nécessairement toute des maisons bigénérationnelles. Je ne veux pas nécessairement habiter avec mon fils, mais s'il y avait une p'tite chambre avec salle de bain à côté, j'irais.* » (F, milieu rural).

En second lieu, l'enjeu de l'**état des logements** est aussi ciblé. Les personnes rencontrées ont soulevé le besoin de préserver un parc immobilier en bon état et ont souligné l'importance d'agir pour une meilleure prise en charge des enjeux de salubrité : « *Il faudrait qu'il y ait des inspecteurs, il y a des limites à faire vivre des gens dans de la moisissure, c'est inacceptable.* » (H, milieu rural).

En troisième lieu, sur le plan des **lois et normes**, plusieurs ont mentionné l'importance de mieux informer les locataires sur leurs droits, d'offrir un accompagnement adéquat et d'améliorer l'accessibilité aux recours. De plus, un assouplissement de règles concernant l'accessibilité pour les animaux de compagnie est souhaité, tandis qu'un resserrement des règlements pour les locations à court terme est demandé. L'importance d'agir sur les politiques afin d'augmenter le revenu des personnes en situation de précarité (salaire minimum, aide sociale) a également été mentionnée, considérant que ces revenus ne permettent pas aux individus de se loger adéquatement tout en subvenant à leurs besoins essentiels. Les propos de cette participante illustrent bien cet enjeu : « *Concernant le salaire des travailleurs, est-ce possible d'augmenter le salaire à l'heure? Il y a beaucoup de gens qui travaillent, mais qui n'y arrivent pas.* » (F, milieu urbain).

Finalement, un cri du cœur a été lancé par un participant rappelant la nécessité de mettre les **personnes concernées au centre de la recherche de solutions**, pour que celles-ci soient adaptées aux besoins spécifiques de chaque individu : « *On me propose des solutions [ex. : résider dans un motel éloigné de son réseau], mais je fais quoi moi après, pas d'auto et avec mon chien. Moi, je veux être au cœur de la solution.* » (Homme, milieu urbain). À ce sujet, les membres des groupes de discussion ont exprimé avoir beaucoup apprécié ces espaces de partage. Cela leur a fait du bien de rencontrer des personnes vivant des situations semblables, même si certains propos ont été difficiles à entendre compte tenu de la souffrance qui s'en dégageait. Elles ont aussi apprécié le fait de pouvoir ouvertement nommer les difficultés vécues, leurs besoins ainsi que des pistes de solutions possibles :

« *S'unir pour trouver des solutions, c'est encore mieux. Il faudrait qu'il y ait d'autres groupes de discussion comme ça pour trouver des solutions... (à court terme). Ça ne règle pas le problème, mais ça me rassure de savoir que je ne suis pas tout seul.* » (Homme, milieu urbain).

En somme, le premier volet de cette recherche a permis de rassembler 22 personnes vivant des enjeux d'insécurité résidentielle. Ces rencontres ont été l'occasion de discuter de leur vécu, mais aussi de leur vision de l'enjeu. Il en ressort d'abord que l'insécurité résidentielle est engendrée par une variété de causes, dont l'état du parc locatif, le coût de la vie, la discrimination vécue, les relations avec les propriétaires et des événements défavorables dans la vie personnelle. De plus, les résultats soulignent que l'insécurité résidentielle peut prendre des formes diverses : du fait de vivre dans un logement inadéquat à l'itinérance, en passant par les risques d'éviction et le manque de contrôle sur ses conditions de logement. Puis, les personnes questionnées ont fait état d'un large éventail de conséquences sur leur vie, particulièrement sur leur santé mentale. Enfin, des pistes de solutions ont été énoncées, tant à l'échelle personnelle qu'au niveau des politiques publiques.

Ce volet a mis la lumière sur le vécu de personnes vivant dans des conditions de logement défavorables à leur santé. Le prochain volet se veut complémentaire et permettra de mieux connaître la situation de logement de la population bas-laurentienne en général, grâce à un sondage explorant les différentes composantes du logement dans une perspective de santé publique.

3.2 Volet 2 - Enquête sur l'habitation : les enjeux bas-laurentiens pour chaque dimension du logement

Le deuxième volet de ce projet est la réalisation d'une enquête Léger hybride (web et téléphonique) sur la situation du logement au Bas-Saint-Laurent, au printemps 2024. Pour rappel, 500 résidentes et résidents de la région ont participé à l'étude qui avait comme objectif de brosser le portrait en matière de logements. Le questionnaire se structure autour des dimensions du logement selon le modèle de Chabalier et al. (2022). L'échantillon a été pondéré afin qu'il soit représentatif de la population bas-laurentienne. Ce sont les résultats pondérés qui sont présentés. Afin de faciliter la lecture de ce rapport, une sélection de données a été effectuée en fonction de leur pertinence pour le portrait régional. Les résultats par MRC sont disponibles sur demande. Le *Tableau 8* suivant présente les croisements qui ont été testés sur les différentes variables du sondage. Il est à noter que les résultats présentés dans ce rapport sont tous statistiquement significatifs.

Tableau 8 : Variables de croisement utilisées.

Variable	Catégorie
Sexe	Homme
	Femme
Groupes d'âge (6 catégories)	18-24 ans
	25-34 ans
	35-44 ans
	45-54 ans
	55-64 ans
	65 ans et plus
Code postal	Codes postaux urbains (G5L, G5M, G5N, G5R, G4W)
	Codes postaux ruraux (tous les autres)
Nombre d'années de résidence au Bas-Saint-Laurent	4 ans et moins
	5 à 9 ans
	10 ans et plus
Composition du ménage	Ménage composé d'une seule personne
	Ménage composé de deux personnes ou plus

Variable	Catégorie
Composition du ménage (famille)	En couple avec un ou des enfants
	Seul avec un ou des enfants
Composition du ménage (autre que famille)	En couple sans enfant
	Vivant avec une autre personne apparentée (oncle, tante, frère, belle-sœur, etc.)
	Vivant avec une autre personne non apparentée (ami, amie, colocataire)
	Autre
Statut d'occupation du logement	Propriétaire
	Locataire
	Autre situation
Occupation	Au travail
	À la retraite
Niveau de scolarité	Primaire/secondaire
	Collégial
	Universitaire
Revenu annuel brut du ménage (\$)	19 999 \$ et moins
	20 000 à 39 999 \$
	40 000 à 59 999 \$
	60 000 à 79 999 \$
	80 000 à 99 999 \$
	100 000 à 124 000 \$
	125 000 \$ et plus
Perception de la taille de l'habitation en fonction des besoins	Trop grande
	Adéquate
	Trop petite
Type d'habitation	Maison unifamiliale, jumelée ou en rangée
	Autre type d'habitation
Perception de la suffisance des revenus	Revenus perçus comme insuffisants pour répondre aux besoins
	Revenus perçus comme suffisants pour répondre aux besoins

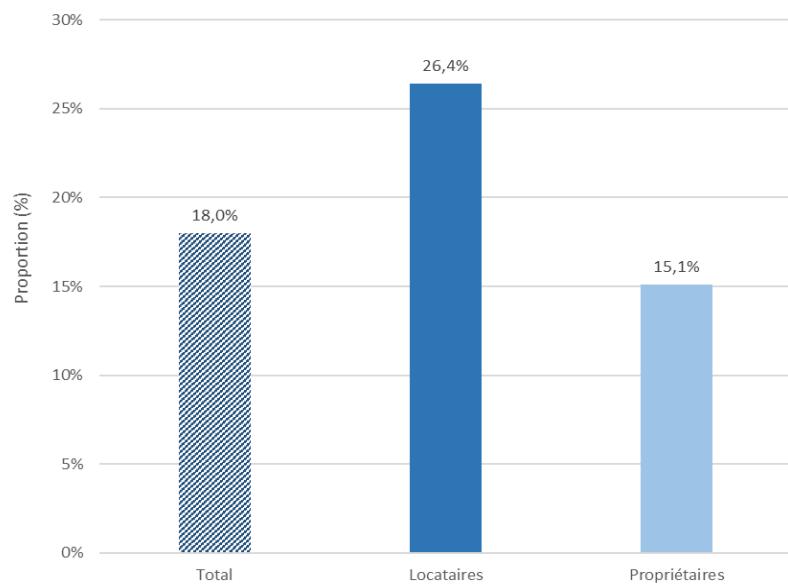
Variable	Catégorie
Perception de la facilité à se reloger	Personnes qui croient qu'elles arriveraient à se reloger facilement
	Personnes qui croient qu'elles arriveraient à se reloger difficilement

À l'instar du questionnaire, les résultats du volet quantitatif seront regroupés selon les composantes du logement du cadre conceptuel de Chabalier et al (2022). En ordre, il sera alors question de l'abordabilité, de la qualité du logement, de la stabilité résidentielle, de la communauté et de l'accès aux services, pour finir avec les résultats sur l'environnement extérieur.

3.2.1 Abordabilité

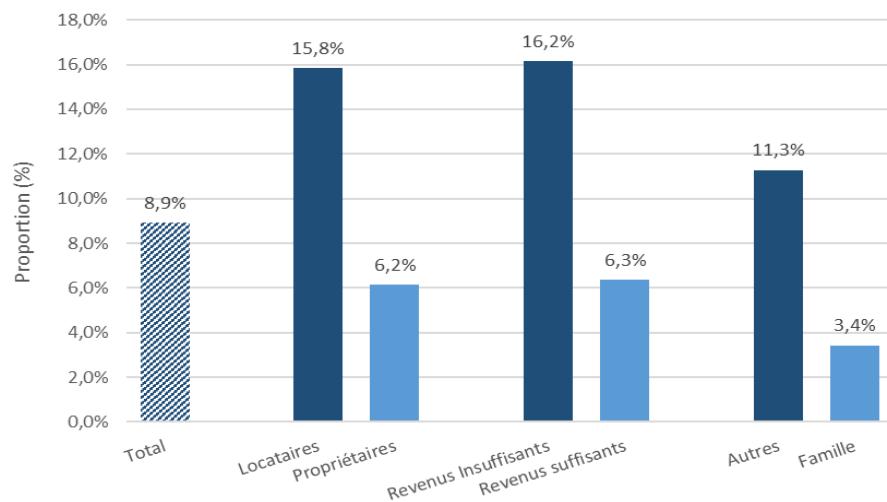
Dans le cadre de cette enquête, la perception des personnes répondantes concernant l'abordabilité de leur habitation a été mesurée. L'étude met en évidence que **18 %** de l'échantillon est tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait d'avoir eu de la **difficulté à répondre à ses besoins essentiels et ceux de sa famille (nourriture, vêtement, médicament, transport) au cours des 12 derniers mois, une fois les frais d'habitation payés**. Certains sous-groupes de la population sont davantage concernés par cette réalité que les **locataires (26 %)** (*Figure 24* ci-dessous). Aussi, les personnes ayant un **revenu inférieur à 20 000 \$** sont plus nombreuses (**46 %**) que celles dans les autres tranches de revenus le penser. Enfin, les personnes qui considèrent leur **revenu insuffisant (40 %)** se démarquent comparativement à ceux qui le trouvent suffisant (données non illustrées).

Figure 24 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent étant tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait d'avoir eu de la difficulté à répondre à ses besoins essentiels et ceux de sa famille une fois les frais d'habitation payés, au cours de la dernière année, selon le mode d'occupation, 2024.



Cette enquête a également exploré la perception des ménages bas-laurentiens quant à l'impact de vivre dans un logement inabordable sur leur santé. Il a été constaté que **9 %** des répondantes et répondants étaient tout à fait d'accord ou assez en accord que leur **état de santé général ou celui d'un membre de leur famille s'est vu dégradé à cause des coûts reliés à leur habitation**. Plusieurs sous-groupes de la population sont davantage concernés, tels les **locataires** (16 %) (*Figure 25* ci-dessous). Les personnes avec un **revenu inférieur à 20 000 \$** (28 %) se démarquent également des autres tranches de revenus (données non présentées), tandis que les familles qui ont un ou des enfants (3 %) sont moins touchées par ces enjeux.

Figure 25 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait que son état de santé général ou celui d'un membre de leur famille se dégrade à cause des coûts reliés à l'habitation, selon certaines caractéristiques, 2024.



3.2.2 Qualité du logement

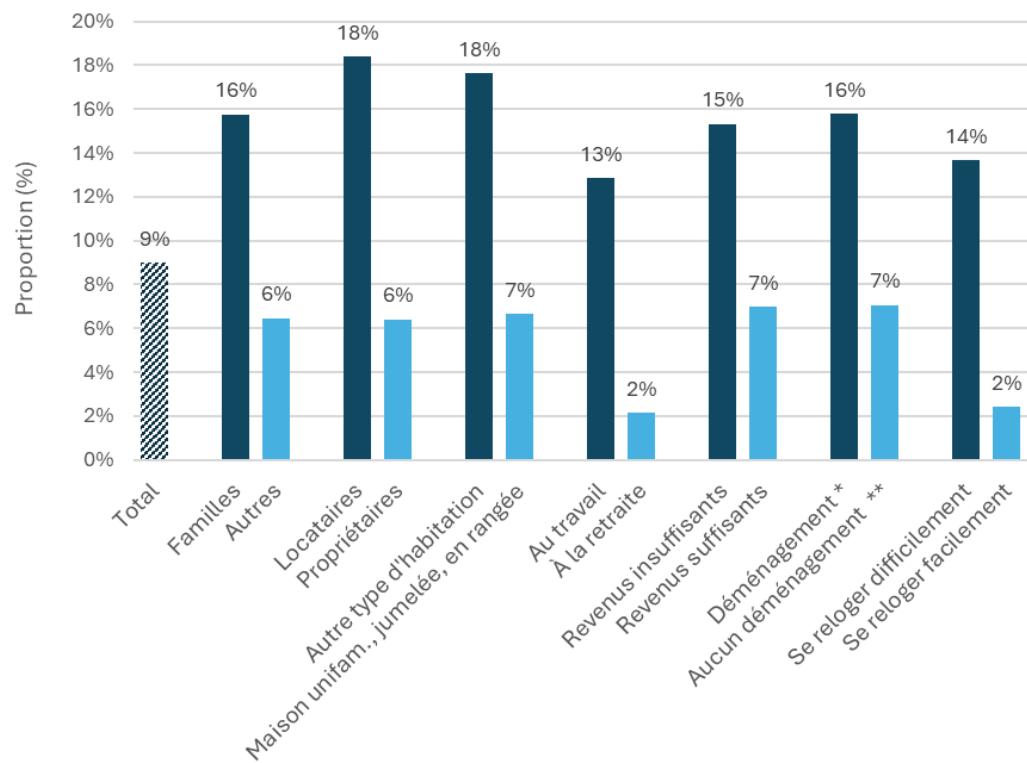
La perception des ménages bas-laurentiens quant à l'impact de l'état du logement sur leur santé a également été mesurée : **5 %** des répondantes et répondants sont tout à fait d'accord ou assez en accord que leur **état de santé général ou celui d'un membre de leur famille s'est vu dégrader à cause de l'état du logement**.

Taille du logement

Les résultats de l'enquête montrent que **24 %** de la population jugent la **taille de leur habitation inadéquate** (trop grande ou trop petite). Plus précisément, **15 %** de l'échantillon la considèrent **trop grande**. Le groupe d'âge de 55 ans et plus (19 %) se démarque des 18-34 ans (9 %) et des 35-54 ans (11 %).

À l'inverse, **9 %** de la population juge la taille de son habitation **trop petite**. Certains sous-groupes sont proportionnellement plus nombreux à le penser tels que les locataires et les familles (voir *Figure 26*). Parmi les différents groupes d'âge, les personnes de 35-44 ans sont plus nombreuses (23 %) à considérer leur habitation trop petite. En ce qui concerne le revenu, les personnes avec un revenu inférieur à 20 000 \$ (32 %) sont aussi plus nombreuses à le penser (données non présentées).

Figure 26 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent considérant son logement trop petit (%), 2024.



Notes : « Familles » représentent les répondants en couple avec un ou des enfants, les répondants seuls avec un ou des enfants. « Autres » sont les personnes en couple sans enfant, les personnes vivant avec une autre personne apparentée (oncle, tante, frère, belle-sœur, etc.), les personnes vivant avec une autre personne non apparentée (ami, amie, colocataire) et autres situations (excluant celles dans « Familles »).

* Déménagement dans les cinq dernières années.

** Aucun déménagement dans les cinq dernières années.

Salubrité du logement

En ce qui concerne la salubrité des habitations, 42 % des personnes sondées indiquent qu'elles ont été incommodées par au moins une des conditions du tableau suivant au cours de la dernière année. Par ailleurs, 59 % des personnes estimant leur **revenu insuffisant** ont signalé être perturbées par au moins une de ces conditions et 19 % ont été dérangées par trois conditions ou plus. Chez les personnes qui considèrent leur revenu comme suffisant, c'est plutôt contre 36 % qui ont été touchés par au moins une condition et 4 % qui ont été touchés par trois conditions ou plus.

Tableau 9 : Propotion de la population du Bas-Saint-Laurent ayant été incommodée par une condition au courant de l'année précédent le sondage, 2024.

Conditions	Ensemble des répondants	Répondants qui considèrent leur revenu « insuffisant »	Répondants qui considèrent leur revenu « suffisant »
Présence de moisissure	5 %	10 %	3 %
Infiltration d'eau	8 %	Non significatif	Non significatif
Équipements essentiels défectueux (ex. : chauffage, chauffe-eau, etc.)	13 %	22 %	9 %
Odeur non désirée provenant du voisinage ou de l'extérieur	16 %	25 %	13 %
Présence d'insectes ou de rongeurs	17 %	27 %	13 %
Au moins une condition	42 %	59 %	36 %
Trois conditions ou plus	8 %	19 %	4 %

Pour ce qui est de la perception de contrôle de la température du logement, les résultats démontrent qu'une grande majorité de la population (**93 %**) est toujours ou souvent en mesure de maintenir une **température confortable dans son habitation**, tandis que 6 % réussissent « occasionnellement » ou « rarement ». Cependant, les personnes qui considèrent avoir un revenu insuffisant (12 %) et celles disant qu'elles auraient de la difficulté à se reloger (9 %) sont plus nombreuses à être occasionnellement ou rarement en mesure de maintenir une température confortable comparativement aux personnes qui considèrent avoir un revenu suffisant (3 %) et qui considèrent qu'elles pourraient se reloger facilement (2 %).

Sécurité du logement

Le sondage s'est aussi intéressé à l'impression de résider dans un logement sécuritaire. À ce sujet, la majorité des personnes interrogées (**96 %**) considèrent leur **habitation très sécuritaire ou sécuritaire** (sortie de secours, état des escaliers, etc.).

Logement adapté aux activités quotidiennes

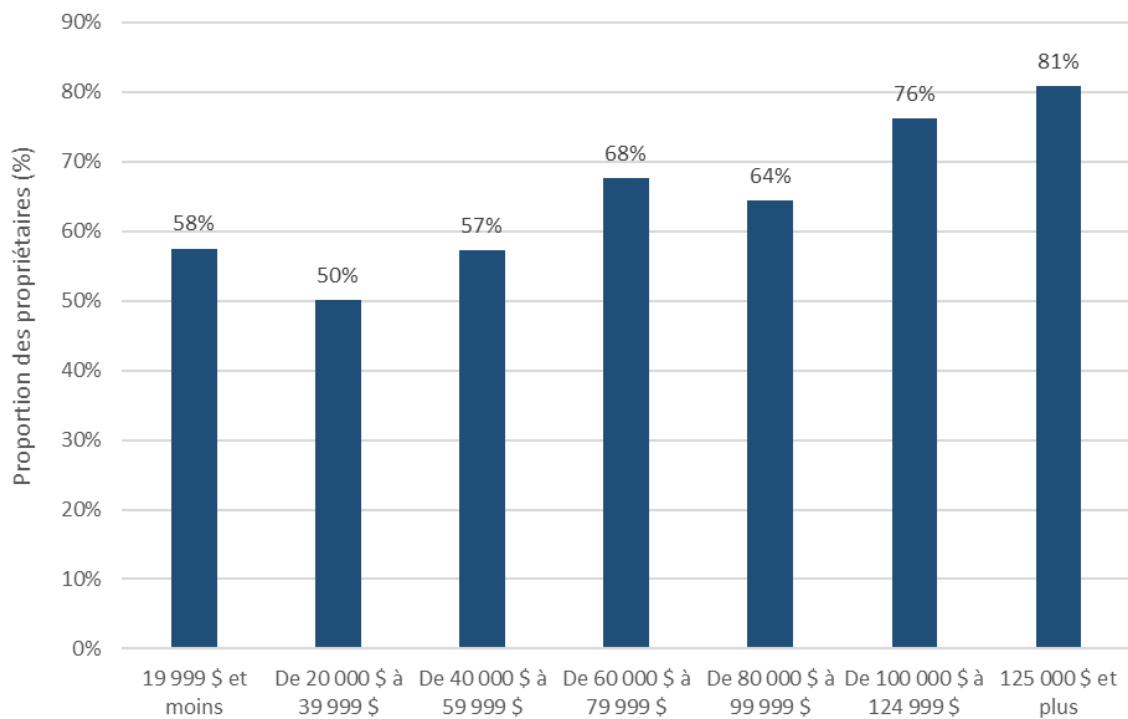
La qualité d'un logement peut également se mesurer par le fait qu'il soit adapté aux activités quotidiennes de tous les membres du ménage, peu importe leur condition physique (Levasseur et al., 2020). Parmi les personnes répondantes, **96 %** indiquent que leur **logement est très adapté ou adapté**, contre 3 % qui considèrent qu'il est peu ou pas adapté.

Cependant, des disparités peuvent être observées lorsque la perception de la taille de l'habitation est prise en considération. En effet, 17 % des personnes qui trouvent leur logement trop petit considèrent qu'il est peu ou pas adapté à la réalisation des activités quotidiennes, comparativement à 1 % des personnes qui considèrent leur logement trop grand et 1 % des personnes qui considèrent la taille de leur logement adéquate. De même, 4 % des personnes qui considèrent qu'elles auraient de la difficulté à se reloger habitent dans un logement peu ou pas adapté à la réalisation des activités quotidiennes versus 1 % des personnes qui considèrent qu'il serait facile de se reloger.

Réparations urgentes dans un délai raisonnable

Concernant les moyens financiers nécessaires pour réaliser une réparation urgente pour son habitation dans un délai raisonnable, **64 % des propriétaires** pensent **avoir les moyens financiers nécessaires**. Les hommes (71 %) sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (57 %) à le déclarer. À l'inverse, les propriétaires déclarant avoir un revenu insuffisant sont proportionnellement plus nombreux que les autres à juger ne pas pouvoir faire le faire (72 % versus 22 %). La *Figure 27* indique que le revenu est associé positivement à la capacité des propriétaires à effectuer des travaux urgents dans un délai raisonnable.

Figure 27 : Proportion de propriétaires du Bas-Saint-Laurent ayant les moyens financiers nécessaires pour réaliser une réparation urgente dans un délai raisonnable par tranche de revenus avant impôts, 2024.



En ce qui concerne les locataires, 72 % d'entre eux considèrent que leur propriétaire effectuerait des réparations urgentes dans un délai raisonnable.

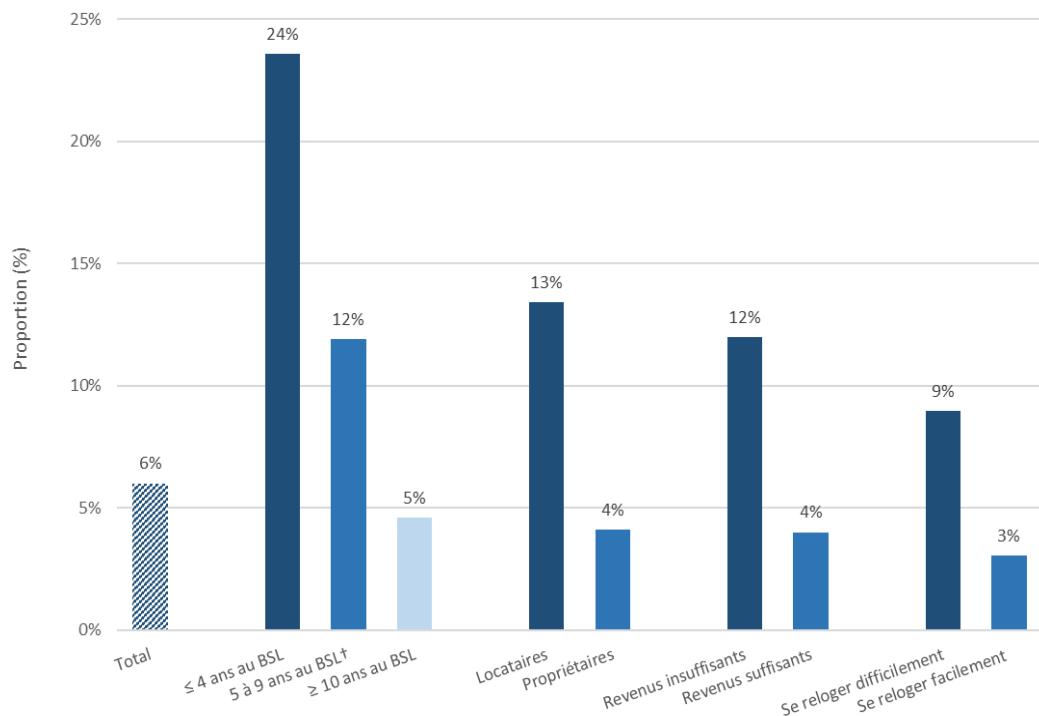
3.2.3 Stabilité résidentielle

Déménagement fréquent

Dans le cadre de cette enquête, les personnes sondées ont été questionnées sur la fréquence de leur déménagement. Parmi celles-ci, **26 %** ont indiqué avoir déménagé **au moins une fois au cours des cinq dernières années** et **6 %** affirment **avoir déménagé à deux reprises**. Certains groupes de population sont plus nombreux à avoir déménagé deux fois dans les cinq dernières années. La *Figure 28* présente les sous-groupes les plus touchés par cette réalité en comparaison avec les autres catégories. Par exemple, les locataires (13 %) semblent déménager plus fréquemment que les propriétaires (4 %). Bien que non présentée dans la figure

suivante, il semble important de mentionner que les personnes ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ sont plus nombreuses à avoir déménagé deux fois dans les cinq dernières années (24 %) que celles des autres catégories de revenus.

Figure 28 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent à avoir déménagé deux fois dans les cinq dernières années (%), 2024.



Note : † La proportion concernée n'est pas significativement différente sur le plan statistique des autres proportions de la même variable.

Finalement, **3 %** de l'échantillon a déménagé **trois fois et plus dans les cinq dernières années.**

Causes des déménagements

Plusieurs causes peuvent amener un ménage à déménager. Les principales raisons identifiées par le sondage sont présentées en ordre d'importance dans le tableau ci-dessous.

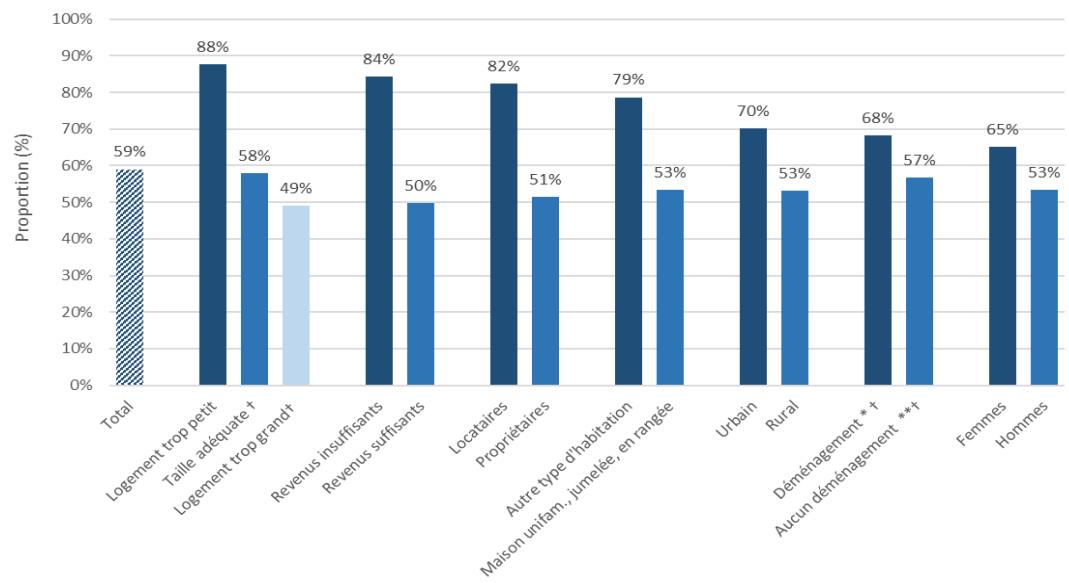
Tableau 10 : Principales raisons pour lesquelles les personnes ont déménagé dans les cinq dernières années (%)

Raison pour lesquelles les personnes ont déménagé	%
Changement dans la composition du ménage (séparation, nouveau couple, décès, naissance, etc.)	29 %
Acquisition/construction d'une nouvelle propriété	17 %
Logement devenu trop grand ou trop petit	12 %
Augmentation du loyer ou des taux d'intérêt rendant le coût trop élevé	9 %
Autres raisons	8 %
Qualité insuffisante du logement (isolation, état général, insonorisation, salubrité)	7 %
Une augmentation de vos capacités financières	7 %

Difficulté à retrouver un logement

L'étude met en évidence que **59 %** de la population pense qu'il serait assez **difficile ou très difficile de retrouver un logement en cas de besoin**. Certains groupes se démarquent et sont présentés dans la *Figure 29*. Parmi les catégories de revenu (non présentées dans la figure ci-dessous), 90 % des personnes ayant un revenu de moins de 20 000 \$ jugent qu'il serait difficile de retrouver un logement.

Figure 29 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent jugeant qu'il serait assez difficile ou très difficile de retrouver un logement, 2024.



Notes :

* Déménagement dans les cinq dernières années.

** Aucun déménagement dans les cinq dernières années.

† Pour une même variable, les proportions concernées ne sont pas significativement différentes sur le plan statistique.

Comme présenté dans le *Tableau 11*, pour les personnes qui considèrent qu'il serait difficile de se reloger, plusieurs raisons entrent en ligne de cause. Les résultats du sondage ont permis de démontrer que certaines caractéristiques individuelles semblent influencer la raison sélectionnée. Par exemple, le **manque de logements répondant aux besoins spécifiques (taille, qualité, proximité des services)** a été sélectionné par 69 % de l'échantillon. Toutefois, les locataires sont plus nombreux à l'avoir énoncé (82 %) comparativement aux propriétaires (63 %). Cela a également été observé pour la raison « **exigences relatives à l'enquête de crédit** ». Les personnes qui considèrent leur revenu insuffisant sont proportionnellement plus nombreuses à l'avoir indiqué (12 %) que les autres (donnée non illustrée). Enfin, pour la raison concernant la **présence d'animaux de compagnie**, les femmes (37 %) sont proportionnellement plus nombreuses à le spécifier que les hommes (21 %) (donnée non illustrée).

Tableau 11 : Principales raisons évoquées par les personnes qui considèrent qu'il serait difficile pour eux de se loger (%).

Principales raisons évoquées	%
Coût élevé des logements/habitations disponibles	73
Manque de logements/habitations répondant à mes besoins spécifiques (taille, qualité, proximité des services)	69
Présence d'animaux de compagnie	30
Difficultés à savoir où chercher ou complexité des démarches	10
Famille avec jeunes enfants	10
Exigences relatives à l'enquête de crédit	7
Besoin d'un logement/habitation adapté à une situation de handicap	7
Discrimination	4

Connaissance des droits en tant que locataire

La capacité d'un ménage locataire à habiter son logement aussi longtemps qu'il le souhaite peut être influencée par la connaissance de ses droits (Labesse et al., 2022). Toutefois, les résultats de l'enquête auprès des locataires démontrent que seulement **62 %** ont indiqué que leurs **connaissances sur leur droit** étaient bonnes.

Démarche entreprise par les locataires

Il a été constaté que **60 % des locataires** ont entrepris au moins une **démarche pour régler un problème en lien avec leur logement**. Ces démarches n'ont pas, pour presque la totalité des cas (95 %), eu un impact négatif sur la relation avec le propriétaire. Parmi les différentes catégories de scolarité, les **universitaires sont plus nombreux à avoir fait au moins une démarche** pour régler une problématique avec leur logement actuel ou antérieur (86 % versus 44 % pour le niveau primaire/secondaire, et 67 % pour le niveau collégial). Les répondants considérant avoir un revenu insuffisant sont plus nombreux à avoir fait au moins une démarche versus les autres répondants considérant avoir un revenu suffisant (75 % versus 52 %).

3.2.4 Communauté et accès aux services

Endroits répondant aux besoins

Dans cette enquête, il a été demandé à la population du Bas-Saint-Laurent de qualifier sa perception de l'accessibilité aux endroits qui lui permettent de répondre à ses besoins, tels qu'une épicerie, un lieu de travail, une garderie ou un hôpital. Les résultats témoignent que **95 %** de la population considèrent qu'il est **très facile ou assez facile de se rendre à ces endroits à partir de leur domicile** et que seulement **4 %** considèrent cela **assez difficile ou très difficile**. Cependant, le fait d'avoir un revenu inférieur à 20 000 \$ semble influencer cette perception, car les personnes dans cette catégorie sont plus nombreuses à trouver cela assez difficile ou très difficile (24 %).

Habitation à proximité ou à distance raisonnable du réseau d'entraide

Le fait de vivre à proximité de son réseau d'entraide et d'avoir un sentiment d'appartenance envers sa communauté peut contribuer positivement à la santé des personnes (Labesse et al., 2022). Les résultats de l'enquête révèlent que la majorité des personnes questionnées sont tout à fait en accord ou assez en accord avec le fait que leur habitation est située à **distance raisonnable de leur réseau d'entraide** (famille, etc.) (88 %).

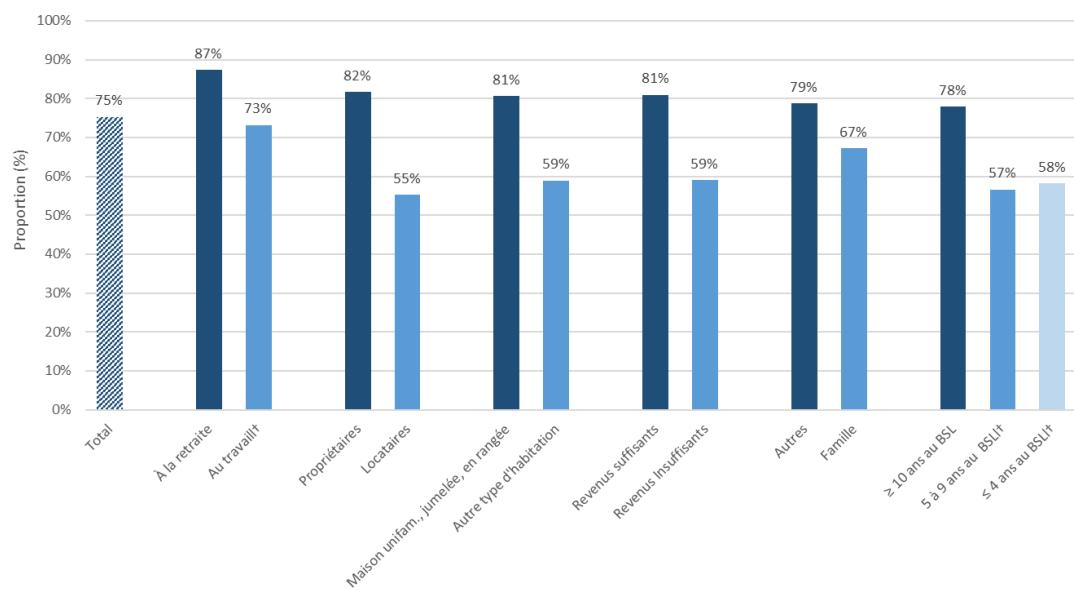
Caractéristiques du lieu de résidence contribuent positivement à la vie sociale

Quatre-vingt-onze (91 %) pour cent des personnes répondantes se sont dit **tout à fait d'accord ou assez en accord** avec le fait que leur logement contribue positivement à leur vie sociale. Parmi celles-ci, les personnes de 65 ans et plus sont plus nombreuses à être de cet avis (95 %). Au contraire, les personnes qui considèrent leur logement comme trop petit sont moins nombreuses à le penser (65 %).

Fort sentiment d'appartenance à la communauté ou au voisinage

Concernant le sentiment d'appartenance, **75 %** disent être tout à fait ou assez en accord avec le fait **d'avoir un fort sentiment d'appartenance à sa communauté/voisinage**. Les personnes de 65 ans et plus (89 %) se démarquent par rapport aux autres catégories d'âge. D'autres différences ont été observées et sont présentées dans la figure suivante.

Figure 30 : Proportion de la population du Bas-Saint-Laurent étant tout à fait en accord ou assez en accord avec le fait d'avoir un fort sentiment d'appartenance à leur communauté ou leur voisinage, 2024.



Notes : Autres représente des répondants en couple sans enfant, avec une autre personne apparentée (oncle, tante, frère, belle-sœur, etc.), avec une autre personne non apparentée (ami, amie, colocataire), et autre situation. « Famille » correspond à des répondants en couple avec un ou des enfants et des répondants seuls avec un ou des enfants.

* Pour une même variable, les proportions concernées ne sont pas significativement différentes sur le plan statistique.

Sentiment de sécurité dans le voisinage

D'après les résultats obtenus, **97 %** de la population bas-laurentienne se sent **très ou assez en sécurité dans son voisinage**. Toutefois, par rapport aux autres catégories de revenus, les personnes avec un revenu de moins de 20 000 \$ se démarquent par leurs proportions à se sentir peu ou pas en sécurité (22 %), de même que pour les personnes qui considèrent leur logement trop petit (13 %) versus ceux considérant avoir un logement de taille adéquate (2 %) ou trop grand (0 %).

Espaces verts

Concernant l'accès à un espace vert extérieur, **95 %** de la population considère y **avoir accès depuis son habitation ou à proximité**. Toutefois, les **locataires** sont plus nombreux que les propriétaires à déclarer ne pas y avoir accès (12 % vs 1 %).

Satisfaction en lien avec l'endroit où se situe l'habitation

Finalement, **94 %** de la population du Saint-Bas-Laurent se disent **très ou assez satisfaits** de l'endroit où se situe leur habitation.

3.2.5 Qualité de l'environnement extérieur

Pollution de l'air extérieur et bruit

Les données montrent que **53 %** des individus questionnés ont rapporté avoir été affectés (toujours, souvent, occasionnellement) par la **pollution de l'air extérieur** dans leur milieu de vie dans les 12 derniers mois. Certains groupes sont proportionnellement plus affectés, soit les 18-24 ans (77 %), versus le reste des autres tranches d'âge, les personnes avec un revenu de 19 999 \$ et moins (73 %) par rapport aux autres tranches de revenu ainsi que les femmes (60 %) versus les hommes (44 %).

Par ailleurs, le sondage indique que 17 % des personnes sondées ont rapporté avoir été incommodés par des **bruits indésirables** dans les 12 derniers mois. Les personnes considérant avoir un revenu insuffisant sont plus touchées par cette condition (29 %) que celles considérant avoir un revenu suffisant (13 %).

Exposition et adaptation du logement aux changements climatiques

Les résultats indiquent que 40 % de la population du Bas-Saint-Laurent considèrent son habitation exposée à au moins un type d'aléa (chaleur extrême, pannes de courant fréquentes et prolongées, feux de forêt). Parmi ces 40 %, les groupes proportionnellement plus exposés sont les personnes ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ (63 %) par rapport aux autres catégories de revenu et les 35-54 ans (52 %) par rapport aux autres tranches d'âge.

Les **pannes de courant fréquentes et prolongées** (16 %) et la **chaleur extrême** (15 %) sont les risques les plus mentionnés. Les personnes vivant en milieu rural sont plus nombreuses à avoir indiqué les pannes de courant fréquentes et prolongées (21 %) versus celles vivant en milieu urbain (10 %). En ce qui concerne la chaleur extrême, les locataires (24 %) sont plus nombreux que les propriétaires (12 %) à l'avoir

mentionné. Le tableau ci-dessous illustre également la proportion de **mauvaise préparation** de l'habitation parmi la population qui se considère exposée, pour les risques les plus fréquents.

Tableau 12 : Propotion de la population du Bas-Saint-Laurent ayant été exposée à au moins un type de risque et considérant son habitation mal préparée (%)

Risque	Habitation exposée	Mauvaise préparation de l'habitation, parmi les personnes qui se considèrent exposées
Feux de forêt	11 %	50 %
Pannes de courant fréquentes et prolongées	16 %	46 %
Chaleur extrême	15 %	36 %

Les résultats indiquent également que les personnes considérant avoir un revenu insuffisant sont plus nombreuses que les autres à avoir une habitation assez mal ou très mal préparée à la chaleur extrême (58 % versus 23 %).

En somme, le volet quantitatif de cette recherche a renforcé le portrait de la situation de logement au Bas-Saint-Laurent. Il a permis d'explorer des thématiques encore peu couvertes par les données disponibles publiquement, par exemple, la résilience aux changements climatiques, l'accès aux services ou l'impact perçu des conditions de logement sur la santé. Une fois la mise en relation avec les résultats du volet qualitatif et la recension des données existantes, il est possible d'énoncer des constats et des pistes de solution collectives pour des logements favorables à la santé. C'est ce que propose la discussion qui suit.

4. Discussions

Afin de mieux comprendre la situation en matière d'habitation au Bas-Saint-Laurent, il est important d'adopter une approche transversale en prenant en compte les causes des enjeux liés à la crise du logement, les impacts du logement sur la santé et le bien-être, les inégalités sociales de santé et l'adaptation aux changements climatiques. Les résultats de cette recherche, combinés aux connaissances existantes sur le logement et la santé ainsi qu'aux données publiques disponibles, permettent de faire la lumière sur la situation du logement au Bas-Saint-Laurent.

Cette discussion se développera autour de huit thématiques qui proposeront des messages clés ainsi que des pistes de solution visant à guider l'action collective pour l'accès à des logements favorables à la santé pour toute la population, particulièrement pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Vers des logements véritablement abordables

L'abordabilité des logements au Bas-Saint-Laurent est un enjeu qui a été soulevé à plusieurs reprises tout au long de cette démarche. Tel que présenté plus haut, 10 % des ménages de la région consacrent 30 % ou plus de leur revenu total aux frais de logement (Statistique Canada, 2023a). Le sondage Léger, quant à lui, indique que 18 % de la population du Bas-Saint-Laurent est tout à fait d'accord ou assez en accord avec le fait d'avoir eu de la difficulté à répondre à leurs besoins essentiels et ceux de leur famille (nourriture, vêtement, médicament, transport) au cours des 12 derniers mois, une fois les frais d'habitation payés. Le volet qualitatif appuie également ce constat. Au sein des groupes de discussion, l'inabordabilité du marché locatif actuel a été nommée par l'ensemble des personnes participantes. En effet, elles ont affirmé que le coût des logements représente le principal obstacle lorsque vient le moment de se reloger, mais aussi leur premier critère de sélection.

Si l'abordabilité est une préoccupation aujourd'hui, il est raisonnable de croire qu'elle sera aussi un enjeu préoccupant dans les années à venir. Les travaux de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) sur le revenu viable, c'est-à-dire le revenu qui permettrait de vivre décemment dans un territoire donné, mettent en évidence que la part des dépenses dédiées au logement dans le budget des ménages est de plus en plus grande (Couturier et Tremblay-Boily. G, 2024). En effet, les loyers moyens ont augmenté plus vite que l'inflation générale. De plus, bien que l'inflation soit observée dans toutes les catégories de biens et services essentiels, elle serait plus importante pour les dépenses liées aux besoins de base, comme le logement et l'alimentation (Couturier et Tremblay-Boily. G, 2024). La hausse des dépenses liées à l'inflation met particulièrement à risque les personnes avec un faible revenu.



Il est essentiel de rappeler que l'inabordabilité touche tout d'abord les personnes à faible revenu et les locataires. Les conséquences sur la santé des ménages sont aussi plus vives dans ces groupes de la population. Tant les données publiques que le sondage Léger et les groupes de discussion confirment ce constat. Les solutions mises en place devraient donc prendre en compte leurs besoins et réalités.

Pistes de solution dans une perspective de santé publique :

1. Encourager les initiatives visant un meilleur contrôle des hausses des prix des loyers (ex. : registre des loyers);
 2. Promouvoir, auprès des partenaires et des acteurs concernés, la définition de l'abordabilité telle que proposée par l'INSPQ : « Un logement est abordable s'il est de qualité acceptable, résilie aux changements climatiques et si le ménage peut subvenir à ses autres besoins une fois les frais de logement déboursés » (pour la définition complète, voir la section 1.1.1 *Un logement abordable*);
 3. Appuyer les démarches visant une bonification des politiques publiques pouvant réduire la pauvreté matérielle dans nos milieux, par exemple, l'augmentation du salaire minimum, la hausse de l'allocation de l'aide sociale et la bonification du Programme de supplément au loyer (PSL) afin de permettre aux bénéficiaires de conserver l'aide financière lors d'un déménagement;
 4. Surveiller périodiquement l'augmentation des coûts des logements occupés et disponibles ainsi que l'impact de cette augmentation dans la population.
-

Vers des logements plus nombreux et diversifiés

En plus du coût des logements, le manque d'habitation dans la région est un second obstacle documenté dans cette recherche. En effet, les options présentes actuellement sur le territoire peinent à répondre aux besoins de la population bas-laurentienne, particulièrement au sein de certains groupes sociaux.

Au-delà des très faibles taux d'inoccupation dans les centres urbains de la région, le sondage Léger a mis en évidence que 59 % de la population pensent qu'il serait assez difficile ou très difficile de retrouver un logement en cas de besoin. Selon les résultats obtenus, plusieurs raisons peuvent expliquer cette perception (*Tableau 11*), telles que le coût élevé des logements disponibles, le manque de logements et l'impossibilité d'avoir des animaux de compagnie. De plus, les groupes de discussion ont permis de constater que même les personnes qui bénéficiaient encore d'un logement à un coût abordable ont des préoccupations quant à la possibilité de devoir se retrouver un logement dans le contexte actuel. Des locataires rencontrés ont aussi affirmé que la difficulté à se reloger les poussait à accepter des conditions de logements sous-optimales, par crainte de ne rien trouver de mieux.

En parallèle de cela, les données de l'ISQ nous rappellent que les unités unifamiliales sont, de loin, le type d'habitation le plus fréquent dans la région ainsi que celui le plus développé dans les dernières années (ISQ, 2024d). Pour leur part, les données provinciales de la SCHL sur les logements locatifs révèlent que les taux d'inoccupation très faibles concernent davantage les logements les moins chers (SCHL, 2024b). Or, les personnes rencontrées lors des groupes de discussion ont souligné que l'offre résidentielle ne répond pas à certains besoins, comme ceux des personnes étudiantes, immigrantes, à faible revenu, avec un historique de crédit défavorable

et des mères monoparentales. Les personnes questionnées appartenant à ces groupes ont aussi mis de l'avant que la discrimination vécue limitait leur capacité à se loger adéquatement. De la même manière, le sondage Léger identifie que les femmes, les personnes résidant en milieu urbain et les locataires jugent en plus grande proportion qu'il serait difficile de se reloger au besoin.



Le développement de nouvelles habitations est essentiel. Cela dit, les besoins en logement ne sont pas égaux dans les différents groupes sociaux, comme l'ont démontré les résultats de la recherche. Ainsi, cela mène au constat que l'offre résidentielle dans la région est actuellement insuffisante, peu diversifiée et qu'elle limite l'accès à un logement de qualité, particulièrement pour certains groupes de population, comme les personnes à faible revenu, celles issues de l'immigration et les mères monoparentales.

Pistes de solution dans une perspective de santé publique :

1. Soutenir les initiatives et la mobilisation pour le développement de logements hors marché dans l'optique d'atteindre 20 % du parc locatif;
 2. Favoriser la diversification de l'offre en habitation en soutenant notamment les aspects suivants : accessibilité universelle, mixité sociale, habitation intergénérationnelle, droit aux animaux;
 3. Influencer les décideurs vers une meilleure réglementation des locations de courte durée;
 4. Favoriser le déploiement de services d'information et d'accompagnement des personnes désirant des logements à prix modiques et celles vivant de l'insécurité résidentielle;
 5. Soutenir les initiatives visant à déconstruire les préjugés et à dénoncer les discriminations vécues par certains groupes de locataires (ex. : personnes recevant de l'aide sociale, mères de famille monoparentale, personnes issues de l'immigration, etc.).
-

Vers des logements de qualité, confortables et sains

Il est reconnu dans la littérature scientifique que la qualité du logement module l'exposition à certaines nuisances et menaces pour la santé (Levasseur et al., 2020; Chabalier et al., 2022). Les résultats du sondage Léger témoignent qu'une partie non négligeable de la population est exposée à des problématiques de qualité dans son logement. En effet, 42 % des personnes du Bas-Saint-Laurent ont affirmé avoir été incommodées par au moins une de ces conditions suivantes : moisissures, infiltration d'eau, équipements essentiels défectueux, odeurs non désirées provenant du voisinage ou de l'extérieur, présence d'insectes ou de rongeurs, et de bruits indésirables. L'équipe d'organisation communautaire de la DSPu et les organismes partenaires soulèvent aussi de nombreuses problématiques d'insalubrité dans la région. De plus, des personnes ayant participé aux groupes de discussion ont indiqué ressentir des impacts négatifs sur leur santé en raison de problématique d'insalubrité. Le manque de confort thermique a aussi été soulevé, laissant entrevoir une problématique de précarité énergétique pour certains ménages plus vulnérables de la région.

Encore une fois, les inégalités sociales de santé s'observent au niveau de la qualité des logements. Les résultats du sondage montrent que les personnes ayant déclaré avoir un revenu insuffisant sont plus nombreuses comparativement aux autres à vivre dans un logement de qualité inadéquate. Enfin, les propriétaires qui considèrent leur revenu comme insuffisant sont plus nombreux que les autres à déclarer qu'ils ne pourraient pas effectuer des travaux urgents sur leur résidence si cela était nécessaire.



Un logement inadéquat a un impact bien réel sur la santé. Ceci est d'autant plus vrai lorsque les personnes exposées ont peu de contrôle sur leur situation, par exemple, en raison de leur réalité socioéconomique. Agir sur la qualité des habitations peut donc être un levier considérable pour diminuer les inégalités sociales de santé.

Pistes de solution dans une perspective de santé publique :

1. Influencer les décideurs vers une meilleure réglementation du contrôle de la salubrité des logements;
 2. Poursuivre la mise en place d'approches intersectorielles pour répondre aux enjeux d'insalubrité;
 3. Influencer les décideurs afin d'augmenter les investissements pour rénover et entretenir le parc immobilier existant, particulièrement les habitations des ménages à faible revenu, tant chez les propriétaires que les locataires.
-

Vers des logements renforçant le tissu social

L'environnement physique et social, comme le quartier où se situe le logement, peut être à la fois néfaste ou bénéfique pour la santé et le bien-être (Swope, Hernández, Yoon, 2023). Le sondage Léger suggère que l'environnement dans lequel se trouvent les habitations au Bas-Saint-Laurent expose la population à des déterminants qui contribuent positivement à leur santé, tels que le sentiment d'appartenance à sa communauté et une vie sociale bien remplie. En effet, la majorité des personnes sondées estiment que leur habitation est située à distance raisonnable de leur réseau, qu'elle contribue positivement à leur vie sociale et que leur sentiment d'appartenance à leur communauté et voisinage est fort. Toutefois, les personnes en situation d'insécurité résidentielle rencontrées lors des groupes de discussion ont mentionné que la taille trop petite et le type de logement (ex. : motel, petit sous-sol) étaient des obstacles à leurs activités sociales et scolaires. Le fait de devoir s'éloigner des quartiers centraux afin d'accéder à un logement moins cher a également été nommé. Des conséquences sur leur santé mentale et sociale ont été évoquées, via l'éloignement des services et du réseau social, accentuant ainsi le sentiment d'isolement et de solitude. D'ailleurs, d'après les résultats du sondage, les personnes considérant avoir un revenu insuffisant sont plus nombreuses à être assez ou tout à fait en désaccord avec le fait d'avoir un sentiment d'appartenance à sa communauté ou son voisinage.



Le sentiment d'appartenance et la satisfaction face à sa vie sociale sont des atouts de la communauté bas-laurentienne sur lesquels il est important de miser. Ces facteurs de protection devraient donc être considérés lors des projets de développement ou de réaménagement résidentiel, particulièrement dans les secteurs défavorisés ou pour les immeubles de logements communautaires et sociaux.

Pistes de solution dans une perspective de santé publique :

1. Sensibiliser les promoteurs et les partenaires au besoin d'intégrer des espaces communs dans les nouvelles constructions de logements communautaires et sociaux et de préserver ceux que l'on retrouve dans les immeubles existants;
 2. Appuyer les mesures de soutien communautaire au logement social et communautaire (SCLSC), et promouvoir l'importance de rehausser son financement afin de répondre aux besoins.
-

Vers des logements sécurisants et des locataires outillés

Le logement ne protège pas uniquement des intempéries, il se doit d'être un lieu stable dans lequel il est possible de se projeter dans l'avenir et de se sentir chez soi. Le volet qualitatif de cette recherche a été particulièrement utile pour mieux comprendre les causes de l'insécurité résidentielle dans la région. Une des causes mises de l'avant lors des discussions était le déséquilibre des pouvoirs entre les locataires et les propriétaires. Cela peut générer un manque de contrôle sur les conditions d'habitation, une détérioration de la relation entre le locataire et le propriétaire, en plus d'impacter négativement la santé mentale. En effet, des personnes rencontrées lors des groupes de discussion ont témoigné d'une relation conflictuelle avec leur propriétaire. Les échanges ont fait état de harcèlement, de discrimination, de menaces d'éviction, d'évictions réelles, d'intrusion dans la vie personnelle et financière ou d'introduction dans le logement sans préavis. Ces situations portent atteinte à l'intimité et à la liberté des personnes touchées, génèrent une crainte d'énoncer des demandes légitimes de travaux et impactent considérablement le bien-être psychologique.

Toujours lors de la collecte de données qualitatives, des personnes, notamment immigrantes, ont affirmé ne pas connaître leurs droits en matière de logement, les plaçant à risque d'insécurité résidentielle. Les coûts, les délais et la complexité des démarches au TAL représentent un obstacle supplémentaire à l'utilisation de leviers juridiques. Selon les résultats du sondage Léger, 3 personnes sur 5 (62 %) ont déclaré bien connaître leurs droits en matière de logement.

De plus, il est possible de penser que le niveau général de littératie influence le sentiment de contrôle des locataires sur leurs conditions de vie. Selon le sondage Léger, les personnes détenant un diplôme universitaire font plus de démarches auprès de leur propriétaire en cas de problème (86 %), comparativement aux personnes avec un diplôme d'études primaires ou secondaires (44 %). Cette situation peut contribuer aux inégalités sociales de santé en désavantageant les personnes moins scolarisées. En effet, il semble que ce groupe est plus facilement dissuadé d'entreprendre des démarches en raison d'un processus de plainte au TAL complexe (FRAPRU, 2023a). Cet enjeu de littératie vient donc accentuer le pouvoir en faveur des propriétaires et contribue à augmenter les risques d'insécurité résidentielle pour ces locataires. Au Bas-Saint-Laurent, on évalue que 55,7 % des personnes de plus de 15 ans ont un faible niveau de littératie (sous le niveau 3 du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes [PEICA]) (Langlois, 2023). De plus, depuis les dernières années, une hausse de l'immigration internationale est observée dans la région (ISQ, 2025). Les personnes récemment arrivées au Québec sont plus à risque de ne pas connaître les droits des locataires dans la province (Goyer, 2019). Ces deux constats renforcent l'idée qu'il est essentiel de travailler afin d'améliorer le niveau de littératie, notamment sur le plan juridique, pour les locataires du Bas-Saint-Laurent.



Pour les ménages, avoir la capacité de demeurer dans leurs logements, dans la mesure où ils le souhaitent, contribue à la santé et au bien-être. Les personnes locataires sont plus à risque de ne pas pouvoir y arriver. Une meilleure littératie, notamment sur le plan juridique, s'avère un facteur de protection afin d'être en mesure de faire appliquer ses droits. Des mécanismes publics efficaces et accessibles en matière de droit locatif sont aussi des éléments clés pour contrer le déséquilibre des pouvoirs rendant les locataires plus vulnérables à l'insécurité résidentielle.

Pistes de solution dans une perspective de santé publique :

1. Réaffirmer le caractère essentiel de la présence d'organismes communautaires en droit au logement sur l'ensemble du territoire;
 2. Influencer les décideurs vers une meilleure accessibilité au TAL pour les locataires;
 3. Réitérer l'importance d'un financement adéquat aux organismes communautaires soutenant les personnes plus susceptibles d'être confrontées aux enjeux de logement.
-

Vers une population bien logée pour faire face aux changements climatiques

La qualité du logement et sa localisation exercent une influence importante sur les risques sanitaires en lien avec les changements climatiques (INSPQ, 2024a). En effet, les logements inadéquats et non adaptés représentent des risques importants pour la santé mentale, psychosociale, et physique des ménages lors d'événements météorologiques extrêmes, de vagues de chaleur, d'inondation, etc. (INSPQ, 2024a).

Au sein des groupes de discussion, les personnes en situation d'insécurité résidentielle n'ont pas mentionné les changements climatiques. Il est possible que leur situation les amène d'abord à rechercher une stabilité résidentielle dans un logement qui leur permet de satisfaire leurs besoins essentiels, reléguant au second plan les préoccupations de nature moins immédiates. Toutefois, dans un contexte de changements climatiques, le logement peut être un milieu sécuritaire et réconfortant (ex. : lieu climatisé, équipé d'une génératrice), mais dans d'autres cas, il peut être associé à de l'isolement ou de l'insécurité résidentielle et financière (ex. : logement situé dans une zone inondable avec une hausse des primes d'assurances) (Montplaisir, Savard, et Turgeon-Pelchat 2024).

En ce sens, les résultats du sondage Léger montrent que 40 % des personnes sondées estiment que leur habitation est exposée à au moins un type de risque lié aux changements climatiques (*Tableau 12*). Parmi ceux-ci, les locataires étaient plus à risque que les propriétaires de maison unifamiliale à être exposés à la chaleur extrême dans leur habitation. Cela est aussi vrai pour les personnes qui se situent dans la tranche inférieure de revenu (moins de 20 000 \$ par année). De plus, ces dernières sont plus nombreuses, en proportion, à se dire affectées par la pollution de l'air extérieur dans leur milieu de vie. Plus encore, le sondage souligne que les locataires ont aussi moins accès à un espace vert à proximité de leur habitation que les propriétaires de maison unifamiliale.



Une grande proportion de la population bas-laurentienne a été exposée à des aléas climatiques et a jugé que sa demeure était mal adaptée pour y faire face. Les efforts pour assurer de meilleures conditions de logement pour toute la population renforceront la capacité de la région à s'adapter aux changements climatiques. Cela doit se faire dans un souci d'équité afin que les effets des crises du logement et du climat ne s'accumulent pas injustement pour les groupes les plus vulnérables.

Pistes de solution dans une perspective de santé publique :

1. Promouvoir les bonnes pratiques en matière d'adaptation des logements aux changements climatiques dès les phases de construction ou de rénovation, et ce, particulièrement pour les immeubles de logements sociaux et communautaires;
 2. Réitérer l'importance de consulter les occupants des immeubles déjà existants afin de mettre à profit leur connaissance du milieu et d'identifier avec eux des solutions adaptées à leurs besoins et leurs réalités;
 3. Sensibiliser les autorités et les promoteurs aux effets potentiellement négatifs de la transition écologique en logement (éviictions, hausse des loyers, etc.) sur les populations en situation de vulnérabilité, particulièrement les locataires;
 4. Poursuivre les efforts d'adaptation équitable en faveur d'aménagements favorables à la santé et sobres en carbone dans les communautés bas-laurentiennes (ex. : îlots de fraîcheur, infrastructures pour le transport actif, accès aux espaces verts, etc.).
-

Vers une réponse concertée pour un enjeu complexe

Les résultats de cette enquête et les pistes de solution qui en découlent mettent en lumière la complexité de l'enjeu du logement. La perspective de santé publique permet de cadrer la question en rappelant que le **logement est avant tout un droit fondamental et un déterminant majeur de la santé**. Avec cela en tête, il est essentiel d'agir de manière concertée. Cela doit se faire tant au sein de la DSPu (équipes locales, prévention-promotion, protection et surveillance), qu'avec les partenaires intra et intersectoriels et **avec les personnes citoyennes qui doivent se trouver au cœur de la solution**.

En somme, la situation actuelle de pénurie de logements exacerbe les problématiques et limite le pouvoir d'agir **des personnes les plus vulnérables**, notamment celles qui ont un faible revenu et les ménages locataires. Cela dit, les années qui viendront seront marquées par les manifestations des **changement climatiques et le vieillissement de la population de la région**. Il faudra alors continuer de documenter régulièrement la situation en logement et maintenir les efforts et les collaborations pour agir collectivement pour des options d'habitation diversifiées, abordables, saines et résilientes.

Vers une meilleure connaissance de certains enjeux spécifiques

Comme mentionné dans la section *1.3 Portrait de la situation à partir des statistiques existantes*, les données disponibles pour la région sont limitées. Les volets qualitatif et quantitatif de cette recherche ont permis d'explorer certains angles morts de l'insécurité résidentielle en creusant davantage certaines dimensions du logement (abordabilité, qualité du logement, sécurité d'occupation, accès aux services, aux commerces et à l'infrastructure, qualité de l'environnement extérieur) et ses effets sur la santé.

Toutefois, la recherche comporte certaines limites. En effet, les résultats du sondage Léger n'ont pas permis de différencier la situation pour le milieu rural et urbain. De plus, à l'inverse de notre hypothèse, les personnes âgées de 65 ans et plus ne sont pas apparues comme étant des populations plus à risque, bien que les personnes de 65 ans et plus soient plus nombreuses à vivre dans un logement inabordable (Statistique Canada, 2025). Approfondir la recherche sur ce groupe de personnes serait particulièrement intéressant, notamment en lien avec l'offre de résidences adaptées pour les personnes aînées, autonomes ou non.

D'autres enjeux liés à la qualité de l'air n'ont pas été abordés dans le sondage Léger tel que la présence de radon, de tabac, de détecteur de fumée et de monoxyde de carbone et l'utilisation de produits chimiques et d'insecticides tout comme les enjeux quant à la qualité et l'accessibilité à l'eau potable. La résilience de l'environnement bâti aux changements climatiques (efficacité énergétique, stratégie d'adaptation à certains aléas) n'a été que peu abordée.

Finalement, les rencontres réalisées avec les partenaires œuvrant sur le terrain et les personnes citoyennes ont soulevé l'importance de mieux connaître les problématiques de logement chez certaines populations : les personnes étudiantes, les femmes victimes de violence conjugale, les personnes en situation d'itinérance, les personnes autochtones, les personnes ayant immigré récemment et celles qui sont venues au Bas-Saint-Laurent dans le cadre du programme des travailleurs étrangers temporaires. En ce sens, les besoins en hébergements d'urgence et transitoires pourraient être davantage documentés.

Conclusion

En résumé, les résultats de cette recherche exploratoire mettent en lumière la complexité de l'enjeu du logement, dans une perspective de santé publique. La recension de la littérature existante, les groupes de discussion, ainsi que du sondage Léger ont permis de décrire la situation du logement dans la région et suggèrent des pistes de solution collectives pour y remédier.

Cette recherche a mis en évidence l'impact du logement sur la santé et le bien-être de la population. En effet, le logement peut avoir un impact sur la **santé mentale** (stress, anxiété, perte de contrôle, absence de liberté, sentiment de rejet, charge mentale, etc.), sur la **santé physique** en raison, par exemple, de sa mauvaise qualité, de l'éloignement des services, de l'insécurité alimentaire, ainsi qu'au **niveau social** (isolement, perte d'identité, conflits avec les propriétaires, etc.) et sur la **réussite scolaire**. Le logement peut ainsi exacerber les **inégalités sociales de santé** pour diverses raisons notamment pour certains groupes de la population cumulant déjà d'autres facteurs de risque, comme **les personnes ayant des revenus insuffisants, les locataires, les femmes**. Cette recherche explicite l'importance de la disponibilité et de l'accès à des logements abordables, de qualité, proches des services, diversifiés (ex. : intergénérationnel) et résilients aux changements climatiques. De plus, la pression démographique, le vieillissement de la population et la hausse du nombre de personnes vivant seules jouent un rôle important dans l'accroissement des besoins spécifiques en logement dans la région. Il est alors nécessaire de continuer de documenter régulièrement la situation en logement et maintenir les efforts collectifs afin d'améliorer la situation de logement pour la population bas-laurentienne.

« On sera plus à l'aise, on aura plus de bien-être. Ce sera vraiment reposant, tranquillisant de savoir que vraiment, je rentre chez moi. » (F, milieu rural).

Glossaire

Abordabilité

« Possibilité du ménage d'accéder à un logement de qualité répondant à ses besoins prioritaires, et dont le coût ne compromet pas la capacité à subvenir aux autres besoins de base, tels que se nourrir, se vêtir, se déplacer et se soigner. L'abordabilité résulte d'un équilibre entre plusieurs facteurs dont :

- Le taux d'effort des ménages (fait référence à la part du revenu des ménages consacrée aux dépenses liées au logement. Pour les locataires, les frais de logement comprennent le loyer et les paiements effectués pour l'électricité et les autres services municipaux. Pour les propriétaires, ils englobent aussi les versements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriétés);
- Le coût de la vie (fait référence au coût global de la vie dans une région donnée);
- La qualité du logement (fait référence au fait qu'un logement soit abordable, sain et sécuritaire et réponde aux normes de base en termes de confort, de commodités et de localisation);
- L'offre résidentielle (fait référence à la disponibilité et à la diversité des logements dans une région donnée) (Labesse et al., 2022; Whitehead et Goering, 2021) ». (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024).

Accès

« Fait de pouvoir accéder à un logement répondant aux besoins du ménage. L'accès peut être modulé par plusieurs facteurs, dont le coût, la discrimination (ex. : raciale, sexuelle, de genre, le revenu, de statut social), les barrières physiques (ex. : personnes avec incapacités), la disponibilité (ex. : taux d'inoccupation élevés) et la taille du ménage (Labesse et al., 2022; Sharpe et al., 2018). » (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024, p. 44).

Accessibilité physique et économique aux services

« Capacité de se rendre physiquement et économiquement à des services (pôles d'emplois, d'éducation, d'alimentation, de santé, etc.), aux commerces et aux infrastructures (transport collectif, transport interurbain, trottoirs et pistes cyclables, équipement de loisirs, parcs et espaces verts, etc.) pour répondre facilement aux besoins de base de la population. » (Chabalier et al., 2022).

Agglomération de recensement (AR)

« Une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Le noyau d'une AR doit compter au moins 10 000 habitants selon les données du programme du recensement de la population précédent [...]. » (Statistique Canada, 2023a).

Changements climatiques

« Ils sont causés par un réchauffement des températures moyennes mondiales. Ce réchauffement est causé par une accumulation de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine qui engendre une accumulation de chaleur dans l'atmosphère. Plus précisément, nous parlons de changements climatiques lorsque « des modèles de températures (chaleur, précipitations, humidité, vent, etc.) établis depuis une longue période changent de façon substantielle sur une période assez longue (habituellement 30 ans) pour perturber de façon permanente et perceptible le fonctionnement normal des écosystèmes (Demers-Bouffard, 2021, p. 2). » (Turgeon-Pelchat et al., 2023, p.189).

Déterminants de la santé

« Les déterminants de la santé peuvent se définir comme l'ensemble des « facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations. » (OMS, 1999, p. 7).

Îlot de chaleur urbain

« L'expression *îlots de chaleur urbains* signifie la différence de température observée entre les milieux urbains et les zones rurales environnantes ou encore entre des zones d'un périmètre intra-urbain. En ce qui concerne la température de l'air, cette différence peut atteindre jusqu'à 12 °C. [...]. En général, le surcroît de morbidité-mortalité lié aux îlots de chaleur urbains est estimé à 20-25 %. Souvent situés dans les quartiers défavorisés, ces îlots contribuent aux inégalités sociales de santé. » (INSPQ, 2024b).

Inégalités sociales de santé

« Une inégalité sociale de santé (ISS) se définit comme une différence de santé entre les individus liée à des facteurs ou critères sociaux de différenciation (classes sociales, catégories socioprofessionnelles, catégories de revenu, niveaux d'études, etc.) (Aïach, 2000). Une ISS est évitable, car elle résulte d'une distribution inégale des ressources sur laquelle il est possible d'agir ou dont on peut atténuer les effets. Elle est également injuste, car chaque personne devrait avoir une chance égale d'atteindre son plein potentiel (de santé et d'accomplissement social), et ce, peu importe son statut social. De façon générale, les ISS touchent l'ensemble de la société et apparaissent selon un continuum en fonction du statut socioéconomique (ex. : revenu, niveau de scolarité). Autrement dit, les personnes dont le statut socioéconomique est moins favorable sont en moins bonne santé que celles dont le statut est plus favorable. » (INSPQ, s-d.a).

Insalubrité

« *Présence de conditions ou d'indicateurs reconnus comme pouvant potentiellement porter atteinte à la santé ou à la sécurité des occupants s'ils ne sont pas corrigés*. Le manque de définition uniforme de la notion d'insalubrité au Québec représente un obstacle pour les professionnels chargés d'intervenir auprès de la population. » (Levasseur et Leclerc, 2017, p. 30).

Insécurité alimentaire

« L'insécurité alimentaire se définit comme un accès inadéquat ou incertain aux aliments en raison d'un manque de ressources financières. Les individus qui en sont touchés ont une moins bonne santé physique et mentale (ex. : dépression, diabète, maladies cardiovasculaires). L'insécurité alimentaire est étroitement liée aux caractéristiques socioéconomiques des ménages, dont la scolarité, le revenu et la structure familiale et a des répercussions coûteuses en matière de soins de santé. » (INSPQ, 2018, p.1).

Logement communautaire

« Logement de propriété collective sous forme de coopérative d'habitation ou d'organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation accessible financièrement pour les ménages à faible revenu ou à revenu modeste. » (Bouchard, Frohn et Morin, 2010 cités dans Raynault, Tessier, et Thérien, 2015, p.19).

Logement social

« Sous-ensemble du logement abordable dont le loyer est généralement fixé en fonction des revenus des ménages. » (Communauté métropolitaine de Montréal. 2006, cité dans Raynault,M., Tessier,S., Thérien., F, 2015, p.19).

Logement privé

Au sens du recensement de Statistique Canada, « logement privé s'entend d'un ensemble séparé de pièces d'habitation possédant une entrée privée soit à partir de l'extérieur de l'immeuble, soit à partir d'un hall, d'un foyer, d'un vestibule ou d'un escalier commun situé à l'intérieur de l'immeuble. Il faut qu'on puisse emprunter l'entrée menant au logement sans passer par les pièces d'habitation d'une autre personne ou d'un autre groupe de personnes. ». Les ménages privés résident dans des logements privés (Statistique Canada, 2023).

Logement subventionné

Au sens du recensement de Statistique Canada, « les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement. » (Statistique Canada, 2023).

Mesure du panier de consommation :

La MPC est la seule mesure qui nous permet d'identifier les ménages qui n'ont pas les moyens de répondre à leurs besoins de base (logement, habillement, aliments, transport). Elle varie selon la province de résidence, la taille de la localité et la taille du ménage. Il s'agit de la mesure officielle de la pauvreté au Canada.

Précarité énergétique

« Ne pas avoir accès à l'énergie nécessaire pour maintenir une température confortable, satisfaire ses besoins de base et être en santé. » (Simard, Van Neste, Leloup, 2025, p. 5).

Qualité

« Un logement est reconnu de qualité s'il est sain, sécuritaire, confortable sur le plan thermique, olfactif et auditif en plus d'être résilient aux aléas climatiques (Labesse et al., 2022; Levasseur, Beaudoin, Poulin, et al. 2020). Statistique Canada (2023) considère également qu'un logement est de qualité s'il ne nécessite pas des réparations majeures à la plomberie, aux installations électriques, à la structure, aux sols ou aux plafonds.» (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024, p. 44).

Rénoviction ou rénoéviction

« Situation lors de laquelle un propriétaire évincé un locataire pour rénover un logement. Mis à part certaines exceptions, cette pratique est illégale et génère souvent des hausses importantes du prix du loyer. » (Éducaloï, 2023).

Revenu brut

Revenus avant impôts.

Scénario d'émission de gaz à effet de serre élevé (SSP3-7.0)

Ce scénario suppose une augmentation des émissions jusqu'à la fin du XXI^e siècle. Il est basé sur des hypothèses telles que le développement socioéconomique et démographique ou le changement technologique. « C'est une représentation plausible du développement futur des émissions de substances à effet radiatif potentiel dans l'atmosphère, comme les gaz à effet de serre et les aérosols. ». (Ouranos, s.d.). Les scénarios SSP remplacent les scénarios RCP (Representative Concentration Pathways).

Sécurité d'occupation

« Capacité des ménages de demeurer dans leur logement dans la mesure où ils le souhaitent. » (Chabalier et al., 2022).

Stabilité résidentielle

« Capacité et la possibilité d'habiter un logement considéré de qualité pendant la durée de son choix, sans interruption ou complication. » (Labesse et al., 2022; Schieman, 2005; Sylvestre et al., 2001). ». « L'absence de stabilité résidentielle peut ultimement conduire à l'itinérance. Qui plus est, celle-ci peut rendre ardu le recherche et le maintien d'un logement stable en raison des barrières accrues, telles que l'absence d'adresse permanente ou de documents d'identité. (Hurtubise et al., 2021). » (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024, p. 45).

Taux d'inoccupation

« Proportion des logements inoccupés par rapport à l'univers des logements enquêtés. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est, au moment de l'enquête (au mois d'octobre), inhabité et immédiatement disponible pour la location. » (SHQ, 2005).

Nombre d'unités d'évaluation

Nombre total d'unités inscrites au rôle d'évaluation. Ne correspond pas au nombre de logements (ISQ, 2024).

Références

- Auger, A., & Groleau,A. (2023). *Enquête québécoise sur le parcours préscolaire des enfants de maternelle 2022. Rapport statistique. Tome 1 – Portrait des caractéristiques, de l'environnement et du parcours préscolaire des enfants de maternelle 5 ans pour le Québec et ses régions*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 158 p.
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/parcours-prescolaire-enfants-maternelle-2022-rapport-statistique-tome-1.pdf>.
- Beaudoin, E. (2023a, 25 mai). Sans logement, des centaines d'étudiants feront une croix sur Rimouski. *Radio-Canada*.
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1982173/uqar-logement-etudiant-international-penurie#:~:text=Priv%C3%A9s%20de%20logement%2C%20plus%20de,%2C%20d%C3%A9nonce%20l%27administration%20universitaire>.
- Benfer, E., Mohapatra, S., Wiley, L.F., & Yearby, R. (2020). Health justice strategies to combat the pandemic: Eliminating discrimination, poverty, and health inequity during and after COVID-19. *SSRN Journal*.
https://openyls.law.yale.edu/bitstream/handle/20.500.13051/5966/Benfer_v19n3_122_171.pdf?sequence=2.
- Benfer, E.A., Vlahov, D., Long, M.Y., Walker-Wells, E., Pottenger, J.L., Gonsalves, G., et al. (2021). Eviction, health inequity, and the spread of COVID-19: Housing policy as a primary pandemic mitigation strategy. *Journal of Urban Health*, 98(1), 1-12.
<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC7790520/>.
- Bouchard, M.J., W. Frohn & R. Morin. (2010). Le logement communautaire au Québec : apports et limites d'une innovation sociale. *Liens social et politiques*, no 63, pp.. 93-103.
<https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2010-n63-lsp3885/044152ar/>.
- Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé. 2014. Enquête sur la salubrité et l'abordabilité du logement (SALAM), Montréal.
- Chabalier, A., Gélinas, M.-C., Geoffroy, Goudreau, S., Lecours-Cyr, F., Locas, M.-C., Martin-Rouillard, L., Freulon, C., Milot, D.-M., Lajoie, L., Bélander-Bonneau, H. & Damestoy, N. (2022). Mémoire sur la consultation publique de la politique métropolitaine d'habitation. Directions régionales de santé publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4587135>.
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (2006). *Orientations de la communauté métropolitaine de Montréal en matière de logement social et abordable*.
<https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2022/01/Orientations-de-la-Communaute-metropolitaine-de-Montreal-en-matiere-de.-logement-social-et-abordable.pdf>.
- Couturier, E-L & Tremblay-Boily, G. (2024). *Le revenu viable en 2024: sortir de la pauvreté en contexte de crise du logement*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques.
<https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2024/#Conclusion>.
- Cox, R., Henwood B., Rice, E, & Wenzel, S. (2019). Road Map to a Unified Measure of Housing Insecurity, *Cityscape*, 21 (2): 93-127
<https://www.huduser.gov/portal/periodicals/cityscpe/vol21num2/ch5.pdf>.

Croteau, L., Bombardier, C., & Gagnon, C. (2023, 28 juin). Quel est le loyer moyen dans votre ville? *Le Devoir*.
<https://www.ledevoir.com/interactif/2023-06-28/logement/index.html>.

DeLuca, S. & Rosen, E. (2022). Housing Insecurity Among the Poor Today. *Annual Review of Sociology* (48) : 343-371.

Desroches, M-E. (2018). L'intersectionnalité et l'éthique du care pour approfondir le rôle du logement en santé publique. *Éthique publique*, 20 (2).
<https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.3783>.

Drapeau, LM., Beaudoin, M., Vandycke, L., & Brunstein, M. (2021). *Mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains : mise à jour 2021 Synthèse des connaissances*. INSPQ.
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2839-mesures-lutte-ilots-chaleur-urbains.pdf>.

Ducas, I. (2024, 30 septembre). Deux fois plus de bâtiments en zone inondable dans le Grand Montréal. *La Presse*.

<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-09-30/revision-de-la-cartographie/deux-fois-plus-de-batiments-en-zone-inondable-dans-le-grand-montreal.php>.

Dupuis, A., & Thorns, D. C. (1998). Home, home ownership and the search for ontological security. *The sociological review*, 46(1), 24-47.

Éducaloi, 2023. *Les travaux dans un logement*.

<https://educaloi.qc.ca/capsules/travaux-dans-un-logement/>.

Économie sociale, Bas-Saint-Laurent. (2022). *Compte-rendu de l'exercice de veille sur l'enjeu de l'offre de logement social et communautaire*. 17 pages.

Enterprise Community Partners. (2014). *Impact of affordable housing on families and communities: A review of the evidence base* [En ligne]. Enterprise Community Partners. <https://homeforallsmc.org/wp-content/uploads/2017/05/Impact-of-Affordable-Housing-on-Families-and-Communities.pdf>.

Fournier, J. (2020, 20 juin). Bas-Saint-Laurent: l'incendie de tourbières hors de contrôle. *Le Soleil*.
<https://www.lesoleil.com/2020/06/20/bas-saint-laurent-lincendie-de-tourbieres-hors-de-controle-87db370a1718bd70e97e5413c888eb5f/>.

Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). (2023a). *8e dossier noir sur le logement et la pauvreté*.

<https://rqoh.com/8e-dossier-noir-sur-le-logement-et-la-pauvreté/>.

Gouvernement du Québec (2017). *Régie du logement. Rapport annuel de gestion 2016-2017*.
<https://www.tal.gouv.qc.ca/sites/default/files/Rapport annuel 2016-2017.pdf>.

Gouvernement du Québec (2023). *Tribunal administratif du logement. Rapport annuel de gestion 2022-2023*.

<https://www.tal.gouv.qc.ca/sites/default/files/Rapport annuel 2022-2023.pdf>.

Goyer, R. (2019). Mensonges et menaces dans les rapports locatifs. *Revue du CREMIS* 11 (2): 31-35
<https://api.cremis.ca/wp-content/uploads/2023/04/RevueCREMISvol11no2art6.pdf.pdf>.

Infocentre de santé publique. (2024a). Répartition de la population selon leur mobilité 5 ans auparavant. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique

à l’Institut national de santé publique du Québec, le 8 août 2024. Sources des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

Infocentre de santé publique. (2024b). Proportion de la population en situation de faible revenu fondée sur la Mesure du panier de consommation. Rapport de l’onglet Plan national de surveillance produit par l’Infocentre de santé publique à l’Institut national de santé publique du Québec, le 8 août 2024. Sources des données : Statistique Canada, Recensement 2021.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2023a). *Enquête québécoise sur la santé de la population, 2020-2021*. Recueils statistiques disponibles en ligne
<https://statistique.quebec.ca/fr/document/enquete-quebecoise-sur-la-sante-de-la-population-2020-2021>.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2024b). Population selon le groupe d’âge et le sexe, scénarios de 2024, MRC du Québec, 2021-2051. *Tableau de données*.

<https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2024c). *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*. 294 p., <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf>.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2024d). *Nombre d’unités d’évaluation et valeur imposable moyenne uniformisée par type d’immeuble résidentiel, régions administratives et ensemble du Québec, exercices financiers 1999 à 2024*. Statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/3943.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2024e). *Composantes démographiques projetées, scénario Référence A2024, MRC du Québec, 2023-2051*. Tableau de données.
<https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2025). *Fiches démographiques – Les régions administratives du Québec en 2024*. 54 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/fiches-demographiques-regions-administratives-quebec-2024.pdf].

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (s.d.a). *Surveillance des inégalités sociales de santé*.
<https://www.inspq.qc.ca/analyses-de-l-etat-de-sante-de-la-population/surveillance-des-inegalites-sociales-de-sante>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2018). *Les inégalités sociales de santé au Québec - L’insécurité alimentaire*.
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/santescience/syntheses/insecurite-complet.pdf>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2023). *Bruit environnemental*.
<https://www.inspq.qc.ca/bruit-environnemental>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024a). *Logement : déterminant de la santé en contexte de changements climatiques*.
<https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/vrac-parc/logement>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2024b). *Lutte contre les îlots de chaleur urbains*.

[https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/actions/ilots-chaleur.](https://www.inspq.qc.ca/changements-climatiques/actions/ilots-chaleur)

Jones A, Grigsby-Toussaint DS. (2020). Housing stability and the residential context of the COVID-19 pandemic. *Cities & Health*. ;1-3.

[https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/23748834.2020.1785164.](https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/23748834.2020.1785164)

Labesse, M. E., Ades, J., Robitaille, E., St-Louis, A. & Bergeron, P. (2021). *Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité*. Institut national de santé publique du Québec.

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3152-inegalites-sociales-covid-19-strategies-logements-abordables-qualite.pdf.](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3152-inegalites-sociales-covid-19-strategies-logements-abordables-qualite.pdf)

Labesse, M. E., Demers-Bouffard, D., Gauthier, M., Robitaille, E. & St-Louis, A. (2022). *Planifier une offre résidentielle saine et accessible*. OPUS, 10. Institut national de santé publique du Québec; Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé.

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2882-offre-residentielle-saine-accessible.pdf.](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2882-offre-residentielle-saine-accessible.pdf)

Leloup, X. (2021). *L'insécurité résidentielle dans huit villes canadiennes. Développement d'un modèle de mesure à l'échelle des aires de diffusion (AD)*. Institut national de recherche scientifique.

[https://espace.inrs.ca/id/eprint/12118/1/InsecuriteResidentielle_Leloup_2021.pdf.](https://espace.inrs.ca/id/eprint/12118/1/InsecuriteResidentielle_Leloup_2021.pdf)

Levasseur, M-E, Beaudoin.M., Poulin,P.,Prisca Samba,C. & Robitaille,E. (2020). Logement de qualité. Institut national de la santé publique du Québec.

[https://www.inspq.qc.ca/publications/2655.](https://www.inspq.qc.ca/publications/2655)

Levasseur, M-E & Leclerc, J- M. (2017). *Qualité de l'air et salubrité : Intervenir ensemble dans l'habitation au Québec. Outil d'aide à l'intervention* . Institut national de la santé publique du Québec.

[https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/livres/qualite-air-salubrite/qualite-air-salubrite-habitation-quebec-aide-intervention.pdf.](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/livres/qualite-air-salubrite/qualite-air-salubrite-habitation-quebec-aide-intervention.pdf)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2025). Itinérance hébergée au Québec. Rapport de l'exercice d'énumération du 12 avril 2024.

[https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-10W.pdf.](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2024/24-846-10W.pdf)

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). (2017). *Réseau routier : Géobase du réseau routier québécois d'Adresses Québec (produit AQ Réseau)*. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, le 6 janvier 2025. Traitement : Équipe de surveillance DSPu BSL.

Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT). (2016). *Logements privés : Rôle d'évaluation foncière, Fichier Localisation des immeubles*. Rapport de l'onglet Plan national de surveillance produit par l'Infocentre de santé publique à l'Institut national de santé publique du Québec, le 6 janvier 2025. Traitement : Équipe de surveillance DSPu BSL.

Montplaisir, J., Savard,A., & Turgeon-Pelchat,C. (2024). *Démarche citoyenne auprès des populations sensibles aux changements. Rapport du projet « café-discussion », printemps 2024*. Équipe Changements climatiques. Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent.

[https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/rapport-cafe-discussion-vf-1.pdf.](https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/rapport-cafe-discussion-vf-1.pdf)

Organisation mondiale de la santé (OMS). (2018). Lignes directrices de l'OMS relatives au logement et à la santé : résumé d'orientation. [En ligne]. Disponible <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/279601/WHO-CED-PHE-18.10-fre.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.

O'Neill,S., Labesse,M.E., & Morency.P. 2024. *Logement et santé : développement d'un cadre conceptuel*. Recherche et développement. INSPQ. Rapport d'analyse. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/2024-05/3486-logement-sante-cadre-conceptuel.pdf>.

Ouranos. (s.d). *Aide – Sommaire*. Consulté le 15 janvier 2025. https://portraits.ouranos.ca/fr/summary?a=0&e=CMIP6&i=tx_days_above_30&r=admin002&s=annual&w=0.

Ouranos. (2024). *Guide de recommandations scientifiques visant à faciliter l'utilisation de projections climatiques*. https://www.ouranos.ca/sites/default/files/2024-01/Guide_de_recommandations_scientifiques_visant_a_faciliter_lutilisation_de_projections_climatiques.pdf.

Ouranos. (2025a). *Portraits climatiques - Moyenne annuelle des températures au Bas-Saint-Laurent*. Consulté le 15 janvier 2025 https://portraits.ouranos.ca/fr/summary?a=0&e=CMIP6&i=tx_days_above_30&r=admin002&s=annual&w=0.

Ouranos. (2025b). *Portraits climatiques - Nombre annuel de jours à plus de 30 °C au Bas-Saint-Laurent*. Consulté le 15 janvier 2025. https://portraits.ouranos.ca/fr/summary?a=0&e=CMIP6&i=tx_days_above_30&r=admin002&s=annual&w=0.

Porter, I. (2019, 29 juin). Les exilés de l'érosion des berges du Saint-Laurent . *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/environnement/557735/les-exiles-de-l-erosion-demenager-ou-attendre-la-tempete>.

Raynault,M., Tessier,S., & Thérien., F. (2015). *Pour des logements salubres et abordables. Rapport du directeur de santé publique de Montréal 2015*. Direction régionale de santé publique. CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2580550>.

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). (2023). *Crise du logement : on s'enfonce encore plus*. <https://rclalq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/06/On-senfonce-encore-plus-Kijiji-2023-RCLALQ.pdf>.

s-n. (2017, 3 mai). Les inondations forcent l'évacuation de résidences. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1031739/inondation-sainte-angele-de-merici-evacuation-residence>.

Société d'habitation du Québec (SHQ). (2005). *L'habitation au Québec. Bas-Saint-Laurent. Profil statistique*. https://cdi.merici.ca/shq_quebec/habitation_cote_nord.pdf.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2021). *Enquête sur les logements locatifs en milieu rural*. https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/schl-cmhc/NH18-33-85-2024-fra.pdf.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2023). *Enquête sur les logements locatifs. Québec 2023.*

<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif>.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2024a). *Nouveau regard sur l'abordabilité : Mise à jour sur les difficultés de logement selon les données du Recensement de 2021. Canada.*

https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/schl-cmhc/NH18-33-85-2024-fra.pdf.

Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2024b). *Enquête sur les logements locatifs. Québec 2024.*

<https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/tableaux-de-donnees-tires-de-l'enquête-sur-les-logements-locatifs>.

Statistique Canada. (2022). *Tableau 98-10-0113-01. Situation de pauvreté des personnes d'après la Mesure du panier de consommation, selon les caractéristiques de la famille économique des personnes : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.*

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810011301>.

Statistique Canada. (2023a). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021. Tableau. Produit n° 98-316-X2021001* au catalogue de Statistique Canada.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>.

Statistique Canada. (2023b). *Groupes de population selon le rapport des frais de logement au revenu et les besoins impérieux en matière de logement : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement, 2021.*

<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810062401>.

Statistique Canada. (2023c.) Indicateurs de logement selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné et le type de ménage incluant la structure de la famille de recensement hors réserve : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810024301>.

Statistique Canada. (2024). *L'abordabilité du logement au Canada, 2022. Le Quotidien.*

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240910/dq240910b-fra.htm>.

Statistique Canada. (2025.) Tableau 98-10-0241-01 Indicateurs de logement selon le mode d'occupation incluant la présence de paiements hypothécaires et le logement subventionné, le type de ménage incluant la structure de la famille de recensement et la période de construction : Canada, provinces et territoires, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement. <https://doi.org/10.25318/9810024101-fa>.

Swope, C. B., & Hernández, D. (2019). Housing as a determinant of health equity: A conceptual model. *Social Science & Medicine*, 243, 112571.

<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/31675514/>.

Swope,C., Hernández,D., and Yoon,L. (2023). *Les quatre piliers du logement et leur incidence sur la santé*. Centre de collaboration nationale en santé environnementale.

[https://ccnse.ca/resources/blog/les-quatre-piliers-du-logement-et-leur-incidence-sur-la-sante.](https://ccnse.ca/resources/blog/les-quatre-piliers-du-logement-et-leur-incidence-sur-la-sante)

Turgeon-Pelchat, C., Dodeler, C., Savard, A., Turcotte, S. et Aubé-Maurice, J. (2023). *Santé et adaptation aux changements climatiques au Bas-Saint-Laurent. Volet Évaluation de la vulnérabilité populationnelle régionale aux changements climatiques (VRAC)*. Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

[https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/cisss_bsl_rapport_sante_publique_v6.pdf.](https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/cisss_bsl_rapport_sante_publique_v6.pdf)

Whitehead, C. M. E. et Goering, J. (2021). Local affordable housing dynamics in two global cities: patterns and possible lessons? *International Journal of Urban Sciences*, 25(sup1), 241–265.

[https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/12265934.2020.1828147.](https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/12265934.2020.1828147)

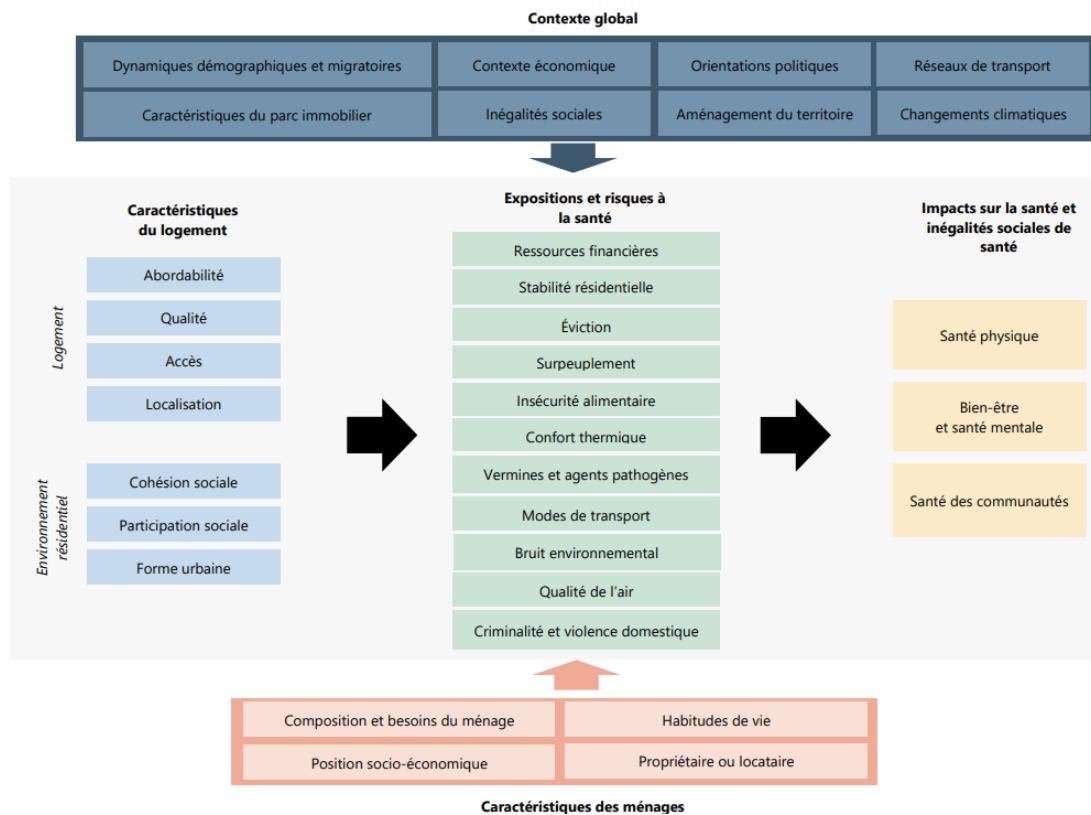
Annexe

Annexe 1 - Cadre conceptuel sur le logement et la santé

Au printemps 2024, l'INSPQ a publié un cadre conceptuel (figure ci-dessous) représentant des liens entre le logement et la santé, dans une perspective systémique (O'Neill, Labesse, et Morency, 2024). Ce cadre illustre les liens entre :

1. Les caractéristiques du logement;
2. Les expositions et risques à la santé;
3. Les caractéristiques des ménages;
4. Le contexte global;
5. Les impacts sur la santé et les inégalités sociales de santé.

Cadre conceptuel sur le logement et la santé



Source : O'Neill, Labesse, et Morency, 2024

Pour commencer, les **caractéristiques du logement** incluent les aspects liés au logement lui-même (comme l'accessibilité financière, la qualité, la localisation et les conditions d'accès²¹), ainsi que l'environnement résidentiel, qui fait référence à la communauté dans laquelle le logement se trouve. Cet environnement inclut des éléments comme la cohésion sociale, la participation communautaire et l'aménagement urbain.

En second lieu, **les risques pour la santé**, qu'ils soient économiques, chimiques, physiques, biologiques ou sociaux, sont susceptibles de produire des effets négatifs ou positifs sur la santé, à court ou à long terme. **Le niveau d'exposition** à ces facteurs de risque est directement lié aux caractéristiques du logement. Plusieurs de ces risques peuvent coexister et avoir des effets cumulatifs sur les habitants, de sorte qu'un individu ou un ménage peut être affecté par plusieurs facteurs simultanément.

Ensuite, tous ces éléments peuvent être modifiés par **les caractéristiques des ménages**. Celles-ci incluent la position économique du ménage ainsi que la situation de locataire ou de propriétaire. Elles font aussi référence à la composition et aux besoins des ménages, ainsi qu'à leurs habitudes de vie. Par exemple, l'accès à un logement n'est pas le même pour toutes les personnes, tant d'un point de vue physique que financier. De plus, les transitions familiales, telles que le mariage, la naissance d'enfants, le divorce ou encore le vieillissement peuvent modifier les besoins en logement.

Puis, le **contexte global** prend en compte l'ensemble des facteurs démographiques, économiques, sociaux, environnementaux et politiques qui influencent la planification, le financement et la gestion de l'offre de logement au niveau de la société. Ces facteurs exercent une pression sur les éléments du modèle conceptuel et peuvent avoir un impact inégalitaire et différencié selon les situations.

Enfin, les éléments énoncés ci-dessus viendront moduler **les impacts sur la santé physique, le bien-être mental et la santé des communautés**.

En plus de ces cadres conceptuels, deux thématiques fondamentales de la santé publique contemporaine sont venues orienter toutes les étapes de ce projet, soit les inégalités sociales de santé et l'adaptation aux changements climatiques. La section suivante présentera brièvement leur influence sur le logement et la santé.

²¹ Voir le glossaire.

Annexe 2 - Grille d'animation (volet 2)

Au début :

- Faire signer une lettre de consentement si pas déjà fait.

Début ou pause ou fin :

- Faire les remboursements pour frais de déplacement et donner carte cadeau;
- Prévoir aussi une feuille pour inscrire leurs coordonnées si les personnes souhaitent recevoir les résultats.

Sujets	Questions/Intervention
Présentation de la démarche 10 min	<ul style="list-style-type: none">• Présenter Luce et/ou Alexandrine, et Guylaine : Santé publique, chargées de projet;• C'est _____ qui va animer la rencontre, avec la collaboration de _____, et Alexandrine va prendre les notes et s'assurer que l'enregistrement fonctionne bien;• Notre but : rencontrer des personnes vivant des problématiques en lien avec leur logement;• Vous êtes les personnes les mieux placées pour nous en parler et nous vous remercions d'avoir accepté de venir nous partager votre expérience;• Ça va nous servir à mieux comprendre les réalités que vous et d'autres personnes vivez et donc de mieux considérer vos besoins et enjeux dans l'identification de pistes de solution aux problèmes de logement dans notre région;• Lettre de consentement : si déjà signée, pas besoin de la relire, sinon lecture et signature;• Consignes pour compensation financière : remise de la carte-cadeau, feuille à remplir si frais de déplacement et/ou de gardiennage;• Demande pour enregistrement audio. Pour nous aider à nous rappeler de ce qui a été dit durant la rencontre. Comme c'est indiqué dans le formulaire de consentement, les informations seront traitées de façon confidentielle.

Sujets	Questions/Intervention
Début de l'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse. Parfois, la réalité d'une personne participante pourra ressembler à la vôtre, ou être très différente. Nous souhaitons entendre toute cette diversité. Soyez à l'aise de donner votre opinion ou de raconter vos expériences; Si vous ne comprenez pas une question, il est préférable de le dire pour qu'on puisse la reformuler; Si vous ressentez un inconfort, un malaise ou si vous souhaitez prendre une pause, n'hésitez pas à le dire. Quelqu'un pourra prendre un moment avec vous; Vous avez d'ailleurs le droit de quitter quand vous voulez, ou de ne pas répondre à une question; En tout temps, nous vous demandons de respecter les autres et leurs propos; De mon côté, je vais gérer les droits de parole et m'assurer que tout le monde puisse s'exprimer.
Brise-glace 10 à 15 min	<p>Question brise-glace : Qu'est-ce qui vous vient d'abord en tête lorsqu'on parle de crise du logement?</p> <p>Je vous invite à choisir un objet illustrant une des raisons pour lesquelles vous êtes venue et venue aujourd'hui à cette rencontre sur le logement;</p> <p>Invitation à choisir un objet sur la table (ou en écrire un) pouvant représenter la crise du logement ou un aspect;</p> <p>Tour de table : mentionner son nom et présenter son objet en quelques mots.</p>
Formes d'insécurité résidentielle 20 à 30 min	<ol style="list-style-type: none"> Pouvez-vous nous parler de votre situation de logement actuelle? Sous question : Si votre situation de logement s'est améliorée dans les derniers mois, qu'est-ce qui était plus difficile avant? Relances possibles : <ul style="list-style-type: none"> Accès au logement; Manque de contrôle sur les conditions de logement; Risque/crainte de perdre le logement; Logement ne répondant pas aux besoins du ménage (trop petit, trop cher, trop loin, insalubre, inconfortable, etc.); Autres enjeux ou problème en lien avec votre situation de logement.

Sujets	Questions/Intervention
Conséquences sur la santé et bien-être 15 min PAUSE 10 min	<p>2. Si vous aviez un logement adéquat, qui répondrait à vos besoins de base, qu'est-ce que ça changerait dans votre quotidien?</p> <p>Relances possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le plan financier; • Alimentation, loisirs; • Impact sur la santé mentale/physique; • Persévérance scolaire, travail, etc.
Besoins et aspirations 15 min	<p>3. Demain matin, vous avez la possibilité de trouver un logement répondant à vos besoins. Quels seraient les critères les plus importants pour vous? Pourquoi?</p> <p>En choisir 4 maximum sur une feuille avec plusieurs options : coût, taille, situation géographique, services à proximité, accès au transport, voisinage, état du logement, animaux acceptés, accessibilité universelle – sans escalier.... Avoir à chaque fois une image et un mot pour illustrer. Avoir des espaces vides pour faire des ajouts.</p> <p>BUZZ possible à utiliser pour cette question ou la suivante pour amorcer l'échange.</p> <p>Remontée :</p> <p>Est-ce qu'une personne veut nous partager un de ses choix ? Nous dire pourquoi ? Est-ce que d'autres ont choisi ce critère? Quelque chose à ajouter?</p> <p>Est-ce qu'une autre personne peut nous partager un de ses critères?</p>
Causes de l'insécurité résidentielle 15 min	<p>4. Pour plusieurs personnes, la recherche d'un logement adéquat ressemble un peu à une course à obstacles. Nous avons besoin de bien identifier ces obstacles pour travailler ensuite sur les bonnes solutions.</p> <p><i>Certains ont été nommés lorsque nous avons fait le premier tour de table.</i></p> <p>Pouvez-vous nous parler de ces obstacles ou des situations rendant difficile l'accès à un logement adéquat (peurs, etc.)?</p>

Sujets	Questions/Intervention
	<p>ANIM possible : nous inscrivons le tout au fur et à mesure sur un visuel où nous voyons une personne à un bout... et un logement l'autre. Entre les deux : un chemin sinuex sur lequel s'ajoutent les obstacles au fur et à mesure.</p> <p>Relances possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obstacles liés à la situation de la personne / Parcours de vie ou événement(s) marquant(s); • Aux relations avec le propriétaire; • Aux politiques publiques; • À l'accessibilité (monétaire, géographique, etc.); • Etc.
<p>Mesures souhaitées et facteurs de protection 15 min</p>	<p>5. Selon vous, qu'est-ce qui devrait être fait pour mieux répondre aux besoins des gens vivant des problèmes de logement? (<i>Politiques publiques, services publics ou communautaires, actions des décideurs, etc</i>)</p> <p>Est-ce que dans notre milieu, il y a des choses qui existent déjà et qui et vous aident? (<i>facteurs de protection plus personnels ou services de proximité, etc.</i>).</p>
<p>Clôture 10 min</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demander aux participantes et participants ce qu'ils ont pensé de la rencontre; • Remerciements aux participantes et participants ainsi qu'aux organismes et les OC qui ont aidé à l'organisation du groupe de discussion; • Inviter les participantes et participants à recontacter l'équipe d'animation s'ils ont quelque chose à ajouter (coordonnées sur le formulaire); • Rappel des consignes pour compensation financière (si pas déjà fait); • Partage d'information sur les ressources locales pour soutien en logement/soutien psychologique, au besoin (OC); • Rappeler les suites : comment on va les informer des résultats de la recherche – donner leurs coordonnées à l'OC qui pourra leur faire suivre les résultats.

Annexe 3 - Sondage Léger (Volet 3)

[TÉL SEULEMENT]

INTRO TÉL

Bonjour (bonsoir). Je m'appelle _____ de la firme de recherche Léger. Nous avons été mandatés par le Centre intégré de santé et services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour effectuer une étude visant à mieux connaître la situation en habitation de la population du Bas-Saint-Laurent. L'information fournie sera traitée de façon anonyme et en toute confidentialité. L'accès aux renseignements recueillis sera limité aux seuls membres de l'équipe de recherche et ils ne recevront aucune information qui permettrait de vous identifier. L'enquête est complètement anonyme et votre numéro de téléphone ne sera pas conservé. Acceptez-vous de participer? Nous apprécierions votre collaboration.

Tout d'abord, êtes-vous âgé de 18 ans ou plus et habitez-vous bien la région du Bas-Saint-Laurent?

Est-ce qu'une personne âgée entre 18 et 34 ans habite dans votre ménage?

Si oui : Est-ce que je pourrais parler à cette personne âgée entre 18 et 34 ans?

Si non, poursuivre l'entrevue.

Il est possible que cette entrevue soit enregistrée à des fins de contrôle de la qualité. Acceptez-vous de poursuivre?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui	1		TERMINER
Non	2		

Avant de commencer, avez-vous répondu à un sondage en ligne de Léger, réalisé pour le compte du CISSS du Bas-Saint-Laurent au cours des 14 derniers jours?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui	1		TERMINER
Non	2		

[WEB SEULEMENT]

INTRO WEB

Léger été mandaté par le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent pour effectuer une étude visant à mieux connaître la situation en habitation de la population du Bas-Saint-Laurent. L'information fournie sera traitée de façon anonyme et en toute confidentialité. L'accès aux renseignements recueillis sera limité aux seuls membres de l'équipe de recherche; ils ne recevront aucune information qui permettrait de vous identifier. L'enquête est complètement anonyme et votre numéro de téléphone ne sera pas conservé. Nous vous remercions du temps que vous accorderez à remplir ce questionnaire.

PROFIL DES RÉPONDANTS

[POSER Q0QC SI WEB]

[MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

Q0QC. Dans quelle région du Québec demeurez-vous?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Bas-Saint-Laurent	1		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2		TERMINER
Capitale-Nationale	3		TERMINER
Mauricie	4		TERMINER
Estrie	5		TERMINER
Montréal	6		TERMINER
Outaouais	7		TERMINER
Abitibi-Témiscamingue	8		TERMINER
Côte-Nord	9		TERMINER
Nord-du-Québec	10		TERMINER
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	11		TERMINER
Chaudière-Appalaches	12		TERMINER
Laval	13		TERMINER
Lanaudière	14		TERMINER
Laurentides	15		TERMINER
Montérégie	16		TERMINER
Centre-du-Québec	17		TERMINER
Vous ne demeurez pas au Québec	97		TERMINER

[POSER SI Q0QC=1 OU TÉL] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

RÉGION. Dans quelle MRC du Bas-Saint-Laurent demeurez-vous?

SI TÉL : LIRE LES CHOIX AU BESOIN SEULEMENT

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Kamouraska	1	50	
La Matapédia	2	50	
La Mitis	3	50	
Les Basques	4	50	
La Matanie	5	50	
Rimouski-Neigette	6	125	
Rivière-du-Loup	7	75	
Témiscouata	8	50	
[SI TÉL] Vous ne demeurez pas au Bas-Saint-Laurent	97	-	TERMINER

[POSE À TOUS]

POSTAL3. Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal?

Libellé	Valeur	Attribut
[Boîte de texte format A9A]	1	
[NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99	

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

RÉGION2. Depuis combien d'années résidez-vous au Bas-Saint-Laurent?

SI TÉL : LIRE LES CHOIX AU BESOIN SEULEMENT

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Moins de 1 an	1		
De 1 à 4 ans	2		
De 5 à 9 ans	3		
10 ans et plus	4		
[NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

AGE. Dans quelle catégorie d'âge vous situez-vous?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Moins de 18 ans	0		TERMINER
De 18 à 24 ans	1		
De 25 à 34 ans	2		
De 35 à 44 ans	3		
De 45 à 54 ans	4		
De 55 à 64 ans	5		
De 65 à 74 ans	6		
75 ans et plus	7		
[NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		TERMINER

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE]

SEX2. Quel est votre genre?

[TÉL : LIRE AU BESOIN SEULEMENT] Par genre, on entend le genre actuel, qui peut différer du sexe assigné à la naissance ou de celui inscrit dans les documents légaux.

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Masculin	1		
Féminin	2		
Autre identité de genre	3		
[NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER FOY1 À TOUS]

[NUMÉRIQUE : Max=20] / [DÉCIMALE : 0] / [TYPE DE SYMBOLE : personnes] / [EMPLACEMENT DU SYMBOLE : Après]

FOY1. En vous incluant, combien de personnes habitent sous votre toit?

— personnes

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Une seule (moi-même)	1		
[NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER MÉNA SI FOY1 > 1] / [MENTION MULTIPLE, EN ORDRE]

MÉNA. Plus précisément, vivez-vous...?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
En couple avec un ou des enfants			
En couple sans enfant			
Seul avec un ou des enfants			
Avec une autre personne apparentée (oncle, tante, frère, belle-sœur, etc.)			
Avec une autre personne non apparentée (ami, amie, colocataire)			
Autre			
[NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

QUESTIONNAIRE – SECTION 1

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE]

PROP. Êtes-vous propriétaire ou locataire de votre résidence principale actuelle?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Propriétaire	1		
Locataire	2		
TÉL : NE PAS LIRE Autre situation	3		
TÉL : NE PAS LIRE Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

IMMEU. Dans quel type d'habitation demeurez-vous?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Une maison unifamiliale, jumelée ou en rangée	1		
Un condominium	2		
Un duplex ou triplex	3		
Un immeuble de 4 logements ou plus	4		
Dans une résidence pour retraités (RPA)	5		
Résidence étudiante	6		

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Autre type d'habitation	96		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER SI PROP = 2] / [MENTION MULTIPLE, EN ORDRE]

SOCIAL. Est-ce que les situations suivantes s'appliquent à vous?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Je demeure dans un logement social (HLM, coopératives, etc.)			
Je bénéficie d'un programme de supplément au loyer (PSL)			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER SI PROP = 1] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

4A. Depuis combien de temps êtes-vous propriétaire de votre résidence principale actuelle?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Moins de 1 an			
De 1 à 4 ans			
De 5 à 9 ans			
De 10 à 19 ans			
20 ans et plus			
L : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER SI PROP = 2] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

4B. Depuis combien de temps demeurez-vous dans votre logement actuel?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Moins de 1 an			
De 1 à 4 ans			
De 5 à 9 ans			
De 10 à 19 ans			
20 ans et plus			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER SI PROP = 1] / [MENTION SIMPLE]

5. L'endroit où vous habitez est-il votre première propriété résidentielle?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui			
Non			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER SI PROP = 2] / [MENTION SIMPLE, A et B EN ROTATION, CHOIX EN ORDRE]

6. Comment évaluez-vous...

...votre connaissance de vos droits en tant que locataire?

...votre relation avec votre propriétaire?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Très bonne			
Plutôt bonne			
Ni bonne, ni mauvaise			
Plutôt mauvaise			
Très mauvaise			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, A et B EN ROTATION, CHOIX EN ORDRE]

7. Diriez-vous que vos revenus sont ... pour répondre à vos besoins et ceux de votre ménage?

Libellé	Valeur	Attribut
...très suffisants		
...suffisants		
...insuffisants		
...très insuffisants		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre		

Qualité du logement

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ROTATION]

8. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été incommodé par les mauvaises conditions d'habitation suivantes dans votre logement?

Présence de moisissure

Infiltration d'eau

Présence d'insectes ou de rongeurs

Bruits indésirables

Équipements essentiels défectueux (ex. chauffage, chauffe-eau, etc.)

Odeur non désirée provenant du voisinage ou de l'extérieur

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui			
Non			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

9. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été en mesure de maintenir une température confortable dans votre habitation?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Toujours			
Souvent			
Occasionnellement			
Rarement			
Jamais			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

10. Considérez-vous votre habitation sécuritaire (sorties de secours, risque d'incendie, état des escaliers, etc.)?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Très sécuritaire			
Sécuritaire			
Peu sécuritaire			
Pas du tout sécuritaire			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

11. Dans quelle mesure votre lieu d'habitation est-il adapté à la réalisation de vos activités quotidiennes?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Très adaptée			
Adaptée			
Peu adaptée			
Pas du tout adaptée			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER SI PROP= 1] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

12A. Si votre habitation nécessitait des réparations urgentes, les travaux pourraient-ils être faits rapidement? En d'autres termes, auriez-vous les moyens financiers nécessaires pour réaliser cette ou ces réparations urgentes dans un délai raisonnable?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui			
Non			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER SI PROP= 2] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

12B. Si votre habitation nécessitait des réparations urgentes, les travaux pourraient-ils être faits rapidement? En d'autres termes, votre propriétaire procéderait-il à cette ou ces réparations urgentes dans un délai raisonnable?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui			
Non			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre			

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

11. Comment jugez-vous la taille de votre habitation par rapport à vos besoins?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Trop grand			
Adéquat			
Trop petit			
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre			

[POSER SI PROP= 2] / [MENTION MULTIPLE, EN ORDRE]

12. Avez-vous déjà entrepris des démarches pour régler un problème (peu importe la nature) en lien avec votre logement actuel, ou un logement antérieur? Si oui, avez-vous...?

Plusieurs réponses sont possibles.

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
...parlé directement au propriétaire ou à son représentant	1		
...envoyé une mise en demeure	2		
...contacté un organisme communautaire	3		
...contacté les services municipaux	4		
...déposé une plainte au Tribunal administratif du logement (anciennement nommé la Régie du Logement)	5		
Autre action	6		
Non, aucune démarche	7	F/E	
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER SI Q12 = 1 à 6] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

13. Ces démarches ont-elles eu un impact négatif sur vos relations avec votre propriétaire?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui	1		
Non	2		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

Accès aux services, aux infrastructures et qualité du voisinage**[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]****14. Généralement, vous sentez-vous en sécurité dans votre voisinage?**

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Très en sécurité	1		
Assez en sécurité	2		
Peu en sécurité	3		
Pas du tout en sécurité	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]**15. Avez-vous accès à un espace vert extérieur depuis votre habitation, ou à proximité (comme un balcon, une cour partagée ou privée, un parc, etc.) et que vous êtes à l'aise de fréquenter?**

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui	1		
Non	2		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas	98		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, A ET B EN ROTATION]**16. Quel est votre niveau d'accord à l'égard des énoncés suivants?**

Mon habitation est située à proximité ou à distance raisonnable de mon réseau d'entraide (ex. famille, amis, autres personnes proches).

Les caractéristiques de mon lieu de résidence (ex. superficie habitable, disposition des pièces, voisinage, etc.) contribuent positivement à ma vie sociale.

J'ai un fort sentiment d'appartenance à ma communauté/à mon voisinage.

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Tout à fait en accord	1		
Assez en accord	2		
Assez en désaccord	3		
Tout à fait en désaccord	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]**17. Est-il facile pour vous de vous rendre à des endroits répondant à vos besoins (comme l'épicerie, le lieu de travail, la garderie, l'hôpital, etc.)?**

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Très facile	1		
Assez facile	2		
Assez difficile	3		
Très difficile	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

18. Êtes-vous satisfait de l'emplacement de votre habitation, de l'endroit où elle se situe?

[TÉL : LIRE AU BESOIN SEULEMENT] *Par localisation, nous entendons l'environnement immédiat où se situe votre habitation, sa localisation.*

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Très satisfait	1		
Assez satisfait	2		
Peu satisfait	3		
Pas du tout satisfait	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

Environnement extérieur de qualité

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

19. Au cours des 12 derniers mois, avez-vous été affecté par la pollution de l'air extérieur dans votre milieu de vie?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Toujours	1		
Souvent	2		
Occasionnellement	3		
Rarement	4		
Jamais	5		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION MULIPLE – EN ROTATION]

20. À quel(s) type(s) de risque votre habitation est-elle susceptible d'être exposée?

Plusieurs réponses possibles.

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Chaleur extrême	1		
Érosion côtière / grandes marées	2		
Feux de forêts	3		
Inondations	4		
Coupures de courant fréquentes et prolongées	5		
Autres événements	6		
Aucun de ces événements	7	F/E	
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99	F/E	

[POSER SI Q20= 1 à 6] / [MENTION MULIPLE – EN ROTATION]

21. Dans quelle mesure votre habitation est-elle préparée à affronter ces événements?

- A. Chaleur extrême [POSER SI Q20= 1]
- B. Érosion côtière / grandes marées [POSER SI Q20= 2]
- C. Feux de forêts [POSER SI Q20= 3]
- D. Inondations [POSER SI Q20= 4]
- E. Coupures de courant fréquentes et prolongées [POSER SI Q20= 5]

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
---------	--------	----------	-------------

Très bien préparée	1		
Assez bien préparée	2		
Assez mal préparée	3		
Très mal préparée	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	99	F/E	

Sécurité résidentielle et ontologique

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE]

22. Au cours des cinq dernières années, combien de fois avez-vous déménagé?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Aucun déménagement	1		
1 déménagement	2		
2 déménagements	3		
3 déménagements et plus	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER SI Q22 = 2 à 4] / [MENTION MULTIPLE / EN ROTATION; 10 ET 11 TOUJOURS UN À LA SUITE DE L'AUTRE]

23. Pour quelle(s) raison(s) avez-vous déménagé au cours des cinq dernières années?

Plusieurs réponses possibles.

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Reprise de logement par le propriétaire ou éviction pour rénovation	1		
Qualité insuffisante du logement (isolation, état général, insonorisation, salubrité)	2		
Conflit avec le propriétaire	3		
Conflit avec les voisins	4		
Augmentation du loyer ou des taux d'intérêt rendant le coût trop élevé	5		
Changement dans la composition du ménage (séparation, nouveau couple, décès, naissance, etc.)	6		
Vieillissement ou détérioration de la condition physique	7		
Accès à un logement social ou communautaire	8		
Logement devenu trop grand ou trop petit	9		
Une diminution de vos capacités financières	10		
Une augmentation de vos capacités financières	11		
Autres raisons	96	F	
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	99	F/E	

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE]

24. Si vous deviez quitter votre habitation actuelle, pensez-vous que vous arriveriez à vous reloger...

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
...très facilement	1		
...assez facilement	2		
...assez difficilement	3		
...très difficilement	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	99	F/E	

[POSER SI Q24 = 3 ou 4] / [MENTION MULTIPLE / EN ROTATION]

25. Pour quelle(s) raison(s) serait-il difficile de vous reloger?

Plusieurs réponses possibles.

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Coût élevé des logements disponibles	1		
Manque de logements répondant à mes besoins spécifiques (taille, qualité, proximité des services)	2		
Discrimination (source de revenu, origine ethnoculturelle, type/taille de famille, âge, orientation sexuelle/identité de genre, état de santé, historique de vie, réseau social, dossier judiciaire)	3	Ne pas lire les parenthèses	
Exigences relatives à l'enquête de crédit	4		
Statut de fumeur	5		
Présence d'animaux de compagnie	6		
Besoin d'un logement adapté à une situation de handicap	7		
Difficultés à savoir où chercher ou complexité des démarches	8		
Famille avec jeunes enfants	9		
Autre raison	10	F	
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	99	F/E	

[POSER À TOUS] / [TABLEAU – ÉNONCÉS EN ROTATION]

Q26. Dans quelle mesure êtes-vous en accord avec les énoncés suivants?

Colonnes	Valeur	Attribut	Terminaison
Tout à fait en accord	1		
Assez en accord	2		
Assez en désaccord	3		
Tout à fait en désaccord	4		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je ne sais pas	99		

Énoncés	Valeur	Attribut	Terminaison

Au cours des 12 derniers mois, j'ai eu de la difficulté à répondre à mes besoins essentiels et ceux de ma famille (nourriture, vêtement, médicament, transport) une fois les frais de mon habitation payés.	1		
Mon état de santé général ou celui d'un membre de ma famille se dégrade à cause des coûts reliés à mon habitation.	2		
Mon état de santé général ou celui d'un membre de ma famille se dégrade à cause de l'état de mon logement.	3		

PROFIL DES RÉPONDANTS (SUITE)

Les dernières questions serviront à des fins statistiques seulement, afin de regrouper vos réponses avec celles des autres répondants.

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

Q27. En général, diriez-vous que votre santé physique est...?

COLONNES	Valeur	Attribut	Terminaison
Excellente	1		
Très bonne	2		
Bonne	3		
Passable	4		
Mauvaise	5		
Très mauvaise	6		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

Q28. En général, diriez-vous que votre santé mentale est...?

COLONNES	Valeur	Attribut	Terminaison
Excellente	1		
Très bonne	2		
Bonne	3		
Passable	4		
Mauvaise	5		
Très mauvaise	6		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

EMPLO. Quelle est votre occupation principale actuelle?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Au travail à temps plein	1		
Au travail à temps partiel	2		
À votre compte / travailleur autonome	3		
Aux études	4		
En congé de parentalité, de maladie, retrait préventif, CNEST ou autre absence prolongée	5		
En recherche d'emploi ou prestataire d'assurance emploi	6		

Prestataire de l'aide financière de dernier recours (aide sociale ou solidarité sociale)	7		
À la retraite	8		
Autre	9		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

SCOL. À quel niveau se situe la dernière année de scolarité que vous avez terminée (diplôme obtenu)?

Libellé	Valeur	Attribut
Primaire (7 ans ou moins)	1	
Secondaire (formation générale (8 à 12 ans))	2	
Collégial (DEC de formation préuniversitaire, de formation technique, certificats (CEP), attestations (AEC) ou diplômes de perfectionnement (DEP))	3	
Universitaire certificats et mineures/majeures ou microprogrammes	4	
Universitaire 1er cycle Baccalauréat (incluant les doctorats de 1 ^{er} cycle)	5	
Universitaire 2e cycle Maîtrise ou DESS	6	
Universitaire 3e cycle Doctorat ou post-doctorat	7	
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99	

[POSER REVEN À TOUS] / [MENTION SIMPLE, EN ORDRE]

REVEN. Parmi les catégories suivantes, laquelle reflète le mieux le REVENU total avant impôt de tous les membres de votre foyer pour l'année 2023?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
19 999 \$ et moins	1		
De 20 000 \$ à 39 999 \$	2		
De 40 000 \$ à 59 999 \$	3		
De 60 000 \$ à 79 999 \$	4		
De 80 000 \$ à 99 999 \$	5		
De 100 000 \$ à 124 999 \$	6		
125 000 \$ et plus	7		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER À TOUS] [MENTION SIMPLE – EN ORDRE]

IMMIG1. Êtes-vous né au Canada?

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Oui	1		
Non	2		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

[POSER SI IMMIG1=2 : N'est pas né au Canada] [MENTION SIMPLE – EN ORDRE]

IMMIG1B. Depuis combien d'années demeurez-vous au Canada?

SI TÉL : LIRE LES CHOIX AU BESOIN SEULEMENT

Libellé	Valeur	Attribut	Terminaison
Moins de 5 ans	1		
Entre 5 ans et moins de 10 ans	2		
Entre 10 ans et moins de 20 ans	3		
Entre 20 ans et moins de 30 ans	4		
30 ans et plus	8		
[TÉL : NE PAS LIRE] Je préfère ne pas répondre	99		

MESSCOMPLETE

Léger et le CISSS du Bas-Saint-Laurent vous remercient pour votre participation.

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent**

Québec 